



Document d'objectifs

Bresse Jurassienne Nord
Natura 2000 « FR4312008 - FR4301306 »



Jun 2010

QUAND L'HOMME S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITE

Le périmètre du site de la Bresse Jurassienne Nord compte près de 9 000 ha sur 44 communes et 2 départements. Ce site a été reconnu d'importance communautaire au titre des directives européennes « Habitats, faune et flore » et « Oiseaux ».

Le premier comité de pilotage s'est réuni en préfecture le 21 septembre 2007 au cours duquel la communauté de communes du Val de Brenne s'est positionnée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs.

Avec les opérateurs techniques, le CREN de Franche-Comté et le CPIE de la Bresse du Jura, la priorité a été d'animer un dispositif de concertation adapté à ce territoire avec deux enjeux complémentaires et non antinomiques :

- inverser ou au moins stopper la perte de biodiversité en préservant les écosystèmes de la forêt et des étangs de la Bresse du Jura
- promouvoir des pratiques permettant la conservation des habitats par des mesures techniques et financières pour les exploitations agricoles, piscicoles et forestières.

De septembre 2008 à mai 2010, plusieurs instances de dialogue ont été mises en place : comité de pilotage complet ou restreint, groupe technique et surtout quatre commissions de travail qui ont réuni les différents acteurs locaux autour de quatre thèmes : la gestion des milieux aquatiques (étangs et rivières), la gestion des milieux forestiers, la gestion des milieux ouverts (prairies humides de la Brenne) et la gestion de l'espace (urbanisme, loisirs, tourisme, infrastructures).

La concertation s'est appuyée sur l'engagement de chacun d'entre nous : agriculteurs, forestiers, pisciculteurs, propriétaires, usagers, élus et naturalistes.

Depuis la validation du DOCOB le 30 Juin 2010, nous devons faire partager au plus grand nombre notre responsabilité de préserver la biodiversité et contribuer au développement économique et social de la Bresse Jurassienne.

La loi de développement des territoires ruraux donne aux acteurs et aux collectivités un rôle essentiel dans la gestion d'un site Natura 2000.

Profitons de cette occasion pour construire l'avenir de notre patrimoine naturel et notre cadre de vie.

Bruno GUICHARD,
Président du comité de pilotage



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4312008-FR4301306 « BRESSE JURASSIENNE NORD »

Il est conçu en 3 documents : le présent document appelé « document d'objectifs », le cahier des charges et l'atlas cartographique

Maitre d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de FRANCHE-COMTE

DDT – Direction Départementale des Territoires du Jura

Suivi de la démarche : Luc TERRAZ de la DREAL, Frédéric CHEVALLIER et Stéphane ISSANCHOU de la DDT

Structure porteuse et opérateur

Communauté de communes du Val de Brenne

Opérateurs techniques

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Bresse du Jura (CPIE)

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté (CREN)

Rédaction du document d'objectifs

Coordination / Rédaction : BOURGOIN Valérie et ALEKSY Sandra (CPIE) - AUBERT Christophe et VAUTHIER Raphaël (CREN)

Cartographie et synthèse écologique : DURET Sylvie et MOREAU Claire (CREN)

Relecture : BRULEBOIS Danielle, GUICHARD Bruno, LOISEAU Dominique, MAITRE Jean-Louis.

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (mars 2009) : « Etudes en Environnement »

Cartographie partielle des habitats forestiers (juin 2009) : « BOUARD Hervé (Consultant environnement), BEAUFILS Thérèse (Bureau d'études), CHAMP Sébastien (Doubs Nature Environnement) »

Inventaire ornithologique (décembre 2008) : « Sciences environnement »

Crédits photographiques (couverture)

Bernard Caillet/CPIE, Héron pourpré et étang de Bresse

Référence à utiliser

BOURGOIN, V., VAUTHIER, R. et al. (2010) Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4312008 – FR4301306 « Bresse Jurassienne Nord », communauté de communes du Val de Brenne, Chaumergy, 141 pages

REMERCIEMENTS

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000

Arlay, Balaiseaux,
Beauvernois, Bersaillin,
Biefmorin, Bois-de-Gand,
Bretenières, Chaînée-des-
Coupis, Champrougier,
Chapelle-Voland,
Chaumergy, Chaussin,
Chemenot, Chêne-Bernard,
Chêne-Sec, Colonne,
Commenailles, Desnes,
Foulenay, Francheville,
Froideville, Gatey, La
Charme,
La Chassagne, La Chaux-
en-Bresse, Le Chateley, Le
Deschaux, Le Villey, Les
Deux-Fays, Lombard,
Mantry, Neublans-
Abergement, Oussières,
Pleure, Rahon, Recanoz,
Relans, Rye, Saint-Baraing,
Sellières, Sergenaux,
Sergenon, Tassenières et
Vers-sous-Sellières

Ainsi que l'ensemble des
personnes ayant permis la
réalisation de ce document
d'objectifs

Les membres des communautés de communes du Val de Brenne, de la Bletteranoise, du Comté de Grimont et de la Plaine Jurassienne

Ainsi que l'ensemble du
personnel des communautés
de communes

Mesdames et Messieurs les
Conseillers généraux des
cantons de Bletterans,
Chaumergy, Chaussin Poligny
et Sellières.

DREAL

Perrine JACQUOT
Marie-Jo KACZMAR
Olivier BOLEAT
Luc TERRAZ

DDT

Béatrice GAUDILLAT
Frédéric CHEVALLIER
Stéphane ISSANCHOU
Martial VALLET

ONCFS

Laurent BALESTRAT

ONF

Laurent PAULIN
Alain PERNET
Nicolas SIGAUD

ONEMA

Guy DURAND
Philippe CHANTELOUBE

DDASS

Laetitia PERSELLO

CBNFC

François DEHONDT

CRPF

Luc DENIS

Fédération de Pêche du Jura

Medhi ELBETTAH

Fédération de Chasse du Jura

Cédric FUMEY
Adrien BAUER
Yves DECOTE

LPO

Isabelle LEDUCK

OPIE

Frédéric MORA

Chambre d'Agriculture

Françoise THIBERT
Jean-Louis PAVAT
Denis PISELLA

CPIE Bresse du Jura

Sandra ALEKSY
Valérie BOURGOIN
Emeline CADE

CREN de Franche-Comté

Sylvie DURET
Claire MOREAU
Christophe AUBERT
Sylvain MONCORGE
Raphaël VAUTHIER

JNE

Sylvie DURIN
Vincent DAMS

Comité Départemental du Tourisme

Evelyne FOUCAULT

EPTB Saône Doubs

Nicolas SAUTEL
Stéphane PARA
Sophie HORENT

FDSEA

Etienne ROUGEAUX

SCOT Pays Lédonien

Pierre-Emmanuel CREDOZ

et

Hervé GIMARET

SOMMAIRE

Introduction générale	3
Présentation générale de Natura 2000	6
Fiche d'identité du site Natura 2000	7
A- Rapport de présentation : Diagnostic	11
Tableau 1 : Données administratives	12
Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site	non renseigné
Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	18
Tableau 4 : Données abiotiques générales	30
Tableau 5 : Grands milieux	34
Tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)	37
Tableaux 7, 8, 9 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (annexe I et II de la directive « Habitats, faune et flore », annexe I de la directive « Oiseaux »)	40
B- Objectifs de développement durable : Enjeux/objectifs	57
Tableaux 10, 11, 12 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	
C- Propositions de mesures de gestion	75
Tableau 13 : Mesures	76
Charte Natura 2000	93
D- Suivi	99
Tableau 14 : Suivi des mesures	100
Tableaux 15, 16, 17 : Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces	111
Conclusion	117
Bibliographie	118
Annexes	120
Annexe 1 : liste des communes et intercommunalités	
Annexe 2 : liste des ZNIEFF	
Annexe 3 : liste des espèces végétales invasives	
Annexe 4 : liste des cartes de l'atlas cartographique	
Annexe 5 : abréviations et acronymes / glossaire / codes FSD	

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **28 064 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474 sites terrestres en ZSC** (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 268 700 ha** (12,8 % de la surface terrestre de l'UE), et **1 265 sites marins** pour une surface de 7 975 900 ha,

- **4 830 sites terrestres en ZPS** au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. (10,0 % de la surface terrestre de l'UE), et **495 sites marins** pour une surface de 6 302 200 ha.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1945 sites pour 16,30 % du territoire métropolitain terrestre** soit 8 957 600 ha (+ 8 853 000 ha de domaine marin) (source DG Environnement - UE - février 2008 et MEEDDM - septembre 2009) :

- 1365 sites terrestres en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats, soit 4 638 500 ha (8,44 % de la surface terrestre de la France), et 127 sites marins pour une surface de 5 593 000ha,

- 381 sites terrestres en ZPS au titre de la directive Oiseaux, soit 4 319 100 ha (7,86 % de la surface terrestre de la France), et 72 sites marins pour une surface de 3 260 000 ha.

Sur les 199 sites marins, 48 sites sont entièrement marins et 151 sont mixtes (terre-mer).

Natura 2000 en Franche-Comté

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprends 71 sites qui couvrent 250 971 ha, soit 15.39% du territoire régional :

- 50 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 14.16% de la surface de la région, soit 230 818%

- 21 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 12.84% de la surface de la région, soit 209 414 ha.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Bresse Jurassienne Nord

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 4312008

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 4301306

Localisation du site Natura 2000 : Franche-Comté et Bourgogne

Localisation du site Natura 2000 : Jura et Saône-et-Loire

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : 8878 ha avec Beauvernois

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 8878 ha

Préfet coordinateur : Jura

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Bruno Guichard

Structure porteuse et opérateur: Communauté de communes du Val de Brenne

Opérateurs techniques : CPIE de la Bresse du Jura et CREN de Franche-Comté

Commissions ou groupes de travail : Gestion des milieux aquatiques, Gestion des milieux ouverts, Gestion des milieux forestiers, Gestion de l'espace (infrastructure, loisirs, tourisme, urbanisme)

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Collège des élus

- M. Bruno GUICHARD, président du site
- M. le Président du conseil régional
- M. le Président du conseil général
- M. le Conseiller général du canton de Bletterans
- M. le Conseiller général du canton de Chaumergy
- M. le Conseiller général du canton de Chaussin
- M. le Conseiller général du canton de Poligny
- M. le Conseiller général du canton de Sellières
- M. le Président de la communauté de communes La Bletteranoise
- M. le Président de la communauté de communes du Comté de Grimont
- M. le Président de la communauté de communes de la Plaine jurassienne
- M. le Président de la communauté de communes du Val de Brenne
- M. le Maire du Deschaux
- M. le Maire de Francheville
- M. le Maire de Froideville
- M. le Maire de Vers-sous-Sellières
- M. le Maire de Beauvernois (71)
- M. le Président du syndicat mixte du schéma de cohérence territorial (SCOT) du pays lédonien
- M. le Président du syndicat mixte du Pays du Revermont, Poligny, Arbois, Salins
- M. le Président de l'association pour la réflexion de l'animation des politiques territoriales du pays dolois (ARAPT)

Collège des administrations et des établissements publics de l'Etat

- M. le Préfet du Jura
- M. le Sous-préfet de Dole
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- M. le Directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts
- M. le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- M. le Chef de brigade de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- M. le Chef de service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage du Jura (ONCFS)
- M. le Délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- M. le Délégué régional au tourisme

Collège des organismes socio-professionnels

- M. le Président de la chambre d'agriculture du Jura
- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Jura
- M. le Président de la chambre des métiers du Jura
- M. le Président du syndicat départemental de la propriété agricole du Jura
- M. le Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Jura (FDSEA)
- M. le Président du mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF)
- M. le Président du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bresse Jura
- M. le Président du syndicat régional des exploitants d'étangs de Franche-Comté/Bourgogne
- M. le Président du syndicat des aquaculteurs de Franche-Comté
- M. le Président de la fédération du Jura pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FJPPMA)
- M. le Président de la fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ)
- M. le Président de l'association des communes forestières du Jura
- M. le Président du centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Franche-Comté
- M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura
- M. le Directeur du conservatoire botanique national de Franche-Comté (CBNFC)
- M. le Président de ligue de protection des oiseaux Franche-Comté (LPO)
- M. le Président du groupe ornithologique du Jura
- M. le Président du comité départemental du tourisme du Jura
- M. le Président du conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté (CREN)
- M. le Président de Jura nature environnement
- M. le Président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne Franche-Comté
- M. le Directeur de RTE- GET Lyonnais
- M. le Directeur de GRT GAZ
- M. le Directeur d'Autoroutes Paris Rhin-Rhône Région Rhin
- M. le Directeur de Réseau ferré de France

A. Rapport de présentation : Diagnostic

TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	2	Franche-Comté Bourgogne	La Franche-Comté est la 3 ^e région française pour la part de territoire désigné au titre de la Directive Habitats Naturels Faune Flore, la 4 ^e au titre de la Directive Oiseaux Sauvages.	DREAL FC IGN
Départements	2	Jura (8653 ha) Saône-et-Loire (225 ha)	Le département du Jura compte 28 sites Natura 2000, ce qui représente 22,41 % de son territoire : tous ont été définis au titre de la Directive Habitats Faune Flore et parmi ceux-ci 11 sont définis également au titre de la Directive Oiseaux.	DREAL FC IGN
Communes	<ul style="list-style-type: none"> - 6 cantons - 5 communautés de communes - 1 communauté d'agglomération - 43 communes dans le Jura et 1 commune en Saône-et-Loire. (liste en annexe 1) 	<p>Cantons (nombre de communes sur le site)</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le Jura: Bletterans (4), Chaumergy (15), Chaussin (12), Poligny (7), Sellières(5) - en Saône-et-Loire : Pierre de Bresse (1) <p>Communautés de communes (nombre de communes sur le site Natura 2000) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la Plaine Jurassienne (11) - de la Bletteranoise (6) - du Val de Brenne (18) - du Comté de Grimont (5) - du canton de Pierre de Bresse (1) <p>Communauté d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Grand Dole (1) <p>2 communes isolées</p> <p>1 commune en Saône-et-Loire (Beauvernois dans la communauté de communes du Canton de Pierre de Bresse</p>	<p>Répartition du site Natura 2000 sur les différentes communautés de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sur la communauté de communes du Val de Brenne - 18% sur la communauté de communes de la Plaine jurassienne - 15% sur la communauté de communes du Comté de Grimont - 9% sur la communauté de communes de la Bletteranoise - 3% sur la communauté d'agglomération du Grand Dole - 3% sur les communes isolées de Vers-sous-Sellières (287 ha) et Froideville (2 h) - 2% sur la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse <p>- 24% du territoire des communes est inclus dans le site (moyenne) avec de grandes variations : par exemple, plus de 80% du territoire de la commune de Biefmorin (CC Comté de Grimont) est intégrée dans le site Natura 2000.</p>	INSEE DREAL FC

Habitants	10 466 habitants	Densité de 29 hab./km ²	<ul style="list-style-type: none"> - fortes disparités entre les communes : Biefmorin : 6hab/km², le Deschaux : 92 hab/km² - territoire essentiellement rural - très peu d'habitations sont localisées dans le site Natura 2000 	INSEE (1999)
Politiques territoriales	- 4 Pays - 1 Communauté d'agglomération	<p>- Charte du Pays de Lons-le-Saunier 125 communes, 63 000 hab.</p> <p>-Charte du Pays du Revermont 63 communes, 22 000 hab.</p> <p>-Charte du Pays de la Bresse Bourguignonne 87 communes, 62 200 hab.</p> <p>-Charte du Pays Dolois, Pays de Pasteur 125 communes ,82 000 hab.</p> <p>- Communauté d'agglomération du Grand Dole 41 communes, 52 000 hab.</p>	<p>Validée en 2002, la charte s'inscrit dans une démarche de complémentarité ville/campagne. Le pays de Lons-le-Saunier porte un programme LEADER « Vers une économie des patrimoines » pour 2007/2013. Communes du site concernées : voir annexe 1</p> <p>Validée en 2003, le pays du Revermont porte un programme LEADER 2007/2013 « Patrimoines et ressources locales : l'énergie du Revermont », et est labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » depuis juin 2009. Communes du site concernées : celles de la communauté de communes du Comté de Grimont (Bersaillin, Biefmorin, Colonne, Le Chateley, Oussières).</p> <p>Validée en 2004, le Pays de la Bresse Bourguignonne est principalement en charge de la mise en œuvre de dispositifs territorialisés contractualisés avec les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de pays 2007-2013 - Programme LEADER « Valorisation économique et préservation patrimoniale des ressources locales » - 2 Pôles d'Excellence Rurale : « Architecture Bressane, support d'une nouvelle économie touristique et artisanale » et « Développement d'une filière agro carburants au service de l'agriculture bressane ». Commune du site concernée : Beauvernois</p> <p>Validée en 2004, la charte du Pays Dolois reste aujourd'hui peu utilisée, elle touche 125 communes Communes du site concernées : celles de la communauté de communes de la Plaine jurassienne et Le Deschaux (com. d'agglo. du Grand Dole)</p> <p>La communauté d'agglomération du Grand Dole a vu le jour en 2008. Seule la commune du Deschaux est concernée par cette politique.</p>	<p>Pays de Lons-le-Saunier</p> <p>Pays du Revermont</p> <p>Pays de la Bresse Bourguignonne</p> <p>Com. d'agglo. du Grand Dole</p>

SAGE, SDAGE	1 SDAGE 1 SAGE en projet	SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et Corse	Approuvé en 1996, sa révision engagée en 2002 a abouti en 2009 au SDAGE Rhône méditerranée et au SDAGE Corse. Orientations fondamentales : - restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables - restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés - renforcer la gestion locale et concertée Projet de SAGE dans le dossier sommaire de candidature pour un deuxième Contrat de rivière Seille.	Agence RMC
Contrats de rivière	2	Contrat de rivière Seille Contrat de rivière Orain	- Bassin versant d'une superficie de 2 260 km ² , plus de 600 km de cours d'eau - Contrat de rivière signé en 2002 - L'enjeu principal concerne la restauration de la qualité physique et chimique des cours d'eau ainsi que la mise en valeur des milieux aquatiques - 350 opérations ont été engagées en 6 ans - Nouveau contrat de rivière Seille en cours : dossier sommaire de candidature réalisé en 2008 - Le bassin versant de l'Orain couvre une superficie de 239 km ² et s'étend sur 36 communes dont 12 communes du site (liste en annexe 1) - Etude hydrologique et environnementale réalisée en 2004. - Dossier sommaire de candidature présenté en mai 2007 au comité d'agrément de bassin RMC. - Rédaction du dossier définitif en cours, validation prévue pour début 2010. - Le contrat de rivière aura pour objectif principal la restauration de la qualité physique du cours d'eau.	EPTB Saône et Doubs
Réserves naturelles (RNN, RNR)	néant			
ENS	néant			

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB)	1	APB « Etangs Vaillant, du Crêt et du Fort »	60,29 ha répartis sur 3 étangs de la commune de Chapelle-Voland avec de nombreuses espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - 5 plantes dont la marsilée à quatre feuilles - 6 amphibiens dont triton ponctué... - 33 oiseaux dont : blongios nain, busard des roseaux... - 1 mammifère (chat forestier) 	DREAL FC
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...	2	Sites gérés par le CREN-FC <ul style="list-style-type: none"> - Mou de Pleure (Chainée-des-Coupis) - Etang au Curé (Bersaillin) 	Le Mou de Pleure est une des rares tourbières de plaine de Franche-Comté (site du Programme Régional d'Actions en faveur des Tourbières). Cette tourbière a subi de nombreuses atteintes. Il subsiste cependant, très localement, une zone tourbeuse encore fonctionnelle qui doit son maintien à une alimentation constante par la nappe. Ce site est soumis à une gestion contractuelle (CREN-FC).	CREN-FC
Site classé	1	Chênaie d'Oussières (environ 20 ha non délimités)	/	DREAL FC
Site inscrit	1	Site d'Arlay (1 421,28 ha)	/	DREAL FC
Autres zonages connus (ZNIEFF, zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	41 ZNIEFF de type I	ZNIEFF I, d'une superficie totale de 1 364,67 ha, d'après le nouvel inventaire 2009 (liste en annexe 2)	La quasi-totalité des ZNIEFF de type I recensées sur le site correspond à des zones humides. Ces dernières sont notamment caractérisées par des étangs ainsi que les boisements humides qui leurs sont associés.	DREAL FC
	2 ZNIEFF de type II	ZNIEFF II : <ul style="list-style-type: none"> - Bois et étangs de Bresse médiane : 4 860 ha - Bois et étangs du nord de la Bresse : 4 108 ha Dont 4 694 ha compris dans le site	Une importante partie du site Natura 2000 recouvre les ZNIEFF de type II recensées.	
	380 Zones Humides	1 241 ha de zones humides sur le site, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Etangs : 482,9 ha - En culture : 132,4 ha - Non artificialisées : 625,7 ha 	La majorité de ces zones humides correspond à des ZNIEFF de type I. Leurs habitats se révèlent souvent d'intérêt communautaire, composés notamment de forêts alluviales d'aulnes et de frênes.	DREAL FC

Réserves de pêche	3 en eaux vives 1 en plan d'eau	Sur la Brenne: - Moulin de la Chassagne: 300 ml - Pont de la propriété « Amacher » à Chaumergy : 350 ml - Ruisseau de l'étang de Vers, au pont de Chavanne, communes de Sellières et Vers-sous-Sellières : 2 000 ml Sur l'Etang Grand Truge à Biefmorin : 3,6 ha	Les réserves liées aux cours d'eau représentent un linéaire de 2 km 650 m, exclusivement localisées sur la Brenne. Une réserve sur un étang de pêche de loisirs comptabilise 3,6 ha de surface	FJPPMA 2009
Réserves de chasse	16	678 ha du site sont en réserves communales ou intercommunales de chasse et faune sauvage	Les réserves de chasse sont réparties essentiellement sur des étangs forestiers majeurs (étang Vaillant à Chapelle-Voland, étang du Mois de Jambe aux Deux Fays par exemple) et des espaces ouverts humides (Vers-sous-Sellières, Chaumergy, La Chassagne).	DDT-39 FDC Jura et Saône-et-Loire
Autres informations : schémas des carrières	1	Approuvé en 1999, il est en cours de révision		DREAL FC

Annexes cartographiques

Carte 1 : carte de localisation

Carte 3 : carte des aires protégées et inventaires patrimoniaux

Carte 5 : carte des activités humaines

SYNTHESE

Le site Natura 2000 de la Bresse Jurassienne Nord se situe à la fois sur le département du Jura, département ayant le réseau Natura 2000 le plus vaste de la région de Franche-Comté, et sur le département de Saône-et-Loire, région Bourgogne, pour 2,5 % (225 ha) de son territoire, sur la commune de Beauvernois. Cette particularité trouve son origine en 2007 lors de la consultation des communes sur le périmètre du site Natura 2000 BJN. Les élus et acteurs locaux se mobilisent alors pour élargir le périmètre proposé (essentiellement des forêts et des étangs) au Val de Brenne et ses prairies. La tendance croissante au labour et au drainage des prairies naturelles inquiète fortement les acteurs locaux (élus et associations environnementales) qui souhaitent pouvoir proposer des alternatives aux exploitants agricoles. La commune de Beauvernois se joint aux élus de la communauté de communes du Val de Brenne et vote sa demande d'intégration au site Natura 2000.

Ainsi, 2 régions administratives, 2 départements, 6 intercommunalités dont une communauté d'agglomération, soit au total 44 communes sont concernées par le périmètre du site Natura 2000. La communauté de communes la plus concernée par le site en terme de surface est la communauté de communes du Val de Brenne puisque 18 de ces 19 communes couvrent la moitié du site Natura soit 4423 ha. C'est pourquoi, les élus de la communauté de communes ont souhaité devenir opérateur du site et M. Bruno Guichard est élu président du comité de pilotage. Un comité de pilotage restreint rassemble les intercommunalités concernées par le site afin de partager les connaissances et d'échanger sur les différentes politiques territoriales complémentaires. Rappelons que le site se situe à la croisée de 4 pays et de 3 programmes LEADER.

Le site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord est réparti en plusieurs îlots autour d'étangs forestiers, de massifs forestiers et le long de la vallée alluviale du Val de Brenne.

La grande valeur biologique de ces milieux est reconnue à travers différents zonages :

- Le site classé de la chênaie d'Oussières d'une superficie de 20 ha
- Les 41 ZNIEFF de type 1 recouvrent environ 15% de la surface du site, soit 1 365 ha. Les milieux inventoriés sont essentiellement des zones humides : des étangs et leurs boisements ainsi que le Mou de Pleure, seule tourbière de plaine de Franche-Comté.
- Les 2 ZNIEFF de type 2 « Bois et étangs de Bresse » d'une surface totale de 8 984 ha intègrent l'ensemble du site Natura 2000 sur 4 694 ha.
- L'arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les étangs Vaillant, du Crêt et du Fort sur la commune de Chapelle-Voland vise à protéger les habitats d'étangs et plusieurs espèces dont la marsilée à quatre feuilles et le blongios nain, deux des espèces emblématiques et représentatives de la gestion extensive des étangs de Bresse. Cet ensemble d'étang est une propriété de la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage et géré par la Fédération des chasseurs du Jura, qui a demandé un APB au regard de la qualité exceptionnelle des étangs.
- L'inventaire des zones humides identifie 1 241 ha de zones de plus d'1 ha réparti en 380 zones humides. L'inventaire complémentaire des zones de moins de 1ha ...*(à compléter dans le cadre de l'actualisation du DOCOB)*

Par ailleurs, le site est concerné par 2 contrats de rivière. Le contrat de rivière « Seille » signé en 2002 a permis la mise en valeur des milieux aquatiques dont un projet de renaturation d'une « Morte » sur la Brenne à Chaumergy par exemple. Ce contrat est reconduit en 2009 et touche sur le site à la fois les rivières (Brenne, Dorme) et les nombreux étangs du bassin versant. Le contrat de rivière « Orain » a pour objectif principal la restauration de la qualité physique des cours d'eau. Il concerne plus particulièrement des étangs sur la bordure Ouest du site.

TABEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Agriculture</p> <p><i>L'ensemble des données présentées est à rapporter aux communes et non pas au site Natura 2000. De plus, elles ne peuvent être exhaustives en raison du secret statistique.</i></p>	<p>100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche / coupe 110 : épandage 120 : fertilisation 130 : irrigation 140 : pâturage 150 : remembrement 151 : élimination de haie 170 : élevage du bétail 810 : drainage</p>	<p><u>Région agricole</u> : Bresse</p> <p><u>Surface agricole du site Natura 2000</u> : 2 930 ha (environ 1690 ha de cultures, ,1240 ha de prairies de fauches et pâturages) soit 33% du site</p> <p><u>Situation des communes en 2008</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 302 exploitations agricoles (EA) pour une surface agricole utile (SAU) de 12 297 ha sur les communes du site - 68 EA de plus de 50 ha - Surface moyenne des exploitations : 40 ha - commune principalement agricole : Chappelle-Voland avec plus de 30 exploitants et une SAU supérieure à 2 000 ha. <p><u>Situation des communes en 1988</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 524 EA pour une SAU de 14 467 ha - Surface moyenne des exploitations : 27 ha - communes principalement agricoles : Chappelle-Voland avec plus de 35 exploitants et une SAU supérieure à 1300 ha, mais aussi Commenailles (16 EA sur 540 ha) <p>Soit en 20 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte de 222 EA • perte de 1870 ha de SAU • augmentation de la taille moyenne des exploitations de 27 à 40 ha 	<p><u>Typologie des exploitations agricoles (EA)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 111 EA en bovins laitiers - 62 EA en bovins allaitants - 16 EA mixtes - 28 EA grandes cultures - 9 EA ovins - 6 EA en volailles de Bresse AOC (environ 15ha) - 70 diverses productions <p style="text-align: center;">→ Une majorité de polyculture-élevage</p> <p><u>Cultures</u> : 53 % de prairies temporaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maïs / Blé et Orge majoritaires à 18, 14 et 5 % - Tournesol / Colza / Soja / Triticale (4% / 2,5% / 1% / 1%) - mēlée avoine-orge-pois pour le bētail également <p><u>Filières</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 coopératives laitières AOC Comté sur le territoire : Desnes, Pleure et Oussières. Possibilité de livraison pour les frontaliers avec Poligny et Lavigny. Cependant, la majorité des producteurs livrent en industriel auprès des groupes classiques (Sodial, Danone, Milleret...) ou de l'ENIL de Poligny. La tendance demeure malgré tout à l'abandon de cette production. - Livraison des récoltes de céréales : des silos présents à Bletterans, Colonne, Saint Germain du Bois, Chaussin, Mouthier en Bresse, Les Hays. En termes de coopératives, 4 majeures sont à recenser : l'union Terre Comtoise, la coopérative de Bletterans-Poligny, Interval et la CAVS. - présence de 3 abattoirs à proximité : Lons-le-Saunier, Cuiseaux et Louhans. Quelques débouchés locaux sont à noter auprès des bouchers et marchés locaux (Sellières, Bletterans, Villers Robert). Sinon, les broutards sont globalement vendus auprès de marchands de bestiaux, groupes plus importants ou coopératives de Saône-et-Loire et du Doubs. Il est également à signaler la présence de 2 bâtiments d'engraissement sur le territoire à Desnes. 	<p>INSEE DDT 39-71 Chambre d'agriculture du Jura Agreste FSD</p>

		<p><u>Tendances :</u> Actuellement, les secteurs dynamiques concernent 2 zones majeures du site : - Oussières et Colonne - Saint-Baraing, Balaiseaux, Pleure, Rahon, Gatey, Chainée-des-Coupis Sur ces secteurs, on compte plus de 50% des terres SAU mises en culture. Le secteur de Vers-sous-Sellières, Sellières, Le Villey et Chaumergy présente une majorité des surfaces en herbe dans le Val de Brenne.</p> <p>La pression foncière demeure importante : peu de terres sont disponibles. Une tendance forte et croissante sur ces dernières années est à la reprise des terres du Val de Brenne par des exploitants dont les sièges se trouvent en dehors du site, notamment sur le finage. Ces derniers ont localisé leurs jachères sur ces terres au rendement plus faible que le finage. Dans le même temps, les primes PAC ont incité les agriculteurs à labourer des prairies humides pour toucher les primes même si la valeur agronomique pour la culture était quasi nulle.</p> <p>En ce qui concerne l'installation agricole, on ne dénombre pas moins de 26 installations sur les 5 dernières années (en bovins lait, polyculture-élevage, bovins viande, quelques uns en chevaux comtois, horticulture et apiculture). L'agriculture biologique et le développement de circuits courts sont peu représentés sur cette zone, notons cependant l'installation en 2009 d'un maraîcher en agrobiologie produisant pour une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et la présence d'un producteur de pommes en vente directe, les deux sur Sellières.</p>	
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

			<p>Concernant la mise aux normes des exploitations, deux indicateurs peuvent être observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aides obtenues dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA et PMBE) : 22 exploitations ont bénéficié d'aides depuis le premier programme PMPOA1 - le nombre d'Installations Classées : 36 IC sur 17 communes concernées dont 19 installations en vaches laitières et/ou mixtes – 8 en bovins à l'engrais et/ou veaux de boucherie et 3 en porcs, 1 en volailles et 1 en lapins (les 4 restants concernent des chenils et 1 établissement de rapaces) <p>Prime Herbagère Agro-environnementale 2 : 47 exploitations engagées en PHAE 2</p> <p>Contrat d'Agriculture Durable : 10 exploitations bénéficient de CAD au 1/01/ 2010</p>	
		<p><u>Viticulture</u> : sans objet (le site Natura ne comprend pas de zone de vignoble)</p>		

	<p>200 : pêche, pisciculture, aquaculture 840 : mise en eau 920 : assèchement</p>	<p>Pisciculture :</p> <p>Sur le site Natura 2000 : 163 pièces d'eau sur 552 ha</p> <p>Au niveau communal : 356 étangs sur 829 ha avec 117 exploitants (411ha).</p> <p>Dont 444 ha d'étangs exploités par 7 pisciculteurs professionnels début 2009 (42 ha ont été remis à différents pisciculteurs professionnels et privés suite à l'abandon de l'activité par l'un d'entre eux)</p> <p><i>Rq : Les chaînes d'étangs ne sont pas complètement intégrées au sein du périmètre Natura 2000 :</i> -12 étangs sont en périphérie - 2 autres étangs sont partiellement coupés par le périmètre : étang Domino à Oussières et l'étang de Bissendroux à Neublans-Abergement La commission thématique sur la gestion des milieux aquatiques propose que ces étangs fassent l'objet d'une intégration en fonction de leur impact et intérêt sur la gestion des étangs en amont ou aval.</p>	<p>Première mention des étangs en Bresse jurassienne au XIII^e siècle. Par analogie avec d'autres régions d'étangs, Brenne et Dombes, on impute aux moines défricheurs la création des étangs mais les écrits mentionnent uniquement des seigneurs.</p> <p>Les plans d'eau sont</p> <ul style="list-style-type: none"> • de faible étendue : 65% sont inférieures à 3 ha • de faible profondeur : moyenne d'1m au plomb • alimentés par le ruissellement, des sources ou bien sont en chapelets et se déversent les uns dans les autres. <p>Croissance des poissons étalée sur 3 ans : empoissonnement en février/mars, vidange et pêche la même année en novembre et mars. Une part des poissons est commercialisée, une autre part en rempoissonnement.</p> <p>L'assec traditionnel de l'étang une année sur cinq tend à disparaître du fait de la faiblesse des rendements. Cette pratique vise à favoriser la minéralisation de la matière organique stockée au fond de l'étang et permet d'effectuer les travaux d'entretien et la gestion des plantes envahissantes comme la châtaigne d'eau par exemple.</p> <p>Fertilisation par amendement organique (fumier 2t/ha ou lisier) et amendements minéraux (chaux ou scories calcaires)</p> <p>Nourrissage ponctuel à base de céréales, mais tends également à disparaître du fait de l'évolution des prix et de la prédation</p> <p><u>Rendement moyen</u> 300kg/ha pour étang de moins de 3 ha 260kg/ha pour étang de plus de 3 ha</p> <p>Impact des prédateurs et espèces invasives sur les rendements et les ouvrages : grand cormoran, poisson-chat, perche soleil, ragondin, châtaigne d'eau par exemple</p>	<p>FDSEA 39/ Chambre agriculture 39/FDCJ</p> <p>Etude projet de PNR Bresse Comtoise</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activité sylvicole	<p>160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants 530 : amélioration de l'accès du site</p>	<p>Surface forestière le site Natura 2000 : 5 150 ha, soit 58% du site, répartie ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la moitié en forêt communale (50%) • 18% en forêt domaniale • un tiers de forêt privée (environ 32%) <p>- 1 forêt domaniale : Amont-Aval (921 ha) - 1 forêt privée gérée par l'ONF : bois de Chaussemourot - les communes de Montholier, Neuvillez, Petit-Noir, Saint Germain-les-Arlay et Toulouse-le-Château bien que ne faisant pas partie du site possèdent des bois à l'intérieur du périmètre - environ 70 ha de forêt sur la commune de Beauvernois (71)</p>	<p>Propriété communale : 2 535 ha sur 32 communes</p> <p>Composition des peuplements : par extrapolation d'une étude sur 7 communes, 60 % chêne / 26 % hêtre / 10 % feuillus divers / 4 % résineux</p> <p>Types de peuplements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taillis sous futaie jusqu'à présent • Recherche d'un développement de la futaie régulière chênes/hêtres par régénération naturelle <p>7 communes possèdent un plan d'aménagement (Arlay, Bersaillin, Biefmorin, Bretennes, Champrougier, Chapelle Volland, La Charme)</p> <p>Débouchés principaux de l'exploitation du bois : Bois d'œuvre et bois de chauffage</p>	<p>ONF 39</p>
Urbanisation	<p>401 : zones urbanisées, habitat humain 403 : habitat dispersé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 POS ou PLU approuvés (Chaussin, Sellières, Desnes) et 3 prescrit (Arlay, Commenailles, Le Deschaux) • 1 POS ou PLU en révision (Rahon) • 1 carte communale approuvée (Mantry) et 3 prescrites (Relans, Bersaillin, Neublans-Abergement) • SCOT Pays lédonien : 6 communes (Arlay, Chapelle Volland, Lombard, Mantry, Relans, Desnes) • SCOT du Jura Dolois : Le Deschaux • RNU (règlement national d'urbanisme) pour les autres communes 	<p>Sur 44 communes du site, seules 11 communes sont dotées d'un outil de planification de l'urbanisme. Ces communes sont principalement localisées en périphérie du site ou bien sont les communes les plus importantes (Commenailles, Chaumergy, Sellières)</p> <p>SCOT Pays lédonien : Diagnostic et PADD réalisés, DOG en cours d'élaboration</p> <p>SCOT Jura dolois : Prise en compte des grands espaces écologiques dans l'aménagement du territoire et mise en place de corridors biologiques</p> <p>Les communes très rurales sont peu impliquées dans les SCOT des 2 agglomérations Dole et Lons-le-Saunier. Celles-ci ne se sentent pas concernées par les dossiers voir le programme.</p>	<p>DDT 39/71</p>

Carrière	301 : carrière	<ul style="list-style-type: none"> • 3 carrières d'argile pour la société Imérys pour la production de tuiles à Commenailles • 1 carrière d'extraction de roches alluvionnaires à proximité du site sur la commune de Vincent pour la société Holcim granulats 	<p>A ce jour, aucune carrière n'est exploitée à l'intérieur du site Natura 2000, seule celle de Commenailles du Champ du Si est en limite.</p> <p>L'extension éventuelle du site sur les carrières en alluvionnaires de Desnes ou Vincent pourrait influencer l'extension des carrières de la société Holcim granulats.</p>	DREAL FC
-----------------	----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

<p>Pêche</p>	<p>220 : pêche de loisirs 240 : prélèvement sur la faune</p>	<p>5 AAPPMA sur rivières et étangs</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA de Sellières « La Gaule brennoise » gérant des parcours sur la Brenne et l'Ainson - AAPPMA de Lons le Saunier « la Gaule Lédonienne » gérant des parcours sur l'Orain et la Brenne - AAPPMA de Bletterans « la Seille Jurassienne » gérant parcours sur la Seille - AAPPMA de Chaumergy « la Gaule du Val de Brenne » gérant des parcours sur la Brenne et le bief d'Ainson, et l'étang de Chaumergy - AAPPMA d'Aumont « les amis de la Grozonne » (secteur d'Oussières) <p>4 Etangs de pêche à la ligne (gestion communale, privée ou AAPMMA et fédération de Pêche)</p>	<p>Les cours d'eau à l'intérieur du site sont tous en 2^{ème} catégorie piscicole</p> <p>Date d'ouverture pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie : du 1 janvier 2010 au 31 décembre 2010, sauf pour : - ombre commun : 15 mai au 31 décembre 2010, pêche autorisée seulement sur certaines cours d'eau - grenouilles vertes et rousses : 1er juillet au 31 décembre 2010</p> <p>Interdiction de pêcher les écrevisses à pattes rouges, à pattes blanches, à pattes grêles et des torrents durant toute l'année. Interdiction de pêcher les grenouilles autres que vertes et rousses toute l'année.</p> <p><u>Principales espèces pêchées</u> : Chabot (enjeu communautaire), Brochet (enjeu local vis-à-vis des zones de reproduction), Black-bass, Sandre, Truite fario (peu), Truite arc en ciel (non naturelle), Vandoise, Carpe, Tanche, Gardon, Perche commune, Loche franche, Barbeau, Vairon, Bouvière, Chevesne, Poisson chat (nuisible), Perche soleil (nuisible), Ecrevisse américaine, Ecrevisse signal, Grenouille rousse, Grenouille verte</p> <p>L'évolution des étangs piscicoles vers la pêche d'étang à la ligne peut influencer notablement la biodiversité des étangs si la pratique de l'assec est supprimée. La minéralisation de la matière organique est stoppée, certaines plantes d'assec disparaissent. De plus, les roselières qui gênent le parcours des pêcheurs peuvent être supprimées.</p>	<p>FJPPMA</p>
---------------------	------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

<p>Tourisme</p>	<p>220 : pêche de loisirs 250 : prélèvements sur la flore 501 : sentier, chemin, piste cyclable 600 : équipements sportifs de loisirs 603 : stade 608 : camping 610 : centre d'interprétation 620 : sports et loisirs de nature 622 : randonnée équitation et véhicules non motorisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 GR de Pays - 3 sentiers interprétés sur le thème des étangs (sentier Jacquot sur Sergenaux, Sentier des étangs sur Les Deux Fays, sentier des étangs Vaillant à Chapelle Voland) - 1 sentier interprété sur l'activité des forges de Baudin à Sellières et 1 sentier sur les maisons bressanes à Commenailles <p>Au total, 76 km de sentiers sur le site, tous inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Centres équestres :Rahon, Récanoz - 3 Musées : musée de la vigne à Arlay, Musée des fonderies de Baudin, Musée du village des Marcells - 1 hôtel au cœur du site à Chaumergy (7 chambres) - 24 gîtes, chambres d'hôtes et gîtes de groupes sur la communauté du Val de Brenne - potentialité d'accueil: 160 personnes en nuitées sur le Val de Brenne, 320 pers. en Bresse du Jura - fréquentation annuelle : environ 5 000 nuitées pour 5 à 20 semaines de location selon les structures. <p>- 4 Etangs communaux, privés et de la fédération de pêche du Jura (étang Grand Truge) à vocation pêche de loisirs</p> <p>- 1 Maison de la Nature à Arlay accueillant la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Bresse du Jura.</p> <p>- 1 Syndicat d'Initiatives de la Bresse du Jura pour les communautés de communes du Val de Brenne et de la Bletteranoise (environ 1000 visites/an)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'association Pichevel à Champrougier crée, entretient et anime les sentiers de Bresse : randonnée à pied, à cheval, à vélo ou encore en calèche - Le site naturel classé d'Ouessières est un site de promenade à l'est du site. - Les 3 sentiers interprétés sont référencés dans de nombreux guides et revues. - Le sentier des étangs Vaillant vise à terme une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. - Les observatoires de l'étang du Mois de Jambe aux Deux Fays et de l'étang Vaillant sont déjà accessibles. - L'association « Bol d'air » organise régulièrement des sorties pour ses adhérents en Bresse. Cette association permet l'accessibilité à la nature aux personnes à handicap en mobilisant des « porteurs » bénévoles. - Projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Chaussin et Bletterans, se connectant à l'Eurovéloroute des fleuves Nantes/Budapest. Ce projet traverse le site du nord au sud et favorisera des modes de transport doux : vélo, pied, cheval. Des médias informant et interprétant les milieux parcourus sont prévus. - Base de loisirs de Desnes : hôtel, camping, baignade, piscine, pêche et autres activités de loisirs (création en 2010 à proximité du site Natura 2000). - Le bourg de Sellières appartient au réseau des Petites Citées Comtoises de caractère. - Deux grandes manifestations réunissent les habitants et touristes autour du patrimoine bressan : la foire de la Mi'septembre à Bletterans (en septembre) et la fête de la Pomme à Sellières (en octobre). 	<p>CDT 39 Si Bresse Jura</p>
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Chasse	230 : chasse 240 : prélèvements sur la faune	<p>- 43 Associations communales de Chasse Agréées (ACCA) dans le Jura et 1 association de chasse à Beauvernois</p> <p>- 3 Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA) : AICAd'Ava), AICA de Pleure, AICA Vals d'Orain Grozonne.</p>	<p>Date d'ouverture et de fermeture générale de la chasse à tir : du 13 septembre 2009 au 31 janvier 2010. Période d'ouverture de la chasse au vol du 13 septembre 2009 au 28 février 2010 (Bécassine et Pigeon ramier)</p> <p>Espèces principalement chassées :</p> <p>-grand gibier : chevreuil (soumis à plan de chasse) et sanglier</p> <p>- petit gibier : faisan, lièvre (soumis à plan de chasse), Lièvre brun, Bécasse des bois (bague à Chêne Bernard), Bécassine des marais (enjeu patrimonial), Blaireau, Caille des blés, Canard colvert, Corbeaux freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Faisan commun, Geai des chênes, Grives (draine, litorne, mauvis, musicienne), Lapin de garenne, Merle noir, Perdrix grise, Perdrix rouge, Pigeon ramier, Ragondin, Renard, Sarcelle d'hiver, Tourterelle turque, Tourterelle des bois.</p>	DDT 39/71 Préfecture 39 FDCJ Association communale de Chasse de Beauvernois
Projets	503 : voie ferrée, tgv	<p>Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône branche Sud reliant la branche Est (au nord de Dole) à Amberieu à 150 km.</p> <p>2009 (octobre) : phase de concertation lancée</p> <p>2015 : Début des travaux</p> <p>2020-2025 : mise en service</p>	<p>3 tracés sont actuellement soumis à la concertation. Le fuseau Est est actuellement privilégié, il longe l'A39 et semble, selon les études, être le moins impactant pour les biotopes. Les TGV devraient y rouler à 270 km/h au maximum.</p> <p>Ce dernier fuseau Est longe ou traverse actuellement le site sur les communes de Bretennières, La Charme, Sellières, Vers-sous-Sellières, Lombard, Mantry, Arlay. Il resterait alors des surfaces enclavées entre l'autoroute et la LGV pour lesquelles il faudra trouver des solutions de préservation.</p>	RFF octobre 2008

(1) Nomenclature FSD en annexe

Annexes cartographiques

Carte 4 : carte des grands milieux
Carte 5 : carte des activités humaines
Carte 7b: carte de la faune remarquable

SYNTHESE

Agriculture :

La surface agricole occupe environ 30% de la surface totale du site avec une vocation de polyculture élevage très marquée : bovins allaitants, bovins laitiers, exploitations agricoles mixtes, grandes cultures, ovins et volailles de Bresse. Le territoire bénéficie de plusieurs AOC dont 2 recouvrent le site Natura 2000 et font l'objet de productions locales : l'AOC Comté dont 3 coopératives laitières valorisent le lait et l'AOC Volailles de Bresse qui compte seulement 6 exploitations agricoles sur les 17 communes portant cette AOC. La majorité des producteurs de lait livre en industriel. La tendance demeure malgré tout à l'abandon de la production de lait. L'enjeu pour le maintien des prairies naturelles humides est directement lié au maintien d'une production d'herbe, donc au soutien de l'élevage (allaitant et laitier) et notamment à la production de lait à AOC valorisant au mieux le territoire et les milieux.

Les exploitants ont une moyenne d'âge élevée, ils cessent peu à peu leur activité sans repreneurs car les contraintes de ce métier sont souvent trop grandes pour les jeunes. Les propriétaires louent donc leurs terres à des agriculteurs du Finage, qui reproduisent en Bresse leur modèle de culture extensive. Les sièges d'exploitation ne sont plus en Val de Brenne. Ces exploitants parcourent souvent 60 km aller-retour avec de lourds engins à l'empreinte énergétique non négligeable, peu adaptés aux routes de Bresse et à la portance des sols. Cette disparition progressive des exploitants locaux entraîne des modifications profondes dans le mode d'occupation des surfaces agricoles, elles évoluent vers une culture plus intensive et moins respectueuse de l'environnement pour être rentable : labour, drainage ou mise en culture de prairies naturelles humides. Hors du site, peu de ces exploitants savent qu'ils sont en site Natura 2000 et sont plus difficiles à sensibiliser, mobiliser sur la problématique Natura 2000 en particulier, et celle des zones humides en général.

Au fil des siècles et jusqu'à aujourd'hui, les agriculteurs bressans ont su préserver ces zones fragiles car ils en connaissent l'utilité et la richesse. Elles répondent aux grands enjeux environnementaux par leurs effets positifs sur la qualité de l'eau, de la terre, sur la fixation du carbone, sur les économies d'énergie fossile et de produits phytosanitaires. Elles présentent une richesse faunistique et floristique reconnue, avec un écosystème riche et complexe, avec des habitats naturels d'intérêt communautaire qui accueillent encore, des espèces vulnérables et rares en reproduction. Ces populations d'oiseaux diminuent d'année en année : le râle des genêts ne niche vraisemblablement plus sur le site et la population de courlis cendré régresse. Pour tenter d'enrayer cette tendance, la Fédération des chasseurs du Jura a élaboré des mesures agroenvironnementales en faveur du Courlis cendré par le maintien des prairies humides (fauche tardive, non labour, réduction intrants). Ces MAET pourraient être reprises dans le cadre de Natura 2000 sur le site, par exemple.

Faits significatifs, la part de la surface en prairie permanente situé entre 20 et 40 % en 2000 pour la commune de Beauvernois est passée entre 5 à 10% en 2008, entre 40 et 60% en 2000 pour Rye et La Chassagne la part de surface en prairie permanente est passée entre 10 et 15% en 2008.

En plus de leur richesse biologique ces zones humides du bord de Brenne (affluent majeur de la Seille) régulent efficacement les crues. Le grave problème des crues de la basse vallée de la Seille et de Louhans est une préoccupation du contrat de rivière Seille. On envisage même de créer des bassins de rétention alors que des infrastructures naturelles existent.

Une autre évolution récente constatée est l'implantation de la culture de Miscanthus pour la production de biomasse. Cette culture entraîne le drainage de certaines parcelles de la vallée de la Brenne et préoccupe les élus locaux et exploitants du secteur qui, pour un grand nombre, ont maintenu jusqu'à maintenant les prairies naturelles et les ont transmises dans l'état actuel de conservation.

Pour accompagner ces évolutions, la concertation locale avec tous les acteurs sur le thème des milieux ouverts et de l'agriculture devra être poursuivie afin de rechercher les solutions les plus adaptées au site et à sa biodiversité.

La pisciculture d'étang :

Aujourd'hui, la gestion traditionnelle des étangs est poursuivie par 6 pisciculteurs professionnels (en début d'année 2010) sur une surface de 444 ha en Bresse du Jura. Le reste de la surface des étangs est géré par des communes, des associations ou des personnes privées.

La filière est actuellement en difficulté :

- Il y a encore quelques années, la totalité de la production était vendue à des négociants du Territoire de Belfort. Aujourd'hui, les clients sont les AAPPMA ce qui fragilise les débouchés car la course au moindre coût dirige parfois les associations vers des particuliers propriétaires d'étangs qui « cassent » les prix. La restauration est une clientèle marginale : il y a peu ou pas de lien avec les professionnels de la restauration et le marketing est inexistant.
- Seules 2 piscicultrices transforment localement une partie de leur production en filets fumés, rillettes, mousses, ...
- La prédation par le Grand cormoran porte une atteinte certaine à la production. Non seulement, ce prédateur prélève des poissons mais il abîme également certaines pièces qui perdent en qualité et stressent les animaux.

Le maintien de l'activité piscicole est primordial pour le site à plusieurs titres : gestion extensive gage de réduction d'intrant, entretien des roselières, mise en assec régulière, entretien des ouvrages de régulation, réduction des espèces invasives. Il n'y a pas d'étangs et de biodiversité, sans pisciculteurs et pisciculture extensive. L'abandon d'étangs de pisciculture et leur évolution en étangs de pêche de loisirs peut être un risque important pour la biodiversité si les assecs ne sont plus pratiqués, les roselières rasées et les empoisonnements non maîtrisés.

Les activités sylvicoles :

La forêt occupe environ 58% de la surface du site et se répartit en forêts communales (50% de la surface forestière sur 32 communes du site), forêts privées (environ 18%) et une forêt domaniale, celle d'Amont-Aval (921 ha).

Les sols rencontrés sur ces zones sont fertiles et permettent souvent le développement de peuplements forestiers de bonne qualité sylvicole. Jusqu'à présent la forêt était conduite vers un taillis sous futaie, désormais les gestionnaires tendent vers une futaie régulière chênes/hêtres par régénération naturelle. Les débouchés principaux sont le bois d'œuvre et le bois de chauffage, l'affouage se pratique sur de nombreuses communes. Pour repère sur la qualité des forêts et des bois en Bresse, le volume moyen par hectare de chêne est de 40 tiges de 3 m³/ha de futaie, soit 80 à 100 m³ de gros bois au tarif de 100 €/m³ (sur le massif de la Serre, le prix d'achat est de 30 €/m³).

Les principales causes de dégradation résultent d'une exploitation assez intensive de ces forêts : coupes assez nombreuses, parfois traces de tassement des sols, orientation vers des essences plus productives (résineux, chêne rouge d'Amérique). Le régime de taillis sous futaie encore pratiqué aujourd'hui en raison d'une forte demande de l'affouage conduit à ruiner les peuplements. Pour cette raison, de nombreux peuplements forestiers sont en conversion de futaie régulière.

Un certain nombre de boisements résulte aussi de reconquête certainement assez récente de l'espace agricole en particulier avec le robinier.

Dans certaines zones cependant, on constate une régression des surfaces enrésinées. La mauvaise adaptation des essences résineuses aux zones humides et la bonne potentialité sylvicole pour le hêtre ou le chêne devraient permettre d'orienter vers une régression des peuplements résineux.

L'évolution des activités sylvicoles vers la filière bois énergie, qui demande des interventions très fréquentes sur les boisements et qui appauvrit les sols par l'export du petit bois et des branches, pourrait représenter prochainement une nouvelle atteinte à la biodiversité forestière.

Les activités de loisirs et de pleine nature:

Les nombreux sentiers parcourant le site Natura 2000 s'appuient pour la plupart sur l'atout « Nature » de la Bresse. Les différentes activités touristiques promues sont respectueuses de cette nature: randonnée à pied, à cheval, en vélo, en calèche, ... Une voie verte en projet permettra de traverser le site le long d'un axe nord/sud par une ancienne voie ferrée grâce à des modes de transports doux. Trois sentiers interprétant le patrimoine naturel des étangs bressans attirent sur le site des visiteurs qui bien souvent sont hébergés dans les gîtes alentours sur le secteur de Chaumergy et de Chapelle-Voland. Ces sentiers encadrent une partie des touristes sur des cheminements déterminés pour leur faible impact sur la faune ou la flore. La future base de loisirs sur les anciennes carrières de Desnes devra à court terme accueillir à proximité du site de nombreux touristes. L'enjeu sera donc de développer une offre touristique à destination de cette nouvelle population touristique tout en préservant la biodiversité du site. L'information et la sensibilisation des touristes à la biodiversité seront nécessaires, en s'appuyant notamment sur les relais que constituent les hébergeurs et prestataires touristiques locaux. L'action du Syndicat d'Initiative, soutenu par les deux communautés de communes Val de Brenne et Bletteranoise, devra également agir dans ce sens du développement d'un tourisme vert, doux et respectueux de l'environnement.

La pêche de loisirs est pratiquée à la fois en rivière (Brenne, Dorme, Ainson, Orain, Grozonne) et sur des étangs gérés par les AAPPMA, la fédération du Jura de pêche (l'étang Grand Truge) ou des privés. L'impact de cette nouvelle activité, en développement sur les étangs, est à mesurer en terme de dérangement pour l'avifaune et de gestion des eaux et roselières (cf. plus haut). Outre ces activités, il existe une demande des touristes pour participer aux pêches de vidange d'étangs. Ces dernières pourraient être des temps forts pour communiquer sur l'importance et l'impact positif de la pisciculture sur la conservation de la biodiversité.

L'activité cynégétique, très présente sur le site avec une ACCA par commune et plusieurs AICA, permet une connaissance fine du territoire. La fédération des chasseurs du Jura a ainsi pu mobiliser ses adhérents dans le cadre de l'inventaire des petites zones humides du Jura.

Les acteurs locaux : chasseurs, pêcheurs, prestataires touristiques seront des relais importants à considérer dans le partage de la connaissance et la communication du site.

La LGV :

Le projet de ligne à grande vitesse pour le TGV Rhin-Rhône rencontre une forte opposition locale notamment des communes déjà impactées par l'autoroute A39 et la LGV. Si le fuseau actuellement privilégié longe l'autoroute A39, et semble, selon les études, être le moins impactant pour les biotopes, de nombreuses zones humides risquent à nouveau de disparaître dont la zone humide de Vers sous Sellières créé grâce aux mesures compensatoires de l'A 39 en 1998. Le site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord ne serait impacté qu'en bordure Est, cependant, il conviendra d'être vigilant sur les mesures directes et indirectes mises en œuvre pour limiter et compenser les impacts d'un tel aménagement.

TABEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Données non disponibles	La Bresse correspond à un compartiment effondré durant l'ère tertiaire (le fossé Bressan). Des dépôts lacustres se sont alors déposés durant les périodes immergées. Ces formations d'alluvions anciennes constituées d'argiles et de sables sont souvent imperméables. Elles sont entaillées de vallées plus récentes (Seille) dans lesquelles des cailloutis renferment des nappes alluviales.	SCOT du pays lédonien Etude projet de PNR Bresse Comtoise
Hydrologie	Rivières et ruisseaux de catégorie piscicole : 2	Qualité physico-chimique de l'eau : satisfaisante (classe 1B) de la source de la Brenne à Mouthier en Bresse Les rivières bressanes sont soumises à de fortes crues : - débits maxima annuels de crue (de retour 10 ans) : 21 m ³ /s à Sellières, 66 m ³ /s à La Chassagne (aval Dorme) - débits moyens interannuels : 0,67 m ³ /s à Sellières, 3,1 m ³ /s à La Chassagne (aval Dorme)	Contrat de rivière Seille FJPPMA
Climat	1 aire biogéographique 1 type de climat 3 types d'influences climatiques	Aire biogéographique continentale. Climat de type continental humide : semi continental à semi-continental dégradé Des influences climatiques entremêlées : - Climat océanique dominant qui détermine le régime de pluies avec des précipitations réparties dans l'année - Climat continental qui se fait ressentir au niveau des températures minimales et au niveau de la variation de la température moyenne annuelle du nord au sud - Climat méridional qui s'exprime par la remontée du climat doux de la vallée du Rhône jusqu'au sud de la Bresse. Le climat de la Bresse est caractérisé par deux gradients : le gradient pluviométrique d'est en ouest et le gradient thermique du nord au sud. <u>Données météorologiques moyennes 1987/2000 :</u> Pluviométrie annuelle : 1190mm, Température moyenne : 11.3°C, Nombre moyen de jours avec précipitation supérieur à 1mm :139 jours <u>Station météorologique de référence</u> : Colonne.	Météo France EPTB Saône et Doubs, SCOT du pays lédonien Etude projet de PNR Bresse Comtoise

Pédologie

Données non disponibles

Le fossé bressan correspondant à la partie nord des bassins d'effondrement du Rhône et de la Saône a été occupé par un lac jusqu'à la fin de l'ère tertiaire. Depuis, des alluvions se sont déposées sur de grandes épaisseurs. Aujourd'hui, affleurent les groupements tertiaires et quaternaires.

- Pliocène supérieur (p2c) – Cailloutis principal de la forêt de Chaux

Formation de cailloutis siliceux affleurant jusqu'en rive gauche de l'Orain.

- Pliocène supérieur (p2-IV) – Argiles et argiles sableuses
Dépôts argilo-sableux et argilo-siliceux très complexes, Ils représentent les dépôts d'un système fluvio-lacustre et lacustre très étendu.

- Alluvions fluviales récentes (Fz)

Dépôts des plaines alluviales des cours d'eau modestes du secteur. Ils sont aussi très diversifiés et constitués de matériaux argileux à sableux, parfois enrichis de graviers en profondeur.

- Colluvions (C)

Les petits vallons de tête de bassin aux pentes très peu marquées sont aussi souvent empâtés par des dépôts colluviaux de matériaux fins.

- Formations limoneuses complexes de la Bresse (DH)

Elles sont présentes presque partout en bordure de la zone bressanne. Elles peuvent se confondre avec les formations superficielles d'altération et d'épandage. Cette couverture est discontinue et peut aller de quelques dizaines de centimètres à plusieurs mètres. Cette répartition discontinue ajoute encore à la complexité locale.

De la complexité locale, difficile à traduire de manière cartographique, on peut isoler quelques informations importantes :

- L'argile est très présente partout, plus ou moins superficiellement. Par ses caractéristiques d'imperméabilité, elle donne très souvent des sols avec des caractéristiques d'hydromorphie plus ou moins marquée.

- Les limons, les sables sont responsables d'une végétation à dominante acidophile, voire acidiphile localement.

La plupart des terrains affleurant sont donc de nature essentiellement sablo-argileuse

EPTB Saône et Doubs
Bouard et al. (2009),

Topographie	Altitude minimum : 190 m Altitude maximum : 268 m Altitude moyenne : <= 225m Pente maximum : 2 à 3 degrés Pente minimum : plat	- Etage collinéen - La Bresse est un plateau vallonné, parsemé d'étangs	DREAL FC BD carto et BD alti
Hydrographie	<p>Cours d'eau naturel : 140 kms dont 32 kms endigués (correspondant à 104 étangs sur cours d'eau)</p> <p>Cours d'eau permanent : 63,7 km dont - de 15 à 50 m de large : 2,9 km - inférieur à 15 m de large : 60,8 km Cours d'eau intermittent : 43,5 km</p> <p>Canal, chenal : 5,7 km Linéaire endigué total : 35,3 km correspondant à 116 étangs sur cours d'eau ou chenal.</p>	Le réseau hydrographique s'organise sous la forme d'un chevelu de rivières, orienté d'est en ouest, correspondant aux bassins du Doubs et de la Saône.	BD Carthage CREN-FC (modifications/ajouts de quelques données)

SYNTHESE

Le nom de la Bresse trouve son origine dans son caractère humide, dans « Bre », une racine que l'on retrouve dans la Brenne de l'Indre ou la Brière de Loire Atlantique, deux grandes zones humides.

La Bresse géologique correspond à un compartiment effondré durant l'ère tertiaire : le fossé Bressan sur lequel les dépôts lacustres se sont accumulés durant les périodes immergées. Ces alluvions anciennes sont souvent imperméables et sont entaillés par les vallées plus récentes comme celle de la Seille.

Les caractéristiques géomorphologiques et géologiques sont relativement complexes et variées sur le site. Cependant, deux composantes à répercussions fortes sur les habitats peuvent être dégagées sur l'ensemble du site :

- L'argile est très présente partout, plus ou moins superficiellement. Par ses caractéristiques d'imperméabilité, elle donne très souvent des sols avec des caractéristiques d'hydromorphie plus ou moins marquée.
- Les limons et sables rendent le sol acide et sont ainsi responsables d'une végétation à dominante acidophile, voire acidiphile localement.

Le site est soumis à un climat de type continental humide où les influences climatiques s'entremêlent : le régime des pluies est déterminé par le climat océanique avec des précipitations réparties sur l'année, les températures minimales sont sous l'influence du climat continental et une influence méridionale remonte par le sud jusqu'en Bresse.

Le site présente la topographie douce d'un plateau vallonné, parsemé d'étangs dont l'altitude varie de 190m à 268 m.

Le réseau hydrographique s'organise sous la forme d'un chevelu de rivières, orienté d'est en ouest. Il est encadré par deux cours d'eau principaux :

- l'Orain au nord-est avant de se jeter dans le Doubs à Longwy-sur-le-Doubs ;
- la Brenne au sud avant de se jeter dans la Seille à Sens-sur-Seille.

Les étangs artificiels sont très nombreux sur l'ensemble du réseau, environ 160 pièces d'eau.

TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DECRITS DANS LE FSD)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu (3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	58 %	Moyen	9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 9130 : Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 9110 : Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> 91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Pic cendré</i> , <i>Pic noir</i> , <i>Pic mar</i> , <i>Cigogne noire</i> , <i>Grand capricorne</i> , <i>Sonneur à ventre jaune</i>	<i>Gestion intensive</i> , <i>Plantation de résineux et de chêne rouge d'Amérique</i> , <i>Espèces envahissantes.</i>	Bouard <i>et al.</i> (2009), FSD
Prairies de fauche et pâturages	14 %	Moyen	6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires du <i>Festuco Brometalia</i> 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude à <i>Alopecurus pratensis</i> et <i>Sanguisorba officinalis</i>	<i>Pie-grièche écorcheur</i> , <i>Cuivré des marais</i> , <i>Damier de la succise</i>	<i>Artificialisation poussée</i> , <i>intensification des pratiques agricoles</i> , <i>hypertrophie et enfrichement</i>	FSD, Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008), Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Zones humides	1 %	données non disponibles	Ceintures d'étangs, roselières, cariçaies et ourlets de roselières	<i>Marouette ponctuée</i> <i>Blongios nain</i> , <i>Héron pourpré</i>	Boisement après abandon des étangs	FSD, Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008), Etudes en environnement (Guinchard 2009)

Plans d'eau	7 %	Moyen	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i> 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p. Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	<i>Marsilée à quatre feuilles</i>	Eutrophisation de l'eau ; arrêt des pratiques traditionnelles de vidange et modification du fonctionnement hydraulique des étangs, accentuation des berges, ombrage excessifs des berges	FSD, Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008), Bd Carthage®
Rivières	118 kms	données non disponibles	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	<i>Martin-pêcheur d'Europe, Agrion de mercure, Chabot</i>	données non disponibles	FSD, Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
Grottes et cavités	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Haies	données non disponibles	données non disponibles	données non disponibles	données non disponibles	En régression	FSD
Cultures	19 %	sans objet	Cultures annuelles, prairies artificielles (dont prairies temporaires) et jachères	sans objet	sans objet	FSD, Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
Autres	1 %	sans objet	Villages, zones rudérales	sans objet	sans objet	Etudes en environnement (Guinchard 2009)

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

Carte 4 : carte des grands milieux

SYNTHESE

Le site Natura 2000 de la Bresse Jurassienne Nord est un complexe d'étangs, de prairies, de cultures et de bois de 8878 ha qui recèle un grand nombre d'espèces végétales et animales remarquables.

Le milieu forestier, recouvrant près de 58 % de la surface, est l'habitat le mieux représenté sur le site. Sur les 1 200 ha forestiers cartographiés, 9 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés et occupent près de 74 % de cette surface. Parmi ceux-ci la hêtraie neutrophile, habitat très présent en Franche-Comté et dans tout l'Est de la France, domine largement. D'autres habitats communautaires ont été identifiés tels que les chênaies-charmaies subatlantiques, la hêtraie collinéenne à luzule ou encore la hêtraie à mélisse. A ces derniers s'ajoutent des habitats d'intérêt prioritaire couvrant près de 7% de la zone cartographiée : les forêts alluviales d'aulne et de frêne.

Ces milieux abritent des espèces animales remarquables dont de nombreux oiseaux d'intérêt communautaire. En effet, la forêt de la Bresse Jurassienne Nord constitue l'habitat d'espèces nicheuses comme le pic cendré, la cigogne noire ou le milan noir. Il faut également noter l'importance des boisements matures et des arbres sénescents pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site : le pic noir, le pic mar ou le grand capricorne.

Les milieux agricoles composés de cultures, jachères, prairies et pâturages s'étendent sur 33 % du site. Toutefois, en raison d'une dominance des cultures annuelles, prairies artificielles et les prairies pâturées intensivement, la proportion d'habitats d'intérêt communautaire parmi ceux-ci reste modeste. Le nombre d'habitats communautaires est en revanche important avec 7 milieux inventoriés auxquels on peut encore ajouter 5 autres habitats d'intérêt patrimonial. Parmi ceux-ci les prairies fauchées hygrophiles et mésohygrophiles sont les mieux représentées en terme de surface et abritent des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial : damier de la succise, cuivré des marais, orchis à fleurs lâches, œnanthe à feuilles de peucedan, courlis cendré etc. Les secteurs de plaine alluviale de Brenne, d'Ainson et d'Orain près de Bretenières sont les plus riches en termes de surfaces de milieux communautaires. A contrario les milieux ouverts des communes comme Saint-Baraing, Commenailles ou Recanoz sont profondément artificialisés, c'est-à-dire conditionnés par les cultures et la pratique, plus ou moins ancienne, de labour. Il en résulte un appauvrissement de la diversité floristique et l'apparition d'espèces rudérales.

C'est sans doute le réseau d'étangs et les zones humides associées qui font la plus grande richesse du site. Les plans d'eau représentent en effet 7 % de la surface et accueillent de nombreuses espèces d'intérêt communautaire et patrimonial. La gestion des étangs utilisés à des fins piscicoles (niveaux d'eau, gestion de la végétation des berges, etc.) conditionne fortement les potentialités d'accueil de la faune et de la flore. Les gazons vivaces amphibies, les associations de plantes annuelles hygrophiles sur sols mésotrophes et sur sols limoneux ou argileux constituent les habitats d'intérêt communautaires liés aux étangs. Les espèces d'intérêt communautaire comme le héron pourpré, le blongios nain, le busard des roseaux et la marsilée à quatre feuilles dépendent également des plans d'eau et de leurs ceintures de végétation. Le martin-pêcheur d'Europe niche quant à lui sur les berges des cours d'eau et des étangs. D'autres espèces d'intérêt communautaire sont inféodées aux cours d'eau du site telles que le chabot et l'agrion de mercure.

TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	Données non disponibles pour la majorité des groupes	<u>Mammifères</u> : 2 espèces de chauves-souris mais pas d'inventaire spécifique mené, autres données non disponibles <u>Reptiles</u> : données non disponibles <u>Amphibiens</u> : 2 espèces <u>Poissons</u> : données non disponibles <u>Invertébrés</u> : 1 espèce <u>Plantes</u> : 1 espèce pour les milieux ouverts. Pour milieux forestiers, pas d'espèces concernées	FSD, OPIE (2009), CPEPESC Franche-Comté, Bouard <i>et al.</i> (2009), CREN FC (Morin <i>et al.</i> 2005), Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Données non disponibles pour la majorité des groupes	<u>Mammifères</u> : aucune espèce de chauve-souris. Autres données non disponibles <u>Reptiles</u> : données non disponibles <u>Amphibiens</u> : données non disponibles <u>Poissons</u> : données non disponibles <u>Invertébrés</u> : données non disponibles <u>Plantes</u> : Pour les milieux ouverts, pas d'espèces concernées. Pour milieux forestiers, pas d'espèces concernées	CPEPESC Franche-Comté, Bouard <i>et al.</i> (2009), Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Les autres habitats naturels	1 habitat pour les milieux forestiers & 11 pour les milieux ouverts	<u>Milieux ouverts</u> : 6 habitats d'intérêt régional et 5 habitats d'intérêt local dont 7 déterminants ZNIEFF <u>Milieux forestiers</u> : 1 habitat déterminant ZNIEFF	Bouard <i>et al.</i> (2009), Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Les autres espèces végétales	19 espèces en l'état actuel des connaissances	<u>Milieux ouverts</u> : 6 espèces notées dans le FSD et l'étude des milieux ouverts. <u>Protection nationale</u> : 1 <u>Protection régionale</u> : 3 <u>Espèces d'intérêt patrimonial (selon CBNFC)</u> : 3 <u>Milieux aquatiques</u> : 13 espèces notées dans le FSD et l'étude des milieux ouverts. <u>Protection nationale</u> : 3 <u>Protection régionale</u> : 7 <u>Espèces d'intérêt patrimonial (selon CBNFC)</u> : 3 <u>Milieux forestiers</u> : 2 espèces notées au cours de la phase de cartographie mais aucun inventaire spécifique n'a été mené. <u>Protection nationale</u> : 0 <u>Protection régionale</u> : 1 <u>Espèces d'intérêt patrimonial (selon CBNFC)</u> : 1	FSD Bouard <i>et al.</i> (2009), Etudes en environnement (Guinchard 2009)

Les autres espèces animales	76 espèces en l'état actuel des connaissances	<p><u>Mammifères</u> : aucune espèce de chauve-souris en plus. Autres données non disponibles</p> <p><u>Oiseaux</u> :</p> <p><u>Protection nationale</u> : 72 espèces</p> <p><u>Liste rouge régionale</u> : 3 espèces (CR, EN, VU des catégories UICN)</p> <p><u>Reptiles</u> : 2 espèces citées dans le FSD</p> <p><u>Amphibiens</u> : données non disponibles</p> <p><u>Poissons</u> : données non disponibles</p> <p><u>Invertébrés</u> : 2 espèces en liste rouge régionale (CR, EN, VU des catégories UICN)</p>	FSD, Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008), OPIE (2009)
Les autres espèces animales chassées	1 espèce	<u>Oiseaux</u> : 1 espèce de la liste rouge régionale (CR, EN, VU des catégories UICN)	DDT39 FDC39
Les autres espèces animales pêchées	1 espèce	<u>Poisson</u> : 1 espèce de la liste rouge nationale (CR, EN, VU des catégories UICN)	FJPPMA

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

Carte 7A : Carte des espèces végétales remarquables

Carte 7B : Carte des espèces animales remarquables

SYNTHESE

La mosaïque formée par les différents milieux naturels de la Bresse Jurassienne Nord permet le développement d'une grande diversité faunistique et floristique. Parmi cette multitude d'interactions, plusieurs écosystèmes présentent un intérêt au niveau régional ou local. Sur le grand nombre d'habitats recensés sur le site, 12 milieux présentent un intérêt patrimonial. Ce sont principalement les ceintures d'étangs, les prairies hygrophiles ou les aulnaies marécageuses qui représentent ici la valeur écologique du site. Les roselières sont particulièrement importantes pour les oiseaux inféodés aux bordures des étangs.

C'est également au sein du complexe d'habitats humides que la faune et la flore sont les plus remarquables. Plusieurs espèces végétales sont directement liées aux étangs, telles que l'hottonie des marais qui se développe dans les mares, fossés et bras morts des cours d'eau. Deux espèces patrimoniales d'odonates ont pu être identifiées sur le site : la cordulie à deux taches et l'agrion délicat.

Les prairies humides accueillent elles aussi des espèces rares et protégées au niveau régional comme l'orchis à fleurs lâches et l'oenanthe à feuilles de peucedan mais également au niveau national avec la présence de la gratioline officinale. Ces prairies sont des biotopes favorables à plusieurs espèces de papillons parmi lesquels le cuivré des marais et le damier de la succise qui figurent à l'annexe II de la directive 92/43 ainsi qu'à de nombreuses espèces d'oiseaux parmi lesquelles le rare râle des genêts, le courlis cendré et la caille des blés. Par ailleurs, les boisements humides abritent la fougère des marais, une espèce protégée en Franche-Comté.

Bien que la lindernie des marais, espèce de l'annexe IV de la directive 92/43, se développe sur des sols secs, elle dépend elle-aussi des étangs et de leur gestion où elle occupe les zones externes une fois en assec.

Un des plus grands intérêts de la Bresse Jurassienne Nord réside évidemment dans la richesse de l'avifaune. Plus de 70 espèces protégées au niveau national sont présentes sur le site Natura 2000 en plus des nombreux oiseaux d'intérêt communautaire. Parmi les espèces à enjeux, on peut citer la chevêche d'Athéna, la huppe fasciée, le torcol fourmilier ou le pipit farlouse qui ont été identifiés sur le périmètre de la ZPS. Par ailleurs, le site présente un grand intérêt pour l'hivernage des espèces migratrices avec la présence approximative d'un millier d'oiseaux au mois de janvier.

N'ayant pas fait l'objet d'une étude spécifique, les populations d'amphibiens et de reptiles sont difficilement évaluables à l'échelle du site. Toutefois l'imbrication étroite des milieux aquatiques et forestiers permet d'estimer le fort potentiel d'accueil pour les amphibiens. Quelques espèces ont tout de même été signalées sur le site, telles que la grenouille agile et la rainette verte, ou encore le lézard vivipare ainsi que la couleuvre verte et jaune pour les reptiles. Les inventaires herpétologiques restent donc à réaliser.

De même, les chauves-souris ont peu été étudiées à l'intérieur du périmètre. Seules la pipistrelle commune et la sérotine commune ont été localisées, respectivement aux villages des Deux-Fays et de Sergenaux.

Parmi les invertébrés, il est important de noter la présence de la bacchante, espèce de l'annexe IV de la directive 92/43, le long des ourlets thermophiles près de Champrougier.

Finalement pour les espèces patrimoniales chassées et pêchées, seul la bécassine des marais et le brochet font l'objet de prélèvements.

TABLEAUX 7, 8 ET 9 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43 (CE TABLEAU NE CONCERNE QUE LES SITES EN ZSC)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport aux zones cartographiées	Structure et fonctionnalité	État de conservation selon typicité floristique à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle bio géographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Gazon vivace amphibie oligotrophe de bords d'étangs ludwigie des marais <i>Groupement à <i>Ludwigia palustris</i></i>	3130-2	1,1 ha soit 0,03 % des milieux ouverts cartographiés	- Structure et fonctionnalité non disponibles. - Habitat amphibie, oligotrophique et héliophile.	Favorable	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Gazon vivace amphibie oligotrophe de bords d'étangs à marsilée à quatre feuilles <i>Groupement à <i>Marsilea quadrifolia</i></i>	3130-2	0,01 ha soit <0,001 % des milieux ouverts cartographiés	- <i>Marsilea quadrifolia</i> est rare et surtout localisée dans les Pays-de-la-Loire, le Centre, l'Auvergne, la Bourgogne, l'Alsace, la région Rhône-Alpes et la Franche-Comté. - Habitat amphibie, héliophile et sur sols sableux des étangs oligotrophes.	<i>Inconnu</i>	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Gazon vivace amphibie oligotrophe de bords d'étangs à héléocharis épingle <i>Eleocharitetum acicularis</i>	3130-2	0,4 ha soit 0,01 % des milieux ouverts cartographiés	- Connu dans le Sundgau, la Bresse, les Mille étangs et dans les basses vallées du Doubs et de la Loue. - Habitat amphibie et héliophile des étangs généralement assez riches en matière organique.	Favorable	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes argileux à jonc des crapauds <i>Groupement à <i>Juncus bufonius</i></i>	3130-3	0,2 ha soit 0,005 % des milieux ouverts cartographiés	- Structure et fonctionnalité non disponibles. - Installé autour des mares ou des chemins humides.	<i>Inconnu</i>	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)

Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à souchet brun-noirâtre Groupement à <i>Cyperus fuscus</i>	3130-3	0,2 ha soit 0,005 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Structure et fonctionnalité non disponibles. - Typique des zones externes des étangs en assec. 	<i>Inconnu</i>	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à gnaphale des marais Groupement à <i>Gnaphalium uliginosum</i>	3130-3	0,3 ha soit 0,007 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Structure et fonctionnalité non disponibles. - Typique des zones externes des étangs en assec. 	<i>Inconnu</i>	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à Lindernie couchée et héléocharis ovale <i>Lindernia procumbentis-Eleocharitetum ovatae</i>	3130-3	4,4 ha soit 0,1% des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Rare et localisé uniquement en Bresse. Très grande valeur patrimoniale. - Typique des zones les plus internes des étangs en assec. Sols minéraux à tendance argileuse et humides à mouillés. 	Favorable	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à héléocharis ovale et laïche de Bohème <i>Eleocharito ovatae-Caricetum bohemicae</i>	3130-3	37,4 ha soit 1% des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquent dans les étangs en Bresse, dans le Sundgau, les mille étangs et la vallée de la Lanterne. - Typique des zones les plus externes des étangs en assec. Sols minéraux plutôt secs. 	5,1ha : favorable	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
				28,3 ha : défavorable inadéquat		
				4 ha : défavorable mauvais		
Association de plantes annuelles estivales hygrophiles et nitrophiles des sols limoneux ou argileux à renouée poivre-d'eau et bident triparti <i>Polygono hydropiperis-Bidentetum tripartitae</i>	3270-1	32,7 ha soit 0,9 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquent dans les étangs en Bresse, dans le Sundgau, les mille étangs et au bord des rivières (Doubs, Loue, Ognon, Saône...). - Installé sur sols secs des étangs en étiage plutôt pauvres en matière organique. 	12,5 ha : favorable	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
				10,1ha : défavorable inadéquat		
				10,1ha : défavorable mauvais		

Pelouse mésophile acidocline collinéenne à danthonie décombante et brachypode penné <i>Sieglingia decumbentis-Brachypodietum pinnati</i>	6210-17(*)	0,4 ha soit 0,01 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Répandu en Bourgogne, Champagne, Lorraine, dans les Préalpes et dans la chaîne du Jura jusqu'à 800 m. d'altitude. - Confiné aux dépressions du plateau karstique sur sols épais, acidifié en surface (pH de 5,5 à 6) avec bonne réserve en eau. 	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Mégaphorbiaie riveraine mésotrophe collinéenne à Scirpe des bois Groupement à <i>Scirpus sylvaticus</i>	6430-1	0,8 ha soit 0,02 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Structure et fonctionnalité non disponibles. - Installé à proximité des rivières et ruisseaux, en situation de prairie ou en clairière forestière à l'extrémité des queues d'étang. 	Favorable	Défavorable inadéquat	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Mégaphorbiaie eutrophe à grande ortie et liseron des haies <i>Urtico dioicae-Calystegietum sepium</i>	6430-4	6,8 ha soit 0,2 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Très répandu à l'étage collinéen des domaines continental, atlantique et localement méditerranéen. - Installé en situation intraforestière ou sur surfaces agricoles abandonnées sur sols eutrophisés par les apports des crues. 	1,6 ha : favorable 2,1 : défavorable inadéquat 1,4 : défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Ourlet nitrophile à sureau yèble <i>Sambucetum ebuli</i>	6430-6	0,7 ha soit 0,02 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Très répandu à l'étage collinéen. Commun en Franche-Comté. Une seule station d'intérêt communautaire sur le site. - Occupe les bordures de prairies, souvent sous les haies. 	Favorable	Défavorable inadéquat	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Ourlet nitrophile à ronce bleuâtre et laiche hérissée Groupement à <i>Rubus caesius</i> et <i>Carex hirta</i>	6430-6	0,02 ha soit 0,001 % des milieux ouverts cartographiés	<ul style="list-style-type: none"> - Très répandu à l'étage collinéen. Commun en Franche-Comté. - Occupe les bordures de prairies ou de champs cultivés, souvent en bordure de haies. 	Inconnu	Défavorable inadéquat	Etudes en environnement (Guinchard 2009)

Prairie pâturée collinéenne, mésophile à mésohygrophile à colchique et fétuque des prés <i>Colchico autumnalis-Festucetum pratensis</i>	6510-4	171 ha soit 5 % des milieux ouverts cartographiés	- Fréquent dans le nord et l'est de la France. Potentiellement présent dans les secteurs alluviaux de basse altitude en Franche-Comté. - Installé sur sols alluviaux à bonne minéralisation et texture équilibrée.	46 ha : favorable	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
				61 ha : défavorable inadéquat		
				62 ha : défavorable mauvais		
Prairie mésophile basiline fauchée, mésotrophe à mésoeutrophe à gaillet vrai et trèfle rampant <i>Gallio veri-Trifolietum repentis</i>	6510-6	3 ha soit 0,1 % des milieux ouverts cartographiés	- Décrit sous climat subatlantique à nord-atlantique. Très peu répandu dans la Bresse. - Installé sur les marges des vallées alluviales sur substrat filtrant moyennement riche en substances minérales.	Favorable	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Prairie fauchée mésophile, basiline et eutrophe à berce spondyle et brome mou <i>Heracleo sphondylii-Brometum mollis</i>	6510-7	1,7 ha soit 0.05 % des milieux ouverts cartographiés	- Très répandu au nord de la France. - Installé sur les replats et pentes faibles avec un substrat riche en bases (calcaire) et substances nutritives, neutre, profond et bien drainé.	Défavorable inadéquat à défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Etudes en environnement (Guinchard 2009)
Forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources Groupement à <i>Carex brizoides</i> de l' <i>Alnion incanae</i>	91EO*	26 ha soit 2 % des forêts cartographiées	- Très fréquent mais de faible étendue à l'étage collinéen. Valeur patrimoniale forte en Franche-Comté. - Installé sur des sols riches en humus, dans des dépressions inondables à nappe permanente proche de la surface.	16 ha : favorable	Défavorable mauvais	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				10 ha : déf. inadéquat		
Forêts galeries de saules blancs <i>Salicetum albae</i>	91EO-1*	2 ha soit 0,2 % des forêts cartographiées	- Dispersé et de faible étendue à l'état résiduel le long de certains cours d'eau ou très ponctuels. Valeur patrimoniale forte en Franche-Comté. - Installé sur les bancs alluviaux et les rives stabilisées des bords de rivières. Conditions générales plutôt eutrophes.	défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Bouard <i>et al.</i> (2009)

Forêts de frênes et d'aulnes à laïches <i>Carici remotae-Fraxinetum excelsioris</i>	91EO-8*	38 ha soit 3 % des forêts cartographiées	<ul style="list-style-type: none"> - Très fréquent mais de faible étendue à l'étage collinéen. Valeur patrimoniale forte en Franche-Comté. - Installé près des sources, le long des cours d'eau de faible importance à cours lent ou peu rapide. 	27 ha : favorable	Défavorable mauvais	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				9 ha : déf. inadéquat		
				2 ha : déf. mauvais		
Bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes <i>Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae</i>	91EO-11*	20,5 ha soit 1,5 % des forêts cartographiées	<ul style="list-style-type: none"> - Dispersé et de faible étendue à l'étage collinéen des domaines atlantique et continental. Valeur patrimoniale forte en Franche-Comté. - Installé sur des sols très riches en humus, dans des dépressions humides à nappe permanente proche de la surface. 	17 ha : favorable	Défavorable mauvais	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				5 ha : déf. inadéquat		
				3,5 ha : déf. mauvais		
Hêtraies collinéennes à Luzule <i>Fago sylvaticae-Quercetum petraeae</i>	9110-1	7,5 ha soit 0,6 % des forêts cartographiées	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquent dans le nord-est de la France mais peu répandu en Bresse. - Habitat des placages de limons acidifiés et à mull oligotrophe sur des sols épais. Engorgement plus ou moins accentué sur limons dégradés. 	2,5 ha : favorable	Défavorable inadéquat	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				3,5 ha : déf. inadéquat		
				1,5 ha : déf. mauvais		
Hêtraies neutrophiles <i>Poo chaixii-Fagetum sylvaticae</i>	9130-6	550 ha soit 45 % des forêts cartographiées	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquent dans le ¼ nord-est de la France. Commun en Franche-Comté. - Habitat propre aux placages de limons sur des sols épais, à bonne réserve en eau et plus ou moins désaturés. 	323 ha : favorable	Défavorable inadéquat	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				183 ha : déf. inadéquat		
				44 ha : déf. mauvais		
Hêtraies à Mélisque <i>Melico uniflorae-Fagetum sylvaticae</i>	9130-4	50 ha soit 4 % des forêts cartographiées	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition plus atlantique que les hêtraies neutrophiles. A rechercher en Franche-Comté. - Habitat propre aux placages de limons sur des sols épais, à bonne réserve en eau et plus ou moins désaturés. 	7,5 ha : favorable	Défavorable inadéquat	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				28,5 ha : déf. inadéquat		
				14 ha : déf. mauvais		

Chênaies neutrophiles du Stellario-Carpinetum <i>Primulo elatiori-Quercetum roboris</i>	9160-2	23 ha soit 2 % des forêts cartographiées	- Dispersé à l'étage collinéen du domaine continental dans la moitié est de la France. Commun mais de faible étendue en Franche-Comté. - Habitat mésohygrocline à tendance neutrophile, des sols argileux surtout.	20 ha : favorable	Défavorable inadéquat	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				2 ha : déf. inadéquat		
				1 ha : déf. mauvais		
Chênaies acidiclinales du Stellario-Carpinetum <i>Stellario holostea- Quercetum roboris</i> <i>Poo chaixii- Quercetum roboris</i>	9160-3	262 ha soit 22 % des forêts cartographiées	- Dispersé à l'étage collinéen du domaine continental du ¼ nord-est de la France. Commun mais peu étendu en Franche-Comté. - Habitat hygrocline à mésohygrophile lié à des limons, des limons sableux sur des sols plus ou moins lessivés, fréquemment installé sur les versants.	89 ha : favorable	Défavorable inadéquat	Bouard <i>et al.</i> (2009)
				82 ha : déf. inadéquat		
				91 ha : déf. mauvais		

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

Carte 6 : Carte des habitats d'intérêt communautaire

Carte 10 : Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 (CE TABLEAU NE CONCERNE QUE LES SITES EN ZSC)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	1428	<i>Données non disponibles</i>	- La Bresse est la zone principale de l'espèce pour la Franche-Comté. L'espèce se retrouve aujourd'hui sur une vingtaine d'étangs. - Berges des plans d'eau à niveau d'eau variable, à sols nus plus ou moins oligotrophes.	<i>Données non disponibles</i>	Défavorable mauvais	FSD, Etudes en environnement (Guinchard 2009)
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	1044	<i>Données non disponibles</i>	- Structure et fonctionnalité non disponible. - Petits cours d'eau et fossés aux eaux claires bien oxygénées, et riches en végétation.	<i>Données non disponibles</i>	Défavorable mauvais	FSD, OPIE (2009)
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1088	<i>Données non disponibles</i>	- Structure et fonctionnalité non disponible. - Vieux chênes sénescents, en milieu forestier ou non.	<i>Données non disponibles</i>	Défavorable inadéquat	FSD, OPIE (2009)
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	1065	<i>Données non disponibles</i>	- Structure et fonctionnalité non disponible. - Milieux divers : prairies humides ou tourbières.	<i>Données non disponibles</i>	Défavorable inadéquat	Etudes en environnement (Guinchard 2009), OPIE (2009)
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	<i>Données non disponibles</i>	- Structure et fonctionnalité non disponible. - Prairies humide ensoleillées.	<i>Données non disponibles</i>	Favorable	Etudes en environnement (Guinchard 2009), OPIE 2009
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1192	<i>Données non disponibles</i>	- Structure et fonctionnalité non disponible. - Mares forestières pionnières.	<i>Données non disponibles</i>	Défavorable mauvais	LPO, CREN FC (Morin <i>et al.</i> 2005)
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	<i>Données non disponibles</i>	- Structure et fonctionnalité non disponible. - Mares, sources, fossés, bordures d'étangs, voire de petits lacs, ornières...	<i>Données non disponibles</i>	Défavorable mauvais	CREN FC (Morin <i>et al.</i> 2005)

<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	<i>Données non disponibles</i>	- Structure et fonctionnalité non disponible. - Rivières à fond rocaillieux possédant une bonne qualité des eaux et une dynamique fluviale naturelle (zone à truite).	<i>Données non disponibles</i>	Favorable	FSD, ONEMA
----------------------------	--------	------	--------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	-----------	------------

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

Carte 7A : Carte des espèces végétales remarquables

Carte 7B : Carte des espèces animales remarquables

Carte 11 : Carte des habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire

TABLEAU 9 : ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409 (CE TABLEAU NE CONCERNE QUE LES SITES EN ZPS)

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européenne Natura 2000 de l'espèce	Prospection 2008	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation sur le site à l'issu de l'inventaire (2)	Origine des données/ Structures ressources
Espèces nicheuses							
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	A002	3 couples nicheurs sur la Bresse (tous sur la ZPS)	15 à 20 couples nicheurs sur la Bresse, l'essentiel en ZPS.	- Nicheur. - 90 à 100% de l'effectif reproducteur franc-comtois se situe en Bresse. 28 sites favorables occupés au cours des 15 dernières années, dont 3 hors emprise ZPS. - Roselières inondées à <i>Phragmites australis</i> . S'accommode également de typhaies et saulaies arbustives ou associations de type mégaphorbiaie.	Défavorable mauvais	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A029	12 à 17 couples	12 à 17 couples	- Nicheur. - La Bresse constitue le bastion franc-comtois pour cette espèce. - Mêmes habitats que le blongios nain. Roselières inondées à <i>Phragmites australis</i> . Egalement typhaies et saulaies arbustives ou associations de type mégaphorbiaie.	Défavorable mauvais	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A030	Pas de contact	0 à 1 couple nicheur	- Nicheur rare ? / Migrateur / Hivernant accidentel. - 1-2 couples présents en Franche-Comté entre le Jura et la Haute-Saône. - Boisements calmes à proximité d'étangs, ruisseaux et rivières.	Défavorable mauvais <i>Disparue ?</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)

<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	18 à 23 couples	10 à 20 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur / Migrateur. - Présent partout en Franche-Comté où des boisements sont présents. - Système bocager associant boisements ou bosquets, à des cultures de petites tailles, prairies pâturées ou fauchées, ou landes. 	Favorable ?	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	16 à 22 couples	15 à 30 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur / Migrateur. - Présent presque partout en Franche-Comté où des boisements sont présents en bord de cours d'eau ou lacs. - Boisements alluviaux des étangs, marais et cours d'eau. Milieux humides et prairies pour alimentation. 	Favorable ?	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A081	1 couple	1 couple	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare / Migrateur. - Moins de 5 couples sont connus en Franche-Comté, dont l'unique de Bresse à rattacher à celui présent en basse vallée du Doubs formant probablement le reliquat de la population de cette vallée. La population installée en étang a disparu. - Roselières à <i>Phragmites australis</i> principalement inondées, parfois sèches. S'accommode également de landes et parfois cultures 	Défavorable mauvais Au bord de l'extinction	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A082	3 à 4 couples	3 à 4 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur / Migrateur / Hivernant. - Quasi-disparition de l'espèce en période de reproduction en Franche-Comté. - Landes et friches en milieu bocager. 	Défavorable mauvais Au bord de l'extinction	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	A119	0 à 1 couple	Estimation délicate	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur accidentel / migrateur rare. - La population franc-comtoise (< 10 couples) est principalement concentrée dans les différents marais du Haut Doubs. - Végétation palustre faiblement à modérément inondée : cariçaies, roselières, jonchaies, prairies humides ; en contexte ouvert. 	Défavorable mauvais Au bord de l'extinction	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)

<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	A229	15 à 30 ? couples	Estimation délicate	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur. - Largement répandu à presque toute altitude en Franche-Comté. - Berges sablonneuses abruptes des cours d'eau et ruisseaux dynamiques. Fréquente également les chablis forestiers proches d'étangs pour établir son nid. 	<i>Favorable ?</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	A234	19 couples	21 à 28 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur. - En limite d'aire de répartition. Le bastion de la Bresse accueille ¼ de la population jurassienne. - Boisements mûres de chênaies-charmaies. Semble marquer une certaine préférence néanmoins pour les boisements humides des queues d'étangs et des berges de cours d'eau. 	Défavorable inadéquat	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	7 à 8 couples dont 3 à 4 couples ayant leur nid sur l'emprise	7 à 8 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur. - Répandue en Franche-Comté, l'espèce est présente dans tous les massifs forestiers à peuplements suffisamment âgés et aussi dans le bocage s'il y trouve les composantes nécessaires à son installation. - Boisements mûres de chênaies-hêtraies. Il établit préférentiellement son nid dans un hêtre de bonne taille. 	Défavorable inadéquat	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Dendrocopus medius</i>	Pic mar	A238	1,5 couples sur les 18 ha étudiés	70 à 100 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur. - L'espèce est présente en Franche-Comté dans tous les peuplements de chênes suffisamment âgés. Non loin, la forêt de Chauz constitue un bastion pour l'espèce dans le Jura. - Boisements mûres de chênaies-charmaies ; occasionnellement aussi en aulnaies. 	<i>Favorable ?</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)

<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246	2 couples	0 à 1 couple	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare. - La Bresse est un secteur de reproduction marginal par rapport à d'autres zones proches comme le Revermont et la Petite Montagne. - Bocage, vignes, pelouses sèches, friches, etc. en condition thermophile. 	Défavorable inadéquat	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	A272	Pas de contact en reproduction	0 à 2 chanteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur accidentel. - En Franche-Comté, l'espèce ne se reproduit qu'en basse vallée du Doubs en aval de Dole (39). L'espèce paraît être en cours d'installation en Bresse. - Boissements pionniers des bancs de sables et galets, saulaies et roselières des bords d'étangs. Occasionnellement en champs céréaliers. 	<i>Inconnu</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	103 couples	100 à 110 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur. - Largement répandue à l'échelle régionale et départementale. 1/3 à 1/6 de la population bressane est présent sur ou à proximité de la ZPS, la vallée de la Brenne héberge une part importante de cette population. - Bocage, friches, coupes forestières... caractéristiques du bocage traditionnel. 	<i>Favorable ?</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
Espèces hivernantes de l'annexe 1							
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	A027	<i>Non réalisé</i>	Environ 60 individus en moyenne sur la Bresse.	<ul style="list-style-type: none"> - Hivernant. - Espèce récente pour l'avifaune bressane (depuis fin des années 80). - Regroupement nocturne en dortoir, alimentation dans les champs et les étangs vidangés. 	Favorable	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)

Espèces nicheuses migratrices hors annexe 1

<i>Anas strepera</i>	Canard Chipeau	A051	5 à 6 couples sur la ZPS	5 à 6 couples sur la ZPS	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare, migrateur régulier, hivernage marginal. - La Bresse constitue son unique site de reproduction en Franche-Comté. - Etangs ouverts en contexte de prairie. Importance de la diversité structurale et végétale des bords d'étangs (roselière/cariçaie). 	Favorable	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	A055	3 couples sur la ZPS 4 à 7 couples sur la Bresse	3 couples sur la ZPS 4 à 7 couples sur la Bresse	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare, migrateur régulier. - Contexte régional à préciser. - Etangs à végétation aquatique et en contexte ouvert (prairie ou culture). 	Défavorable	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	A056	1 couple sur la ZPS 1 couple sur la Bresse	1 couple sur la ZPS 1 couple sur la Bresse	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare, hivernage accidentel - Installation récente en Franche-Comté, présent aussi en Basse vallée de l'Ognon. - Exigences écologiques proches de celles de la sarcelle d'été et du canard chipeau. 	<i>Inconnu</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	A052	3 à 5 couples sur la ZPS 5 à 7 couples sur la Bresse	3 à 5 couples sur la ZPS 5 à 7 couples sur la Bresse	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare, migrateur régulier, hivernage (max 100 individus) - Espèce d'installation récente en région. Elle s'est probablement aussi reproduite dans le Bassin du Dugeon et la vallée de l'Ognon, mais la Bresse semble être le secteur le plus favorable à l'espèce au niveau régional. - Etangs forestiers à végétation de type cariçaie. 	Favorable	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	A058	3 couples sur 1 même étang en ZPS	3 couples sur la ZPS 5 couples max en Bresse	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare, migrateur régulier, hivernage accidentel. - Nouvelle espèce pour la Franche-Comté depuis quelques années, présente en Bresse uniquement. - Etangs possédant une roselière, à massettes de préférence. 	<i>Inconnu</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)

<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	A059	38 à 49 couples sur la ZPS 39 à 51 sur la Bresse	38 à 49 couples sur la ZPS 39 à 51 sur la Bresse	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur, importante halte migratoire (jusqu'à 1000 individus observés), hivernage (max 80 individus). - La Bresse constitue le bastion régional de l'espèce et la ZPS accueille la majeure partie de la population. - Etangs. Large amplitude écologique mais préfère la végétation des berges hétérogènes. A besoin de « groupes fonctionnels d'étangs » car les sites de parade et de reproduction sont différents. 	<i>Inconnu</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	A061	1 couple sur la ZPS	1 à 2 couples sur la ZPS	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur rare, migrateur régulier. - Installation récente en Franche-Comté. La Bresse reste un site de reproduction marginal par rapport aux bastions du Haut-Doubs et du Territoire de Belfort. - Milieu favorable semblable à celui du Milouin. 	Favorable	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	A118	10 à 20 couples sur 10ha d'habitats favorables	70 à 120 couples sur la ZPS	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur, hivernage mais hiver rigoureux défavorable. - La population de la ZPS représente 60% de l'effectif départemental. - Roselières inondées, jonchaies, étangs à végétation rivulaire basse. 	<i>Inconnu</i>	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	A160	5 à 8 couples sur la ZPS	5 à 8 couples sur la ZPS 15 à 20 couples sur la Bresse	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur, migrateur régulier. - L'essentiel de la population bressane est hors ZPS. La Bresse constitue un des bastions de l'espèce au niveau régional. 	Défavorable mauvais	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Falco subbueto</i>	Faucon hobereau	A099	13 couples	13 à 15 couples	<ul style="list-style-type: none"> - Nicheur et migrateur. - Bastion de l'espèce pour le Jura. - Systèmes bocagers avec étang, vallées principales et peupleraies. 	Défavorable inadéquat	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	A142	0 couple	<i>Disparu ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Migrateur régulier, - Présence de l'espèce en Basse Vallée de la Seille à proximité (7 couples en 2008). - Prairies humides, cultures printanières, bord d'étangs en prairie. 	Défavorable mauvais Au bord de l'extinction	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)

<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	A341	0 couple sur la ZPS 2 couples sur la Bresse	2 couples sur la Bresse	- Nicheur rare. - Quatre territoires seulement en Franche-Comté dont un en Bresse, lors de l'enquête LPO 2007. Forte responsabilité de la Bresse. - Systèmes bocagers associant haies, arbres isolés, prairies pâturées et vergers.	Défavorable mauvais Au bord de l'extinction	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	A275	1 couple sur la ZPS 1 à 2 couples sur la Bresse	1 couple sur la ZPS 1 à 2 couples sur la Bresse	- Nicheur rare, migrateur régulier. - Forte régression de l'espèce en plaine en Franche-Comté. L'essentiel des populations se trouve dans les zones humides d'altitude du Haut-Doubs et du Jura. - Prairies humides à fauche tardive et mégaphorbiaies.	Défavorable mauvais Au bord de l'extinction	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	A298	16 couples sur la ZPS 19 couples sur la Bresse	16 couples sur la ZPS 19 couples sur la Bresse	- Nicheur. - La Bresse constitue un bastion d'importance au niveau régional et l'essentiel de sa population se situe en ZPS. - Comme le héron pourpré et le blongios nain : roselières inondées à <i>Phragmites australis</i> de bord d'étangs.	<i>Inconnu</i> En régression	Sciences environnement (Giroud <i>et al.</i> , 2008)

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 79/409

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

Carte 7B : Carte des espèces animales remarquables

Carte 11 : Carte des habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (7, 8, 9)

Les 26 habitats d'intérêt communautaire recensés actuellement sur le site recouvrent près de 1 240 hectares. La finalisation de la cartographie forestière devrait par ailleurs permettre d'augmenter significativement ce chiffre. Les habitats d'intérêt communautaire sont répartis entre les milieux forestiers, les formations herbacées et la végétation liée aux étangs. Au bord de ces derniers, se développent les gazons amphibies, habitats très spécialisés qui accueillent de nombreuses espèces rares dont la marsilée à quatre feuilles qui figure à l'annexe II de la directive 92/43. En parallèle, la gestion traditionnelle des étangs et la mise en assec de ceux-ci permettent l'installation de plusieurs groupements de plantes annuelles hygrophiles sur les bords. Ils abritent, eux aussi, un grand nombre d'espèces d'intérêt régional et local.

Par ailleurs, il faut noter que la gestion de ces assècs doit prendre en compte les périodes de nidification de certaines espèces avifaunistiques pour qui la mise en assec d'un étang peut rompre le processus de nidification.

La typicité floristique de ces habitats est aujourd'hui globalement favorable pour les gazons amphibies et « défavorable inadéquat » (état moyen) pour les groupements d'assec. L'eutrophisation, la modification du système hydrique ou l'arrêt des pratiques traditionnelles de vidange ainsi que l'ombrage et l'accentuation des berges constituent les principales menaces pour ces milieux.

Par ailleurs, les zones humides de la Bresse Jurassienne Nord présentent une diversité de biotopes suffisamment importante pour accueillir des espèces aussi variées que le chabot, l'agrion de mercure, le damier de la succise, le cuivré des marais et le triton crêté, espèces référencées à l'annexe II de la directive 92/43. Il faut encore mentionner le grand nombre d'oiseaux migrateurs et ceux de la directive 79/409 telles que le blongios nain, le héron pourpré, le busard des roseaux, le busard Saint-Martin, le martin pêcheur et la marouette ponctuée qui trouvent dans la végétation associée aux étangs un abri pour hiverner, se nourrir et se reproduire.

Au sein des habitats herbacés, les prairies mésophiles et mésohygrophiles dominent largement en terme de surface. Elles se développent surtout dans le contexte alluvial de la vallée de la Brenne et de l'Orain. 5 habitats de mégaphorbiaie et d'ourlet ont également été identifiés sur le site. Souvent en situation d'écotone, ces formations offrent un refuge pour la faune et contiennent parfois des plantes rares comme l'euphorbe des marais ou la gesse sans vrille. On retrouve également comme espèces emblématiques des milieux ouverts la pie-grièche écorcheur et l'alouette lulu.

Ces différentes prairies et mégaphorbiaies présentent un état de conservation moyen principalement dû à l'artificialisation, l'intensification et l'hypertrophie des milieux. Ces facteurs de dégradation dépendent souvent les uns des autres et s'inscrivent dans le contexte agricole général du site où une grande partie des milieux ouverts est dominée par les cultures, les prairies artificielles ou les prairies pâturées intensivement.

De plus, une tendance au retournement de certaines prairies naturelles augmente sensiblement depuis les 10 dernières années ce qui diminue considérablement les habitats préférentiels de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

Parmi les habitats forestiers, les forêts d'aulne et de frênes ainsi que les saulaies occupent les dépressions humides ou les bords de rivières. Ces milieux, classés prioritaires dans l'annexe I de la directive 92/43, sont particulièrement sensibles et ont fortement régressé suite aux travaux hydrauliques opérés par l'Homme (rectification de cours d'eau, drainage, etc.). Ils appartiennent au cortège d'habitats humides qui font la richesse du site de la Bresse Jurassienne Nord.

Les hêtraies neutrophiles ou acidiphiles se développent sur sol limoneux et épais avec une bonne réserve hydrique. Quant aux chênaies neutrophiles et acidiphiles, elles se partagent les sols les plus ressuyés. Ces forêts abritent un grand nombre d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409 comme le pic mar, le pic noir, le pic cendré, la cigogne noire, la bondrée apivore et le milan noir.

Elles accueillent également une espèce d'intérêt communautaire de la directive 92/43 avec la présence du sonneur à ventre jaune. De plus, les chênes sénescents près du village d'Oussière accueillent le grand capricorne aussi d'intérêt communautaire. L'état de conservation général des peuplements forestiers s'avère être moyen principalement à cause d'une gestion sylvicole parfois intensive. De nombreuses plantations sont également observées sur le site : résineux, chêne rouge et robinier faux-acacia. De plus, ces deux dernières espèces se révèlent être envahissantes.

B. Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs

TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
<p>A. Préserver durablement les habitats prairiaux remarquables via une gestion respectueuse</p>	<p>1. Conserver et restaurer les prairies d'intérêt communautaire de manière raisonnée <i>- Améliorer les connaissances liées aux pratiques agro-environnementales</i> <i>- Retarder la fauche suivant le type de milieu et préconiser la fauche centrifuge et bandes refuges</i> <i>- Limiter voire arrêter la fertilisation et l'utilisation de phytosanitaires</i> <i>- Adapter la pression de pâturage</i></p>	<p>MAET Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion</p>	<p>6510-4 6510-6 6510-7</p>	<p><i>Agrion de mercure, Damier de la succise, Cuivré des marais et autres insectes prairiaux et pollinisateurs, avifaune de milieux ouverts et divers chiroptères</i></p>	<p>Agriculture</p>
	<p>2. Conserver ou restaurer les pelouses d'intérêt communautaire <i>- Améliorer les connaissances liées aux pratiques agro-environnementales</i> <i>- Débroussailler si fermeture du milieu</i> <i>- Limiter voire arrêter la fertilisation et l'utilisation de phytosanitaires</i> <i>Retarder la fauche et préconiser la fauche centrifuge et bandes refuges</i> <i>- Adapter la pression de pâturage</i></p>		<p>6210-17</p>	<p><i>Damier de la succise et autres insectes prairiaux et pollinisateurs, avifaune de milieux ouverts</i> <i>Végétaux acidiphiles</i></p>	
	<p>3. Préserver les mégaphorbiaies et les ourlets d'intérêt communautaire <i>- Améliorer les connaissances liées aux pratiques agro-environnementales</i> <i>- Maintenir le réseau bocager</i> <i>- Retarder la fauche suivant le type de milieu et préconiser la fauche centrifuge</i> <i>- Limiter voire arrêter la fertilisation et l'utilisation de phytosanitaires</i> <i>- Protéger les groupements lors d'interventions sur les cours d'eau suivant le type de milieu</i></p>		<p>6430-1 6430-4 6430-6</p>	<p><i>Agrion de mercure, Damier de la succise, Cuivré des marais et autres insectes prairiaux et pollinisateurs, sonneur à ventre jaune, avifaune de milieux ouverts</i></p>	

<p>B. Maintenir un paysage favorable à la conservation des habitats d'espèces agropastorales et de leur biodiversité</p>	<p>1. Conserver les milieux ouverts agropastoraux et lutter contre le « retournement des prairies naturelles » - Préserver les prairies et inciter à l'augmentation de la surface en herbe (reconversion de cultures, bandes enherbées, ...) - Retarder la fauche suivant le type de milieu et préconiser la fauche centrifuge - Limiter voire arrêter la fertilisation et l'utilisation de phytosanitaires - Adapter la pression de pâturage - Favoriser la reconversion des cultures</p>	<p>MAET Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion</p>	<p>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaire prairiaux à lisière et strate herbacée haute + 6510-4 6510-6 6510-7 6430-1 6430-4 6430-6</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts</p>	<p>Agriculture</p>
	<p>2. Renforcer la structuration du territoire par un réseau linéaire diversifié (haie, lisière, bocage) - Conserver et restaurer le linéaire bocager existant voire recréer un réseau de haies - Diversifier les lisières forestières - Limiter voire arrêter la fertilisation et l'utilisation de phytosanitaires - Entretenir les bords de route de manière raisonnée - Sensibiliser le public aux problématiques paysagères et de fonctionnalité écologique</p>	<p>MAET Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion Communication</p>	<p>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés aux réseaux de haies, bosquets, lisières forestières stratifiées + 6430-1 6430-4 6430-6</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire, dont notamment l'avifaune et les chiroptères</p>	<p>Agriculture Sylviculture Collectivités en charge de la voirie</p>
	<p>3. Préserver les zones humides des milieux ouverts - Conserver et entretenir les mares (mise en défens, ...) - Restaurer les mares de manière raisonnée (curage, coupe de végétation, ...) - Curer et entretenir de manière raisonnée les fossés pouvant accueillir l'agrion de mercure - Limiter voire arrêter la fertilisation et l'utilisation de phytosanitaires - Sensibiliser le public sur l'intérêt des zones humides</p>	<p>MAET Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion Communication</p>	<p>Habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés aux zones humides</p>	<p>Agrion de mercure, Cuivré des marais, sonneur à ventre jaune, triton crêté Marsillée à quatre feuilles</p>	<p>Agriculture</p>

C. Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire	1. Maintenir et renforcer la naturalité des forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaires - Conserver des essences autochtones, favoriser les mélanges d'essences, - Promouvoir l'irrégularisation des peuplements et des traitements irréguliers - Eliminer les espèces indésirables et proscrire les plantations allochtones - Limiter voire interdire l'utilisation de produits phytosanitaires - Répondre aux problématiques d'accessibilité et de franchissement des cours d'eau et tenir compte de la fragilité des sols	Contrat forestier Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion	91EO* 91EO-1* 91EO-8* 91EO-11*	<i>Agrion de mercure, chabot, sonneur à ventre jaune, avifaune inféodée aux milieux forestiers</i>	Sylviculture Activités de loisirs motorisés
	2. Favoriser un réseau de corridors rivulaires diversifié - Maintenir le linéaire rivulaire existant - Entretenir voire restaurer les ripisylves en favorisant des espèces indigènes adaptées - Lutter contre les espèces indésirables et/ou invasives - Limiter voire interdire l'utilisation de produits phytosanitaires - Répondre aux problématiques de franchissement des cours d'eau	Communication	<i>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaires liés aux ripisylves et milieux associés</i>	<i>avifaune inféodée aux milieux forestiers chabot, sonneur à ventre jaune</i>	Sylviculture Agriculture Activités de loisirs motorisés

<p style="text-align: center;">D. Préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable</p>	<p>1. Promouvoir une gestion forestière favorisant l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le mélange d'essences autochtones - Favoriser la régénération naturelle - Renforcer la stratification verticale des peuplements - Limiter les surfaces de résineux - Développement des stades sénescents, favorables aux cortèges d'espèces inféodées avec augmentation du volume de bois mort à l'hectare - Réduire les coupes rases et leur impact et encourager le retour aux essences locales à leur issue - Adapter les travaux forestiers en fonction de la fragilité des sols 	<p>Contrat forestier Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion</p>	<p>9110-1 9130-4 9130-6 9160-2 9160-3</p>	<p><i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers</i></p>	<p>Sylviculture</p>
	<p>2. Garantir la pérennité des habitats forestiers d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impact des dessertes forestières - Réaliser une étude globale du réseau de dessertes - Limiter voire interdire l'utilisation de produits phytosanitaires - répondre aux problématiques d'accessibilité et de franchissement des cours d'eau et tenir compte de la fragilité des sols - Sensibiliser les acteurs aux différents enjeux de conservation en milieu forestier 	<p>Contrat forestier Recommandations de bonne gestion Communication</p>			

<p>E. Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>1. Optimiser le potentiel d'accueil des forêts pour les populations faunistiques d'intérêt communautaire - Conserver des arbres morts, sénescents ou à cavité et améliorer le volume de bois mort à l'hectare - Mettre en place des îlots de vieillissement ou de sénescence vastes et d'un seul tenant - Conserver et entretenir un réseau de mares forestières - Favoriser les secteurs montrant une mosaïque d'habitats de fort intérêt écologique</p>	<p>Contrat forestier Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion</p>	<p><i>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaires liés aux milieux forestiers</i></p>	<p><i>Ensemble des espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers notamment les pics, Grand capricorne, sonneur à ventre jaune, triton crêté</i></p>	<p>Sylviculture</p>
	<p>2. Favoriser la reproduction des espèces forestières d'intérêt communautaire - Informer et initier des pratiques alternatives de débardage sur des habitats d'espèces à fort enjeu patrimonial - Maintenir et gérer les lisières forestières - Réaliser une étude globale du réseau de désertes forestières - Limiter le dérangement lors des périodes de reproduction des amphibiens et de l'avifaune forestière</p>	<p>Contrat forestier Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion Communication</p>	<p><i>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaires liés aux milieux forestiers</i></p>	<p><i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers</i></p>	

F. Soutenir une gestion piscicole préservant la biodiversité	1. Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces inféodés aux étangs - Maintenir et améliorer l'état de conservation des ceintures végétales - Maintenir ou reprofiler les berges en pentes douces - Maîtriser l'eutrophisation du milieu (amendements, ...) - Entretenir les abords et les fossés - Gérer les habitats d'assecs de manière raisonnée avec les pratiques locales - Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables (Châtaigne d'eau, ...) - Favoriser les secteurs montrant une mosaïque d'habitats de fort intérêt écologique	MAquaE Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion	<i>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaires liés aux milieux d'étangs</i> + 3130-2 3130-3 3270-1	<i>Ensemble des espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques et aux ceintures végétales d'étangs, Agrion de mercure, amphibiens</i>	Pisciculture Pêche de loisirs Tourisme
	2. Conserver les stations de Marsilées à quatre feuilles - Maintenir les berges en pentes douces - Maîtriser l'eutrophisation du milieu - Entretenir les berges afin d'éviter la colonisation par les hélophytes		3130-2	<i>Marsilée à quatre feuilles</i>	Pisciculture Pêche de loisirs
	3. Suivre les activités en bords d'étangs - Organiser la fréquentation de certains sites sensibles (piétinement) - Limiter les risques de pollution en zone humide - Sensibiliser à la richesse et à la fragilité des milieux naturels liés aux étangs	MAquaE Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion Communication	<i>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaires liés aux milieux d'étangs</i> + 3130-2 3130-3 3270-1	<i>Ensemble des espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques et aux ceintures végétales d'étangs</i>	Pisciculture Pêche de loisirs Activités cynégétiques Tourisme

	<p>4. Sensibiliser les propriétaires et exploitants d'étangs à une gestion écologique sur l'ensemble de la zone</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un guide de bonnes pratiques de gestion des étangs et d'entretien des milieux naturels inféodés aux étangs - Diffuser à l'ensemble des propriétaires et exploitants d'étangs du site Natura 2000 	<p>Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion Communication</p>	<p><i>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaires liés aux milieux d'étangs</i></p> <p>+ 3130-2 3130-3 3270-1</p>	<p><i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques et aux ceintures végétales d'étangs</i></p>	<p>Pisciculture Pêche de loisirs</p>
	<p>5. Permettre une production piscicole respectueuse de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en application le dispositif MAquaE du FEP - Lutter contre les espèces indésirables ayant des impacts négatifs (Poisson-chat, Pseudorasbora, Ragondin, Cormoran, Châtaigne d'eau, Renouée du Japon...) 	<p>MAquaE Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion</p>	<p><i>Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaires liés aux milieux d'étangs</i></p> <p>+ 3130-2 3130-3 3270-1</p>		

<p style="text-align: center;">G. Garantir et améliorer la qualité des eaux du site</p>	<p>1. Favoriser des pratiques culturales respectueuses de l'environnement à proximité des cours d'eau et des étangs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une bande enherbée à proximité des cours d'eau et des étangs : définition d'une zone tampon aux abords des cours d'eau ou des étangs, , reconversion de cultures - Respecter un code de bonnes pratiques (engagement à ne pas retourner les prairies, à ne pas utiliser des phytosanitaires) et d'une gestion extensive dans cette zone tampon pour limiter les pollutions (limiter les amendements, ...) - Entretien et restauration de ripisylves et de la végétation des berges 	<p>MAET</p> <p>MAquaE</p> <p>Contrat Natura 2000</p> <p>Charte Natura 2000</p> <p>Recommandations de bonne gestion</p> <p>Communication</p>	<p><i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'intérêt communautaires</i></p>	<p><i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i></p>	<p>Agriculture</p> <p>Sylviculture</p> <p>Pisciculture</p>
	<p>2. Limiter l'impact négatif des étangs sur le réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les cours d'eau ou tronçons impactés par un réchauffement des eaux et/ou une turbidité accrue - Réaliser une étude globale de l'état de conservation des ouvrages hydrauliques liés aux étangs - Mettre en place des dispositifs limitant les impacts : adaptation des systèmes de contrôle du niveau d'eau - Réaliser des travaux de restauration des digues 	<p>Recommandations de bonne gestion</p>		<p><i>Chabot, Agrion de Mercure</i></p>	<p>Pisciculture</p> <p>Pêche de loisirs</p> <p>Tourisme</p>

H. Préserver la qualité morpho- dynamique des cours d'eau	1. Permettre la libre circulation des espèces piscicoles tout en limitant les ouvrages sur les cours d'eau	Contrat Natura 2000	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaires</i>	<i>Chabot</i>	Agriculture Sylviculture Pisciculture Urbanisme
	2. Préserver voire restaurer la diversité physique des cours d'eau afin de diversifier les habitats aquatiques	Contrat Natura 2000	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaires</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques, Chabot, Agrion de Mercure</i>	

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

Carte 8 : Carte des objectifs de gestion

TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
I. Assurer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	1. Favoriser la réalisation des actions du document d'objectifs grâce aux contrats Natura 2000	<i>Habitats forestiers et humides d'intérêt communautaire</i>	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</i>	Sylviculture, activités cynégétiques, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme	Etat (MEEDDM) / Europe (FEADER) / collectivités territoriales / ...
	2. Permettre la réalisation des actions en milieu agricole en adéquation avec les exigences économiques du site grâce aux mesures agro-environnementales (MAET)	<i>Habitats d'intérêt communautaire en SAU</i>		Agriculture	
	3. Permettre la réalisation des actions en milieu piscicole en adéquation avec les exigences économiques (à long terme) du site grâce aux mesures aqua-environnementales (MAquaE)	<i>Habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire en exploitation commerciale</i>		Pisciculture	
	4. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site grâce à la charte Natura 2000	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</i>		Ensemble des activités humaines et des propriétaires du site	
	5. Encourager des pratiques environnementales respectueuses sur les étangs à gestion non commerciale	<i>Habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire</i>		Pisciculture, loisirs, tourisme, chasse, pêche	

<p>J. Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site</p>	1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	<p><i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire concernés</i></p>	<p><i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernées</i></p>	<p>Agriculture, sylviculture, pisciculture, activités cynégétiques, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme, recherche scientifique</p>	<p>Etat (MEEDDM) / Europe (FEADER) / collectivités territoriales / ...</p>
	2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire				
	3. Améliorer et actualiser la connaissance scientifique du site				
	4. S'assurer de la cohérence des projets locaux avec les enjeux du DOCOB				
	5. Permettre la modification du périmètre du site en adéquation avec la volonté locale et les enjeux écologiques identifiés (chaînes d'étangs, ...)				
	6. Permettre la modification du périmètre du site en fusionnant avec le site Bresse Jurassienne Sud				
	7. Maîtrise foncière et d'usage				<p>Etat (MEEDDM) / Europe (FEADER) / TDENS / RFF / agence de l'eau RMC / privés / ...</p>

<p>K. Assurer la concertation et la sensibilisation des acteurs locaux du site et du grand public aux enjeux écologiques</p>	1. Assurer l'animation du Comité de Pilotage	<p><i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire concernés</i></p>	<p><i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernées</i></p>	<p>Agriculture, sylviculture, pisciculture, activités cynégétiques, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme, éducation</p>	<p>Etat (MEEDDM) / Europe (FEADER) / collectivités territoriales / ...</p>
	2. Informer et sensibiliser les acteurs locaux				
	3. Informer et sensibiliser le grand public à la biodiversité en valorisant les richesses écologiques du site				
	4. Sensibiliser le public scolaire				
	5. Sensibiliser la population « jeunesse »				
	6. Réaliser une étude morpho-écologique sur l'ensemble du réseau hydrographique et des étangs associés				

TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
Milieux ouverts : Prairies naturelles et éléments paysagers d'importance majeure	A	Préserver durablement les habitats prairiaux remarquables via une gestion respectueuse	***	X	X	X	X
	B	Maintenir un paysage favorable à la conservation des habitats d'espèces agropastorales et de leur biodiversité	**	X	X		
Milieux forestiers : Forêts alluviales résiduelles, habitats forestiers d'intérêt communautaire et habitats d'espèces	C	Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire	***	X	X	X	X
	D	Préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable	**	X	X		
	E	Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire	**	X			X
Milieux aquatiques : Etangs et réseau hydrographique	F	Soutenir une gestion piscicole préservant la biodiversité	***	X	X		X
	G	Garantir et améliorer la qualité des eaux du site	**	X		X	X
	H	Préserver la qualité morpho-dynamique des cours d'eau	*	X		X	
Objectifs transversaux	I	Assurer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	***	X			X
	J	Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	**				X
	K	Assurer la concertation et la sensibilisation des acteurs locaux du site et du grand public aux enjeux écologiques	**	X			X

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (10, 11, 12)

PREAMBULE

Les objectifs de préservation de la biodiversité, alliant les différents éléments sociaux et économiques du territoire de la Bresse Jurassienne Nord, ont été concertés lors de différentes commissions thématiques traitant des milieux ouverts, des milieux forestiers, des milieux aquatiques ainsi que de la gestion de l'espace. Le travail collectif mis en œuvre a permis de mettre à jours différentes orientations de gestions adaptées aux problématiques du site.

Les objectifs de développement durable ainsi élaborés seront ensuite traduits par des actions concrètes : les mesures de gestion. Ces dernières seront alors mises en œuvre durant la phase d'animation du site Natura 2000, opérée par la structure animatrice.

OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX OUVERTS :

Les milieux ouverts sont caractérisés par différents types d'habitats, ayant tous un lien étroit avec l'activité agropastorale du site. Bien que ce type de milieux soit pour la majorité issu de pratiques liées à l'agriculture, c'est aujourd'hui cette même activité qui doit être mise en œuvre de façon raisonnée afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire prairiaux.

Outre leur intérêt en termes de diversité floristique que peut représenter les différentes prairies mésophiles du site (fauchées ou pâturées) ou les mégaphorbiaies et ourlets, ces milieux sont des biotopes essentiels pour de très nombreuses espèces faunistiques, allant des invertébrés aux mammifères.

Ainsi, les différents habitats de milieux ouverts présents sur le site Natura 2000 de la Bresse Jurassienne Nord peuvent être présentés comme des zones refuges pour certaines espèces d'intérêt communautaire, notamment l'avifaune ainsi que de nombreux invertébrés. La majorité de ces animaux sont en régression à l'échelle européenne de par la disparition de leur milieu de vie.

En effet, les modifications de pratiques culturelles, l'anthropisation croissante et la pollution généralisée des milieux naturels tendent à réduire l'espace et les ressources indispensables à la vie de certaines espèces. De plus, une tendance au des certaines prairies naturelles augmente sensiblement depuis les 10 dernières années ce qui diminue considérablement les habitats préférentiels de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

C'est pourquoi il est apparu essentiel de contrer cette tendance au sein du site Natura 2000 (artificialisation, intensification et hypertrophie des milieux) en encourageant à la préservation durable des habitats prairiaux via une gestion respectueuse. Cette gestion devra permettre la conservation et la restauration des prairies et pelouses d'intérêt communautaire, lieu de nidification d'une avifaune bressane remarquable (courlis cendré,...), mais aussi de milieux importants comme les écotones, représentés au sein du site par divers ourlets et mégaphorbiaies.

De plus, la diversité biologique passe aussi par la diversité des différents éléments paysagers. Ainsi, la volonté locale marquée des acteurs du territoire a permis de se donner comme objectif de maintenir un paysage favorable à la conservation des habitats d'espèces agropastorales et de leur biodiversité. De manière concrète, cela passe avant tout par une lutte contre le « retournement des prairies naturelles », afin d'éviter une mise en culture nuisible à de nombreuses espèces, voire même la mise en place de Taillis à Très Courte Rotation, signifiant la destruction de ces prairies. Afin de préserver un paysage diversifié, il est également nécessaire de renforcer la structuration de ce dernier par un réseau linéaire important et varié (haie, lisière, bocage...) qui sera profitable à de nombreuses espèces présentes (pie-grièche écorcheur, rhopalocères...), et de préserver l'ensemble des zones humides présentes en milieu ouvert.

OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX FORESTIERS :

Compartiment le plus majoritairement représenté, avec une occupation de 58 % de la surface du site Natura 2000, les milieux forestiers bressans font apparaître une diversité de peuplements très importante. On y trouve ainsi des habitats d'intérêt communautaire jugés prioritaire au niveau européen. Il s'agit de forêts alluviales, s'étendant sur des terrains humides. Ces dernières sont disposées en une mosaïque avec des hêtraies neutrophiles, également d'intérêt communautaire.

L'ensemble de ces habitats rares joue un rôle écologique majeur : les forêts alluviales permettent ainsi le maintien des berges en limitant leur érosion, favorisent la protection contre la pollution des eaux et ont un rôle de corridor écologique pour de nombreuses espèces, et notamment une avifaune remarquable.

C'est ainsi qu'il est nécessaire au regard de Natura 2000 de maintenir et de restaurer ces forêts alluviales ainsi que les ripisylves qui leur sont associées, en maintenant et en renforçant la naturalité de ces milieux. La biodiversité forestière, à l'instar de celle des milieux ouverts, résulte elle-même de la diversité des habitats : il faut donc s'efforcer de favoriser un réseau de corridors rivulaires diversifié.

Toutefois, comme tout milieu naturel, les forêts sont des milieux en perpétuelle évolution. Leur dynamique de croissance a permis à l'homme d'en faire l'une de ses ressources principale dans divers domaines, mais en banalisant leur stade de croissance. Pourtant, la diversité des stades de croissance des forêts est un élément primordial de la biodiversité faunistique. De plus, cette ressource sylvicole n'est pas inépuisable pour autant. Il faudra donc veiller à préserver les milieux forestiers en favorisant une gestion durable de ces derniers, en lien avec leur état de conservation. La pérennité des forêts bressanes ne doit donc pas être impactée par leur gestion. C'est pourquoi les mélanges d'essences, la régénération naturelle ou encore une adaptation raisonnée des systèmes d'exploitation sont apparus comme des objectifs essentiels au maintien de la biodiversité de ces milieux.

Enfin, les habitats constitués par ces milieux ont un potentiel d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire non négligeable. Les acteurs locaux se sont tous entendus pour optimiser ce potentiel et favoriser la reproduction des espèces liées. La présence du grand capricorne, amateur s'il en est de vieux boisements, comme de nombreuses espèces de pics présentes (cendré, noir et mar notamment), ne peut que faire avancer les convictions en ce sens. L'optimisation de l'accueil de telles populations faunistique passe ainsi par la conservation de forêts matures, présentant des îlots de sénescence et une mosaïque d'habitat importante, telle qu'elle est déjà représentée de par la multitude de milieux aquatique en sein du compartiment forestier.

OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES

Le site Natura 2000 de la Bresse Jurassienne Nord tient l'une de ses particularités de par le nombre très important d'étangs qui le composent. Malgré une tendance vers l'abandon d'usage ancestral de ces derniers, qui pour certains ne sont plus que des plans d'eau voués aux activités de loisirs, le secteur conserve une activité piscicole professionnelle importante. La pisciculture d'étangs est une activité culturelle à la base même de la diversité d'habitats aquatiques d'intérêt communautaire présents.

En effet, ces habitats sont très dépendants des fluctuations du niveau d'eau résultant de l'activité piscicole. Le mode de gestion élaboré par les pisciculteurs du site, de par la mise en assec régulière des plans d'eau, reste très bénéfique à certains cortèges floristiques rares (gazons amphibies par exemple). On retrouve ainsi en Bresse la marsilée à quatre feuilles, protégée au niveau européen.

De plus, les ceintures végétales associées aux étangs représentent, outre leur diversité floristique remarquable, les milieux de nidification de très nombreuses espèces faunistiques d'intérêt communautaire, dont notamment les oiseaux tels que le blongios nain, le héron pourpré, la marouette ponctuée ou encore le busard des roseaux pour ne citer qu'eux. Toutefois, il apparaît essentiel de veiller à ce que les pratiques culturelles mises en

œuvre sur ces étangs soient en corrélation avec la nidification de ces espèces. Pour exemple, la mise en assec d'un étang, qui permettra l'installation d'un cortège floristique rare, sera désastreux pour une espèce qui nichait dans la roselière associée à cet étang.

Ainsi, les acteurs du monde piscicole bressan se sont positionnés pour que la politique d'actions Natura 2000 soutienne une gestion piscicole favorable à la biodiversité. Cette gestion doit garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire liés aux étangs, tout en suivant les activités en leurs abords. Mais tous les étangs du site ne sont pas gérés de manière professionnelle. Il faut donc apporter une attention particulière pour sensibiliser l'ensemble des propriétaires d'étangs à une gestion écologique respectueuse tout en permettant une production piscicole viable pour les professionnels.

Le réseau hydrographique du site n'échappe pas à un phénomène aujourd'hui généralisé : la détérioration de la qualité des eaux. L'eau, comme sur l'ensemble de la biosphère, est une ressources primordiale, et peut-être encore plus ici dans une région piscicole. Il est donc indispensable de garantir et d'améliorer cette qualité de l'eau du site Natura 2000, notamment en favorisant des pratiques culturales, à proximité des cours d'eau, respectueuses de l'environnement. De surcroit, malgré la diversité d'habitats générée par l'activité de pisciculture d'étangs, il ne faut pas omettre l'impact négatif que peuvent avoir ces derniers sur la qualité des eaux en termes de réchauffement et de turbidité. Il serait alors important de pouvoir disposer des données suffisantes sur ces différents impacts afin de pouvoir les limiter.

Enfin, les cours d'eau sont également soumis à des impacts physiques importants. Il faut donc veiller à identifier et localiser ces impacts afin d'y remédier. Cela passe aussi par le rétablissement des continuités piscicoles, essentielles à la vie d'un cours d'eau.

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

La réussite de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le territoire, basée essentiellement sur le volontariat et l'adhésion des acteurs locaux, nécessite une animation importante au plus près du terrain. Plus particulièrement, on peut distinguer trois grands types d'objectifs liés à ces missions transversales et garantes de la réussite du projet.

Il s'agira d'une part d'assurer en lien avec les acteurs socio-économiques, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, la mise en œuvre du DOCOB par la contractualisation (Charte, Contrat Natura 2000, MAET et MAquaE). Ce volet nécessite l'information des éventuels bénéficiaires mais aussi un accompagnement technique et administratif des porteurs de projets de la part de la structure animatrice.

Il s'agira d'autre part de permettre l'amélioration des connaissances et d'assurer une veille environnementales : suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces, fournir des expertises ou éléments techniques aux porteurs de projets et aux services instructeurs dans le cadre de l'évaluation d'incidences.

Le volet information, communication, sensibilisation des acteurs concernés mais aussi du grand public est un volet important. Le DOCOB est le fruit d'une vaste concertation ayant impliquée de nombreux acteurs locaux (élus, acteurs du monde socio-économique, partenaires, services administratifs, ...). La réussite de l'application du DOCOB est conditionnée également par la mobilisation de relais locaux dans la mise en œuvre de Natura 2000 sur leur territoire.

Il s'agira également de faire connaître au plus grand nombre le patrimoine naturel du site mais également de favoriser une prise de conscience collective des enjeux liés à l'environnement et à la protection de la biodiversité à travers Natura 2000. Elle concerne les personnes qui ne sont pas à priori concernées directement par le site Natura 2000 mais cependant concernées par les enjeux écologiques et leurs liens avec les activités humaines.

C. Propositions de mesures de gestion

TABEAU 13 : MESURES

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure (1)	Bénéficiaires potentiels	Mise en œuvre	Échéancier (2)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (3)
Gestion extensive des prairies naturelles de fauche (fertilisation limitée)	<ul style="list-style-type: none"> - Retard de fauche au 25 juin - Limitation de la fertilisation azotée (30 unités N/ha/an) <p>Voir fiche MO-1</p>	Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)	Exploitants agricoles, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	265,76 €/ha/an	Etat Europe (FEADER) MAET
Gestion extensive des prairies naturelles de fauche (arrêt de fertilisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche au 15 juillet - Arrêt de la fertilisation azotée - Création de zones refuge (3%) <p>Voir fiche MO-2</p>	Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)	Exploitants agricoles, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	371,15 €/ha/an	Etat Europe (FEADER) MAET
Gestion extensive des prairies pâturées (fertilisation limitée)	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la charge en pâturage à 1 UGB/ha - Limitation de la fertilisation azotée (30 unités N/ha/an) <p>Voir fiche MO-3</p>	Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)	Exploitants agricoles, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	245 €/ha/an	Etat Europe (FEADER) MAET
Gestion extensive des prairies pâturées (arrêt de fertilisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la charge en pâturage à 1 UGB/ha - Arrêt de la fertilisation azotée - Création de zones refuge (3%) <p>Voir fiche MO-4</p>	Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)	Exploitants agricoles, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	294 €/ha/an	Etat Europe (FEADER) MAET

Entretien durable des milieux ouverts – Equipements	Entretien des milieux ouverts hors milieu agricole par installation d'équipements pastoraux Voir fiche MO-5	Propriétaires des droits réels...	Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32303P
Entretien durable des milieux ouverts – Gestion pastorale	Entretien des milieux ouverts hors milieu agricole par une gestion pastorale permettant l'entretien d'équipements, la location de locaux, ... Voir fiche MO-6	Propriétaires des droits réels...	Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32303R
Entretien durable des milieux ouverts – Fauche	Entretien des milieux ouverts hors milieu agricole par la fauche Voir fiche MO-7	Propriétaires des droits réels...	Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32304R
Entretien durable des milieux ouverts – Entretien	Entretien des milieux ouverts hors milieu agricole par la lutte contre l'enfrichement Voir fiche MO-8	Propriétaires des droits réels...	Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32305R

<p>Favoriser la reconversion des cultures en prairies (fertilisation limitée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard de fauche au 25 juin - Limitation de la fertilisation azotée (30 unités N/ha/an) - Création et entretien d'un couvert herbacé <p style="text-align: center;">Voir fiche MO-9</p>	<p>Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)</p>	<p>Exploitants agricoles, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2011</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>423,76 €/ha/an à 715,76 €/ha/an + 96 €/an par exploitation</p>	<p>Etat Europe (FEADER) MAET</p>
<p>Favoriser la reconversion des cultures en prairies (arrêt de fertilisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche au 15 juillet minimum - Arrêt de la fertilisation azotée - Création et entretien d'un couvert herbacé <p style="text-align: center;">Voir fiche MO-10</p>	<p>Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)</p>	<p>Exploitants agricoles, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2011</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>529,15 €/ha/an à 821,15 €/ha/an + 96 €/an par exploitation</p>	<p>Etat Europe (FEADER) MAET</p>
<p>Préservation et restauration des éléments paysagers structurant le territoire (haies, bosquets et arbres isolés)</p>	<p>Entretien des haies, bosquets, arbres isolés ou ripisylves en milieu agricole</p> <p style="text-align: center;">Voir fiche MO-11</p>	<p>Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)</p>	<p>Exploitants agricoles, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2011</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>A définir</p>	<p>Etat Europe (FEADER) MAET PVE</p>
<p>Réhabilitation des éléments paysagers structurant le territoire (haies, bosquets et arbres isolés)</p>	<p>Réhabilitation par la taille et la création des haies, bosquets, arbres isolés hors milieu agricole</p> <p style="text-align: center;">Voir fiche MO-12</p>	<p>Propriétaires des droits réels...</p>	<p>Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2011</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesure A32306P</p>

<p>Entretien des éléments paysagers structurant le territoire (haies, bosquets et arbres isolés)</p>	<p>Entretien par la taille et l'élagage des haies, bosquets, arbres isolés hors milieu agricole</p> <p>Voir fiche MO-13</p>	<p>Propriétaires des droits réels...</p>	<p>Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2011</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesure A32306R</p>
<p>Préservation et restauration des zones humides des milieux agricoles</p>	<p>Entretien des mares et plans d'eau de milieux agricoles à vocation non piscicole</p> <p>Voir fiche MO-14</p>	<p>Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)</p>	<p>Exploitants agricoles, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>A définir</p>	<p>Etat Europe (FEADER) MAET</p>
<p>Création de mares en milieux ouverts</p>	<p>Création ou rétablissement de mares en milieux ouverts</p> <p>Voir fiche MO-15</p>	<p>Propriétaires des droits réels...</p>	<p>Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesures A32309P</p>
<p>Entretien de mares en milieux ouverts</p>	<p>Entretien par faucardage et débroussaillage des mares de milieux ouverts</p> <p>Voir fiche MO-16</p>	<p>Propriétaires des droits réels...</p>	<p>Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesures A32309R</p>

<p>Protection des zones humides des milieux ouverts</p>	<p>Mise en défens de mares et plans d'eau de milieux ouverts à vocation non piscicole en milieu agricole</p> <p>Voir fiche MO-17</p>	<p>Exploitants agricoles (bailleurs agricoles ou propriétaires des droits réels)</p>	<p>Exploitants agricoles, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>35,45 € min/ha/an</p>	<p>Etat Europe (FEADER) MAET</p>
<p>Protection des mares des milieux ouverts</p>	<p>Mise en défens de mares de milieux ouverts à vocation non piscicole hors milieu agricole</p> <p>Voir fiche MO-18</p>	<p>Propriétaires des droits réels...</p>	<p>Exploitants agricoles, propriétaires et titulaires de droits réels, prestataire de services, ...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>Non précisée</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesures A32324P</p>

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Bénéficiaires potentiels	Mise en œuvre	Échéancier (1)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (2)
Création ou rétablissement de mares forestières	Profilage en pente douce, curage, colmatage, débroussaillage et dégagement des abords, végétalisation des abords... Voir fiche MF-1	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur Plafond en vigueur : 50 €/m ²	Etat Europe (FEADER) Mesure F22702
Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Eclaircissement de la végétation et export des produits de coupe au profit des espèces végétales ou habitats d'espèces animales d'intérêt communautaire Voir fiche MF-2	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	Tous les ans à partir de 2011	<i>A définir</i>	Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur Plafond en vigueur : 1 500€/ha	Etat Europe (FEADER) Mesure F22705
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Structuration du peuplement, éclaircissement et export de la végétation, reconstitution du peuplement, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique. Voir fiche MF-3	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	Tous les ans à partir de 2010	76,5 ha <i>A redéfinir lors du complément de cartographie forestière</i>	Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur Plafond en vigueur : 3 000€/ha travaillé et 10 €/m de berge	Etat Europe (FEADER) Mesure F22706
Réalisation de dégagement et débroussaillage manuels à la place de procédés chimiques	Prise en charge du surcoût engendré par une action manuelle par rapport à un traitement phytocide. Voir fiche MF-4a	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur Plafond en vigueur : 20 €/m ³ ou 1 500 €/ha	Etat Europe (FEADER) Mesure F22708

<p>Réalisation de dégagement et débroussaillage manuels à la place de procédés mécaniques</p>	<p>Prise en charge du surcoût engendré par une action manuelle par rapport à une intervention mécanique</p> <p>Voir fiche MF-4b</p>	<p>Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.</p>	<p>Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur</p> <p>Plafond en vigueur : 1 500 €/ha</p>	<p>Etat Europe (FEADER)</p> <p>Mesure F22708</p>
<p>Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p>	<p>Allongements des parcours, changement de substrat, mise en place d'obstacles, dispositifs antiérosifs et d'ouvrages temporaires ou permanents de franchissement de cours d'eau.</p> <p>Voir fiche MF-5</p>	<p>Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.</p>	<p>Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2012</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur</p> <p>Plafond en vigueur : 60 000 €/km hors franchissement des cours d'eau</p>	<p>Etat Europe (FEADER)</p> <p>Mesure F22709</p>
<p>Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>Broyage, arrachage, coupe, export etc. pour une espèce végétale</p> <p>Voir fiche MF-6</p>	<p>Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.</p>	<p>Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p>76,5 ha <i>A redéfinir lors du complément de cartographie forestière</i></p>	<p>Sur devis (100% pour les bois sans valeur commerciale et débardage pour les bois avec valeur commerciale) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur</p> <p>Plafond en vigueur : 80 €/m³ (arbres et semenciers) 7 500 €/ha pour les autres végétaux</p>	<p>Etat Europe (FEADER)</p> <p>Mesure F22711</p>

<p>Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</p>	<p>Accompagnement du renouvellement du peuplement : dégagement des tâches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes, protection individuelle des jeunes pieds</p> <p>Voir fiche MF-7</p>	<p>Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.</p>	<p>Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2011</p>	<p>76,5 ha <i>A redéfinir lors du complément de cartographie forestière</i></p>	<p>Sur devis (80%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur</p> <p>Plafond en vigueur : 1 500€/ha</p>	<p>Etat Europe (FEADER)</p> <p>Mesure F22715</p>
<p>Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Pose et entretien de poteaux et grillage ou clôture. Création de linéaire de végétation autochtone ou fossés et talus interdisant l'accès</p> <p>Voir fiche MF-8</p>	<p>Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.</p>	<p>Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur</p> <p>Plafond en vigueur : 2 000€/ha</p>	<p>Etat Europe (FEADER)</p> <p>Mesure F22710</p>
<p>Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p>	<p>Maintien d'arbres sur pied de gros diamètre, à cavité ou sénescents sur une durée de 30 ans</p> <p>Voir fiche MF-9</p>	<p>Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.</p>	<p>Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p>5 150 ha</p>	<p>Selon l'arrêté préfectoral en vigueur : Îlots de sénescence : 2 000 €/ha</p> <p>Arbres : 100 à 150€/arbre, maximum 12 arbres/ha</p>	<p>Etat Europe (FEADER)</p> <p>Mesure F22712</p>
<p>Investissement visant à informer les usagers de la forêt</p>	<p>Conception, fabrication, installation et entretien des panneaux</p> <p>Voir fiche MF-10</p>	<p>Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.</p>	<p>Associations, entreprises de travaux forestiers, ONF...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2011</p>	<p>5 150 ha</p>	<p>Sur devis (100%) et selon l'arrêté préfectoral en vigueur</p> <p>Plafond en vigueur : 1 500€/panneau</p>	<p>Etat Europe (FEADER)</p> <p>Mesure F22714</p>

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure (1)	Bénéficiaires potentiels	Mise en œuvre	Échéancier (2)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (3)
Soutien de la pisciculture d'étangs bressane (à titre commercial)	Soutien financier aux pratiques culturales commerciales respectueuses de la diversité biologique inféodée aux étangs et aux ceintures végétales associées Voir fiche MA-1	Pisciculteur professionnel (ayant une activité commerciale)	Entreprise spécialisée, association, pisciculteur...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Plafond à 7600 € par an par exploitation Si GAEC, plafond à 15 200 € par an	Etat Europe (FEP) MAquaE
Entretien des ceintures végétales hygrophiles	Entretien des formations végétales hygrophiles en respect avec les périodes de nidification de l'avifaune d'intérêt communautaire Voir fiche MA-2	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...	Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...	Tous les ans à partir de 2010	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesure A32310R
Entretien des linéaires hydrographiques inféodés aux étangs	Entretien des canaux et fossés dans les zones humides Voir fiche MA-3	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...	Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...	Tous les ans à partir de 2011	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32312P/R
Lutter contre l'atterrissement des étangs	Lutte contre l'envasement des étangs et plans d'eau dans le respect des pratiques locales Voir fiche MA-4	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...	Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...	Tous les ans à partir de 2011	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesure A32313P

<p>Lutter contre les espèces végétales envahissantes</p>	<p>Lutte contre l'invasion d'espèces végétales indésirables telles que la Châtaigne d'eau, la Renouée du Japon, l'Impatiète de l'Himalaya...</p> <p>Voir fiche MA-5</p>	<p>Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...</p>	<p>Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesures A32320P/R</p>
<p>Restauration de ripisylves et des berges d'étangs</p>	<p>Restauration de ripisylves et des berges d'étangs par dégagement et enlèvement des embâcles</p> <p>Voir fiche MA-6</p>	<p>Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...</p>	<p>Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesures A32311P</p>
<p>Entretien de ripisylves et des berges d'étangs</p>	<p>Entretien de ripisylves et des berges d'étangs par taille et débroussaillage accompagné d'enlèvement des embâcles</p> <p>Voir fiche MA-7</p>	<p>Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...</p>	<p>Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2010</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesures A32311R</p>
<p>Restauration des systèmes de contrôle du niveau d'eau des étangs</p>	<p>Restauration ou modification d'ouvrages de contrôle du niveau d'eau</p> <p>Voir fiche MA-8</p>	<p>Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...</p>	<p>Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...</p>	<p>Tous les ans à partir de 2012</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesures A32314P</p>

Gestion des systèmes de contrôle du niveau d'eau des étangs	Suivi d'ouvrages de contrôle du niveau d'eau Voir fiche MA-9	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...	Entreprise spécialisée, propriétaire, association, pisciculteur, exploitant agricole...	Tous les ans à partir de 2012	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32314R
Restauration de la diversité physique et des fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau : annexes hydrauliques	Restauration physique et aménagement de bras morts Voir fiche MA-10	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...	Entreprise ou association spécialisée	Tous les ans à partir de 2012	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32315P
Restauration de la diversité physique et des fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau : dynamique érosive	Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive Voir fiche MA-11	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...	Entreprise ou association spécialisée	Tous les ans à partir de 2012	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32316P
Restauration de la diversité physique et des fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau : frayères	Restauration de frayères Voir fiche MA-12	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...	Entreprise ou association spécialisée	Tous les ans à partir de 2012	<i>A définir</i>	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Mesures A32319P

<p>Améliorer la continuité piscicole sur l'ensemble du réseau hydrographique</p>	<p>Effacement ou amélioration des ouvrages, installation de passe à poisson...</p> <p>Voir fiche MA-13</p>	<p>Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, associations...</p>	<p>Entreprise ou association spécialisée</p>	<p>Tous les ans à partir de 2012</p>	<p><i>A définir</i></p>	<p>Sur devis</p>	<p>Etat Europe (FEADER) Mesure A32317P</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------	------------------	----------------------------------------------------

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure (1)	Bénéficiaires potentiels	Mise en œuvre	Échéancier (2)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (3)
Emergence des contrats Natura 2000 et assistance à maîtrise d'ouvrage	Information des bénéficiaires, identification des porteurs de projet et assistance à maîtrise d'ouvrage Voir fiche T-1	Titulaires des droits réels, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2011	/	20 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Emergence des MAET et assistance à maîtrise d'ouvrage	Information des bénéficiaires, identification des porteurs de projet et assistance à maîtrise d'ouvrage Voir fiche T-2	Titulaires des droits réels, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2010	/	50 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Suivi des MAQuaE et assistance à maîtrise d'ouvrage	Information des bénéficiaires, et assistance à maîtrise d'ouvrage Voir fiche T-3	Titulaires des droits réels, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2011	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Emergence de pratiques environnementales respectueuses grâce à la charte Natura 2000	Promouvoir la charte Natura 2000 et identifier des bénéficiaires Voir fiche T-4	Titulaires des droits réels, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2010	/	30 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...

Promotion de pratiques piscicoles environnementales respectueuses auprès des gestionnaires d'étangs à vocation non commerciale	Concevoir, éditer, diffuser un guide de bonnes pratiques piscicoles et le promouvoir Voir fiche T-5	Collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2011	/	20 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Mise en place d'un protocole de suivi et évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats Voir fiche T-6	Structure animatrice	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2010	/	20 % ETP (4) + prestation et achat matériel sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Suivis et évaluation des impacts des actions du document d'objectifs	Mise en place d'un protocole de suivi et évaluation de l'effet des mesures sur les habitats ou les espèces Voir fiche T-7	Structure animatrice	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2010	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Amélioration et actualisation des connaissances scientifiques du site	Rédaction de cahiers des charges Réalisation d'études complémentaires Voir fiche T-8	Structure animatrice	Structure animatrice, associations naturalistes, bureaux d'étude, ...	Dès 2010	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...

Cohérence des projets locaux avec les enjeux du Docob	Veille environnementale, Expertise technique Porter à connaissance ... Voir fiche T-9	Structure animatrice, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2010	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Réflexion sur la révision du périmètre du site	Examen de la demande Avis, proposition, ... Voir fiche T-10 et fiche T-8	Structure animatrice	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Dès 2011	/	5 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Fusion avec le site Natura 2000 Bresse Jurassienne Sud	Reprise de contact en BJS Réunion des comités de pilotage Actualisation Docob, ... Voir fiche T-11 Et fiche T-8	Structure animatrice	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Dès 2011	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Maitrise foncière et d'usage	Voir fiche T-12	Titulaires des droits réels, gestionnaires, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Dès 2011	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM) Europe (FEADER, FEDER), TDENS, RFF, agence de l'eau RMC, fonds privés, collectivités locales, ...
Animation du comité de pilotage	3 missions principales : Animation et administration Mission technique Communication + suivi de la mise en œuvre et évaluation Voir fiche T-13	Structure animatrice	Structure animatrice	Tous les ans dès 2010	/	100 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...

Information et sensibilisation des acteurs locaux	Diffusion des informations, conseils, conception d'outils de communication, ... Voir fiche T-14	Structure animatrice, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2010	/	30 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, LEADER, ...
Information et sensibilisation du grand public	Diffusion des informations, conseils, conception d'outils de communication, sorties, animations... Voir fiche T-15	Structure animatrice, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2010	/	20 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, LEADER, ...
Sensibilisation du public scolaire	Conception pédagogique, animations... Voir fiche T-16	Structure animatrice, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2011	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, ...
Sensibilisation de la population « jeunesse »	Conception pédagogique et d'outils, animations... Voir fiche T-17	Structure animatrice, collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Tous les ans dès 2011	/	10 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, LEADER, ...

Réalisation d'une étude morpho-écologique sur l'ensemble du réseau hydrographique et des étangs associés	Réculte d'informations Identification des menaces et atouts Orientation de la priorité de mise en place des mesures, ... Voir fiche T-18	Collectivités territoriales	Structure animatrice en partenariat avec les structures compétentes	Dès 2011	/	5 % ETP (4) + prestation sur devis	Etat (MEEDDM), Europe (FEADER), Collectivités locales, LEADER, ...
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------------------------------------	----------	---	---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

(1) *Peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes*

(2) *Noter les mesures année par année si nécessaire*

(3) *Principaux financeurs*

(4) *Estimation maximale moyenne annuelle en jours ETP*

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

Carte 9 : Carte des mesures de gestion

PRESENTATION DE LA CHARTRE NATURA 2000

Introduite par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2005-157, la charte Natura 2000 est un élément constitutif de chaque Docob (Code de l'environnement articles L.414-3, R.414-11 à 13). Elle est élaborée et approuvée dans les mêmes conditions que les autres éléments de ce dernier.

Elle permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du Docob sans pour autant signer un contrat Natura 2000. Elle n'implique pas le versement d'une rémunération mais les encourage à souscrire ces engagements par l'octroi d'avantages fiscaux et l'accès à certaines aides publiques (exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération d'une partie des droits de succession à titre gratuit pour certaines successions et donation, déduction du revenu imposable des charges de propriétés rurales, garantie de gestion durable des forêts,...).

Le propriétaire bailleur engagé dans une charte peut imposer cet engagement au preneur via la modification des baux ruraux. Il choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 à faire figurer dans la charte. La durée de la charte est fixée pour une durée de 5 ans ou 10 ans renouvelable. Dans le cas où le bénéficiaire constaterait une « malveillance » indépendante de sa volonté sur ses terrains « chartés », il sera tenu d'en avertir les services de l'Etat (DDT) qui procéderont à un constat.

PREAMBULE

La charte Natura 2000 répond en priorité aux enjeux définis dans le Docob. Elle comporte un ensemble d'engagements formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux humides, milieux ouverts). Ces engagements doivent pouvoir être contrôlés.

Adhérer à la charte Natura 2000 revient à s'engager à respecter, sur la (les) parcelle(s) engagée(s), la liste des engagements définis pour les grands types de milieux naturels présents sur la (les) parcelle(s). Les réglementations générales et les mesures de protection déjà en vigueur sur le territoire devront être respectées, les engagements de la charte ne s'y substituent aucunement.

Engagements de portée générale	Point(s) de contrôle
1/ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site	Absence/présence de procès verbal
2/ Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
3/ Informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats

Engagements pour les milieux forestiers	Point(s) de contrôle
1/ Conserver les ripisylves existantes	Contrôle sur place du maintien des ripisylves (absence de traces sur les berges provoquées par l'arrachage). Contrôle par photos aériennes
2/ Ne pas remblayer les mares forestières	Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place de l'absence de modification
3/ Ne pas exploiter ou faire exploiter de manière significative les rémanents d'exploitation (bois de moins de 7 cm de diamètre)	Contrôle sur place de la présence de rémanents
4/ Ne pas brûler les rémanents (hors problème sanitaire) et ne pas les entreposer dans les mares, les éboulis, les cours d'eau, les gouffres et les zones ouvertes intra-forestières	Contrôle sur place de l'absence d'entrepôts ou de traces d'incinération de rémanents
5/ Maintenir les arbres « connus » sénescents, à cavité hébergeant des chauves-souris, des oiseaux ou d'autres cavernicoles d'intérêt communautaire, à une distance minimale équivalente à la hauteur dominante du peuplement plus 10 % ou, par défaut, à plus de 50 m d'une voie de circulation ouverte au public et sauf risques sanitaires	Contrôle sur place de l'absence de coupe d'arbres sénescents signalés hors zones à risques. Coordonnées GPS

Engagements pour les milieux humides	Point(s) de contrôle
1/ Ne pas procéder à la destruction des milieux humides (notamment roselières, ceintures végétales palustres, tourbières...) par quelque procédé que ce soit mécanique (remblayer ou déposer des matériaux, affouiller le sol, empierrer, drainer,...), chimique, ...	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de destruction
2/ Ne pas boiser ou mettre en culture les milieux humides (à préciser selon les espèces et les sites)	Contrôle sur place de l'absence de plantations ou de cultures selon déclaration initiale
3/ Ne pas introduire sciemment des espèces invasives ni favoriser le développement d'espèces invasives par quelque moyen discret ou indiscret que ce soit	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence d'espèces invasives non identifiées avant signature
4/ Ne pas procéder à l'entretien des machines (vidanges, plein de carburant) en zone humide ni rejeter quelque produit chimique que ce soit	Vérification sur place de l'absence de carburant, d'huile, de pièces usagées et de résidus de vidange
5/ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (15 février au 31 juillet)	Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids d'espèces de rapaces et d'espèces d'intérêt communautaire pendant les périodes déterminées

Engagements pour les milieux ouverts	Point(s) de contrôle
1/ Ne pas transformer les prairies permanentes et pelouses sèches (retournement, désherbage chimique, plantation, irrigation ...) sauf arrêté préfectoral (périodes et pratiques à définir selon les espèces et les sites)	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction selon déclaration initiale
2/ Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants hors zone agricole (SAU) ou dans les 20 m de part et d'autre d'un cours d'eau	Contrôle sur place de l'absence d'intrants hors SAU
3/ Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, murgers, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés, points d'eau, dépression humide	Contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison avec les photos aériennes
4/ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (15 mars au 31 août)	Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids d'espèces de rapaces et d'espèces d'intérêt communautaire pendant les périodes déterminées

SYNTHESE

PREAMBULE

Les mesures de gestion découlant des objectifs, élaborées en concertation étroite avec les acteurs du territoire, sont donc mises en œuvre durant la phase d'animation du site Natura 2000 de la Bresse Jurassienne Nord par la structure animatrice. Elle doit de par ce fait se doter de moyens humains et techniques nécessaires à cette mise en œuvre.

Cette phase de mise en œuvre est portée par la structure animatrice (désignée lors du comité de pilotage de validation du document). A ce titre, elle assure :

- le lien avec les collectivités locales, les établissements publics et l'ensemble des acteurs du site dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000,- la réalisation des actions en encourageant la démarche de contractualisation (contrats et charte) et en réalisant l'animation nécessaire auprès des acteurs locaux,
- un travail de communication et de sensibilisation auprès des acteurs du site et du grand-public en soutenant globalement la promotion des bonnes pratiques environnementales,
- un rôle de veille environnementale, passant par le suivi et l'évaluation des actions du DOCOB, ainsi que des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Ce rôle de veille doit également être étroitement lié avec l'outil représenté par les notices d'incidences.

Dans le but d'assurer la démarche de développement durable portée par Natura 2000, l'animateur doit inscrire les réflexions et les actions menées autour du site Natura 2000 dans une démarche globale de développement du territoire :

- en veillant à la cohérence des objectifs du DOCOB et des actions menées avec les autres projets territoriaux et en s'associant aux acteurs locaux en amont des projets concernant les problématiques environnementales,
- en cherchant à mutualiser les réflexions liées aux problématiques territoriales avec les partenaires possibles et en mettant en relation les acteurs locaux et les projets concernés dans l'optique d'une action commune et concertée,
- en prenant part aux réflexions menées sur les problématiques territoriales, relevées durant la définition des objectifs de développement durable. (*Hagimont, 2009*)

Les mesures opérationnelles proposées dans le but de répondre aux objectifs de développement durable et de préservation de la biodiversité du site Natura 2000 de la Bresse Jurassienne Nord, s'appuient sur des outils de gestion nationaux, retranscription en droit français des directives européennes.

Ces outils contractuels sont :

LES CONTRATS NATURA 2000

Signés avec l'Etat, ils s'adressent aux titulaires et ayant droit des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Les contrats sont basés sur une démarche volontaire, où le signataire s'engage à respecter une liste d'engagements, définis dans les cahiers des charges des mesures proposées dans le présent document. Les engagements visent à mettre en oeuvre des actions en faveur de la conservation et/ou de la restauration des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Le respect de ces engagements donne lieu au versement d'une contrepartie financière, visant à compenser un manque à gagner sur une production ou indemniser des actions ou aménagements spécifiques. Le financement de ces mesures dites « spatialisées » (portant sur la gestion des milieux naturels) fait appel à des fonds de l'Union Européenne et de l'Etat. (*Hagimont, 2009*)

Quatre types de contrats sont accessibles selon le contexte et l'action :

- **Les MAET - Mesures Agro-Environnementales Territorialisées -**

Ce sont des contrats agricoles, destinés aux exploitants agricoles, pour des parcelles comprises en SAU (inscrite au formulaire S2 jaune et/ou déclarée à la MSA), sous réserve de l'éligibilité de la parcelle à la mesure du DOCOB choisie. Les MAET sont mis en place dans le cadre d'un « projet agro-environnemental » élaboré par la structure animatrice du site et validé par une Commission Régionale Agro-Environnementale, (CRAE) (Financement : mesure 214-I du Plan de Développement Rural Hexagonal).

Référence : Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013, Tome 4, Annexe 2 (dispositions spécifiques à la mesure 214)

- **Les MAquaE - Mesures Aqua-Environnementales -**

Ce sont des contrats à destination des pisciculteurs exerçant une activité aquacole et justifiant d'une production piscicole à titre commerciale. Elle concerne des surfaces comprises dans le site Natura 2000. Un agriculteur/pisciculteur déjà engagé dans une MAET ne peut pas bénéficier des MAquaE. Les MAquaE sont souscrites pour une durée de cinq années (Financement : Fond Européen pour la Pêche).

Référence : Circulaire DPMA/SDAEP du 21 avril 2009

- **Les Contrats Natura 2000 forestiers**

Ils concernent les parcelles forestières incluses dans le périmètre du site Natura 2000 (sous réserve de leur éligibilité à une mesure) et s'adressent aux titulaires et ayant droits des parcelles (communes ou privés) (Financement : mesure 227-B du Plan de Développement Rural Hexagonal).

Référence : Arrêté n°08/245 du 06/10/2008 relatif aux conditions de financement par l'Etat des contrats Natura 2000 dans le domaine forestier.

- **Les Contrats Natura 2000**

Ils concernent les parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 dites « non agricoles, non forestières » et s'adressent aux titulaires et ayant droits des parcelles, n'ayant toutefois pas le statut d'exploitant agricole (cotisation MSA). Les contrats Natura 2000 sont financés par le biais de contrats passés pour 5 ans entre le propriétaire ou le détenteur des droits et l'Etat. Les contrats permettent d'adapter les actions aux réalités locales. (Financement : mesure 323-B du Plan de Développement Rural Hexagonal).

Référence : Circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007, annexe 1 (Liste des actions contractuelles de gestion des sites N2000 éligibles à un financement).

LA CHARTE NATURA 2000

Introduite par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2005-157, la Charte Natura 2000 permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du DOCOB. Elle est basée sur une démarche volontaire du propriétaire, le système d'engagement fonctionne à l'échelle parcellaire. Elle se présente sous forme d'une liste d'engagements simples qui n'impliquent pas le versement d'une rémunération. L'adhésion à la charte du site permet en revanche l'octroi d'avantages fiscaux (accès à certaines aides publiques ; exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties...). (*Hagimont, 2009*)

LES EVALUATIONS DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne (article 6 paragraphe 3 de la directive « habitats, faune, flore 1») pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (c'est-à-dire aux habitats naturels, d'espèces, espèces végétales et animales) des sites Natura 2000, désignés au titre, soit de la directive « oiseaux 2», soit de la directive « habitats, faune, flore ».

Hors les cas où un intérêt public majeur est identifié, l'autorité en charge de la procédure doit obligatoirement refuser son autorisation, ne pas approuver ou s'opposer à la déclaration dès lors que la réalisation de l'activité envisagée porte atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Au travers de la publication de ce décret, le nouveau dispositif s'articule, pour l'heure, autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- la liste nationale : elle est fixée au I de l'article R.414-19 du code de l'environnement, elle est d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- la première liste locale : chaque préfet a la responsabilité de la définir par arrêté, elle revêt une importance primordiale pour établir un dispositif national complet au regard des enjeux des sites. A ce jour, aucune liste locale n'a été publiée.

L'évaluation des incidences a pour objectif d'identifier les projets portant potentiellement atteinte aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, d'orienter préventivement ces projets vers ceux minorant ou supprimant les impacts, à défaut de proposer des mesures alternatives visant à réduire ou supprimer ces atteintes et dans le cas où ces dernières ne seraient pas envisageables et de proposer des mesures permettant de compenser la perte de biodiversité. (*Hagimont, 2009*)

D. Suivi

TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES

Intitulé de la mesure	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
MO-1 : Gestion extensive des prairies naturelles de fauche (fertilisation limitée)	<p>A - Préserver durablement les habitats prairiaux remarquables via une gestion respectueuse</p> <p>B - Maintenir un paysage favorable à la conservation des habitats d'espèces agropastorales et de leur biodiversité</p>	Surface contractualisée Surface concernée : 4,7 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-2 : Gestion extensive des prairies naturelles de fauche (arrêt de fertilisation)		Surface contractualisée Surface concernée : 5,1ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-3 : Gestion extensive des prairies pâturées (fertilisation limitée)		Surface contractualisée Surface concernée : 171 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-4 : Gestion extensive des prairies pâturées (arrêt de fertilisation)		Surface contractualisée Surface concernée : 171,4 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-5 : Entretien durable des milieux ouverts - Equipements		Surface contractualisée Surface concernée : 184,42 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

MO-6 : Entretien durable des milieux ouverts – Gestion pastorale	A - Préserver durablement les habitats prairiaux remarquables via une gestion respectueuse	Surface contractualisée Surface concernée : 184,42 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-7 : Entretien durable des milieux ouverts – Fauche		Surface contractualisée Surface concernée : 184,42 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-8 : Entretien durable des milieux ouverts – Entretien		Surface contractualisée Surface concernée : 184,42 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-9 : Favoriser la reconversion des cultures en prairies (fertilisation limitée)	B - Maintenir un paysage favorable à la conservation des habitats d'espèces agropastorales et de leur biodiversité	Surface contractualisée Surface concernée : <i>A définir</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-10 : Favoriser la reconversion des cultures en prairies (arrêt de fertilisation)		Surface contractualisée Surface concernée : <i>A définir</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-11 : Préservation et restauration des éléments paysagers structurant le territoire (haies, bosquets et arbres isolés)		Surface contractualisée Surface concernée : 8,32 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-12 : Réhabilitation des éléments paysagers structurant le territoire (haies, bosquets et arbres isolés)		Surface contractualisée Surface concernée : 8,32 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MO-13 : Entretien des éléments paysagers structurant le territoire (haies, bosquets et arbres isolés)		Surface contractualisée Surface concernée : 8,32 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

MO-14 : Préservation et restauration des zones humides des milieux agricoles	B - Maintenir un paysage favorable à la conservation des habitats d'espèces agropastorales et de leur biodiversité	Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
		Surface concernée : <i>Inconnue</i>			
MO-15 : Création de mares en milieux ouverts		Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
		Surface concernée : <i>Inconnue</i>			
MO-16 : Entretien de mares en milieux ouverts		Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
		Surface concernée : <i>Inconnue</i>			
MO-17 : Protection des zones humides des milieux ouverts		Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
		Surface concernée : <i>Inconnue</i>			
MO-18 : Protection des mares des milieux ouverts		Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
		Surface concernée : <i>Inconnue</i>			
MF-1 : Création ou rétablissement de mares forestières	E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire	Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
		Surface concernée : <i>Inconnue</i>			
MF-2 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production		Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
		Surface concernée : <i>A définir</i>			

<p>MF-3 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p>	<p>C - Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site</p> <p>H - Préserver la qualité morpho-dynamique des cours d'eau</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : 76,5 ha à redéfinir</p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>
<p>MF-4a : Réalisation de dégagements et débroussailllements manuels à la place de procédés chimiques</p>	<p>C - Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : A définir</p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>
<p>MF-4b : Réalisation de dégagements et débroussailllements manuels à la place de procédés mécaniques</p>	<p>C - Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : A définir</p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>

<p>MF-5 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p>	<p>C - Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>D - Préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable</p> <p>E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : <i>A définir</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>
<p>MF-6 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>C - Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>D - Préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : 76,5 ha à redéfinir</p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>
<p>MF-7 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</p>	<p>C - Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p>D - Préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable</p> <p>E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : 76,5 ha à redéfinir</p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>

MF-8 : Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	C - Maintenir et restaurer les ripisylves et les forêts alluviales d'intérêt communautaire prioritaire E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire	Surface contractualisée Surface concernée : <i>A définir</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MF-9 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	E - Favoriser le potentiel d'accueil forestier des espèces d'intérêt communautaire	Surface contractualisée Surface concernée : 5 150 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MF-10 : Investissement visant à informer les usagers de la forêt		Surface contractualisée Surface concernée : 5 150 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-1 : Soutien de la pisciculture d'étangs bressane (à titre commercial)	F - Soutenir une gestion piscicole préservant la biodiversité G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site	Surface contractualisée Surface concernée : 76,71 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-2 : Entretien des ceintures végétales hygrophiles		Surface contractualisée Surface concernée : 75,2 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-3 : Entretien des linéaires hydrographiques inféodés aux étangs		Surface contractualisée Surface concernée : 76,71 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-4 : Lutter contre l'atterrissement des étangs		Surface contractualisée Surface concernée : <i>Inconnue</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

MA-5 : Lutter contre les espèces végétales envahissantes	F - Soutenir une gestion piscicole préservant la biodiversité G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site H - Préserver la qualité morpho-dynamique des cours d'eau	Surface contractualisée Surface concernée : 76,71 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-6 : Restauration de ripisylves et des berges d'étangs		Surface contractualisée Surface concernée : 75,2 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-7 : Entretien de ripisylves et des berges d'étangs		Surface contractualisée Surface concernée : 75,2 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-8 : Restauration des systèmes de contrôle du niveau d'eau des étangs	F - Soutenir une gestion piscicole préservant la biodiversité	Surface contractualisée Surface concernée : 76,71 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
MA-9 : Gestion des systèmes de contrôle du niveau d'eau des étangs	G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site	Surface contractualisée Surface concernée : 76,71 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

<p>MA-10 : Restauration de la diversité physique et des fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau : annexes hydrauliques</p>	<p>G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site</p> <p>H - Préserver la qualité morpho-dynamique des cours d'eau</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : <i>Inconnue</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>
<p>MA-11 : Restauration de la diversité physique et des fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau : dynamique érosive</p>		<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : <i>Inconnue</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>
<p>MA-12 : Restauration de la diversité physique et des fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau : frayères</p>		<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : <i>Inconnue</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>
<p>MA-13 : Améliorer la continuité piscicole sur l'ensemble du réseau hydrographique</p>	<p>H - Préserver la qualité morpho-dynamique des cours d'eau</p>	<p>Surface contractualisée</p> <p>Surface concernée : <i>Inconnue</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>	<p><i>Phase d'évaluation</i></p>

T-1 : Emergence des contrats Natura 2000 et assistance à maîtrise d'ouvrage	I – Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs	Nombre de contrats signés Somme des contrats, Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-2 : Emergence des MAET et assistance à maîtrise d'ouvrage		Nombre d'agriculteurs ayant contractualisés Nombre de MAET signés Somme des contrats, Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-3 : Suivi des MAquaE et assistance à maîtrise d'ouvrage		Nombre de contrats MAquaE signés Nombre de pisciculteurs ayant contractualisés Nombre d'étangs engagés, Surface contractualisée	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-4 : Emergence de pratiques environnementales respectueuses grâce à la charte Natura 2000		Nombre d'adhésions Surface engagée dans la charte Nombre de réunions d'information	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-5 : Promotion de pratiques piscicoles environnementales respectueuses auprès des gestionnaires d'étangs à vocation non commerciale		Nombre d'utilisateurs Nombre d'exemplaires distribués Nombre de réunions d'information	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-6 : Suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	J – Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Réalisation des études Suivi du tableau de bord	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

T-7 : Suivis et évaluation des impacts des actions du document d'objectifs	J – Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Etudes de suivis Suivi du tableau de bord	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-8 : Amélioration et actualisation des connaissances scientifiques du site		Nombre et type de campagnes d'inventaire Nombre d'espèces présentes Nombre d'habitats prioritaires identifiés Evaluation quantitative des populations	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-9 : Cohérence des projets locaux avec les enjeux du Docob		Nombre de sollicitations et réponses apportées Nombre de réunions auxquelles la structure a participé	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-10 : Réflexion sur la révision du périmètre		Révision du périmètre	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-11 : Fusion avec le site Natura 2000 Bresse Jurassienne Sud		Nombre de réunions et prises de contact avec les acteurs locaux du site BJS Fusion des 2 sites	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-12 : Maîtrise foncière et d'usage		Restitution de l'enquête Nombre d'ha acquis ou en maîtrise d'usage Nombre de plans de gestion	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

T-13 : Animation du comité de pilotage	K - Assurer la concertation et la sensibilisation des acteurs locaux du site et du grand public aux enjeux écologiques	Nombre de copil, nombre de documents diffusés, nombre de visites de terrain et participants, nombre de réunions publiques, ...	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-14 : Information et sensibilisation des acteurs locaux		Nombre de réunions publiques, nombre de documents diffusés, nombre de sorties de terrain, ...	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-15 : Information et sensibilisation du grand public		Nombre et type de documents diffusés, nombre de sorties de terrain	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-16 : Sensibilisation du public scolaire		Nombre d'écoles sensibilisées, nombre d'enfants, niveaux scolaires, ...	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-17 : Sensibilisation de la population « jeunesse »		Nombre d'enfants sensibilisés, nombre de structures d'accueil sensibilisées	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
T-18 : Réalisation d'une étude morpho-écologique sur l'ensemble du réseau hydrographique et des étangs associés	F - Soutenir une gestion piscicole préservant la biodiversité G - Garantir et améliorer la qualité des eaux du site H - Préserver la qualité morpho-dynamique des cours d'eau J - Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Mesures T-6 et T-7	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

TABLEAUX 15, 16, 17 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

TABLEAU 15 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Gazon vivace amphibie oligotrophe de bords d'étangs ludwigie des marais <i>Groupement à <i>Ludwigia palustris</i></i>	3130-2	1,1 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
Gazon vivace amphibie oligotrophe de bords d'étangs à marsilée à quatre feuilles <i>Groupement à <i>Marsilea quadrifolia</i></i>	3130-2	0,01 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
Gazon vivace amphibie oligotrophe de bords d'étangs à héléocharis épingle <i>Eleocharitetum acicularis</i>	3130-2	0,4 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes argileux à jonc des crapauds <i>Groupement à <i>Juncus bufonius</i></i>	3130-3	0,2 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à souchet brun-noirâtre <i>Groupement à <i>Cyperus fuscus</i></i>	3130-3	0,2 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à gnaphale des marais <i>Groupement à <i>Gnaphalium uliginosum</i></i>	3130-3	0,3 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>
Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à Lindernie couchée et héléocharis ovale <i>Lindernio procumbentis- Eleocharitetum ovatae</i>	3130-3	4,4 ha	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>	<i>Phase d'évaluation</i>

Association de plantes annuelles hygrophiles des sols mésotrophes à héléocharis ovale et laïche de Bohême <i>Eleocharito ovatae-Caricetum bohemicae</i>	3130-3	37,4 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Association de plantes annuelles estivales hygrophiles et nitrophiles des sols limoneux ou argileux à renouée poivre-d'eau et bident triparti <i>Polygono hydropiperis-Bidentetum tripartitae</i>	3270-1	32,7 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Pelouse mésophile acidocline collinéenne à danthonie décombante et brachypode penné <i>Sieglingio decumbentis-Brachypodietum pinnati</i>	6210-17(*)	0,4 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Mégaphorbiaie riveraine mésotrophe collinéenne à Scirpe des bois Groupement à <i>Scirpus sylvaticus</i>	6430-1	0,8 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Mégaphorbiaie eutrophe à grande ortie et liseron des haies <i>Urtico dioicae-Calystegietum sepium</i>	6430-4	6,8 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Ourlet nitrophile à sureau yèble <i>Sambucetum ebulli</i>	6430-6	0,7 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Ourlet nitrophile à ronce bleuâtre et laïche hérissée Groupement à <i>Rubus caesius</i> et <i>Carex hirta</i>	6430-6	0,02 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Prairie pâturée collinéenne, mésophile à mésohygrophile à colchique et fétuque des prés <i>Colchico autumnalis-Festucetum pratensis</i>	6510-4	171 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation

Prairie mésophile basicline fauchée, mésotrophe à mésoeutrophe à gaillet vrai et trèfle rampant <i>Gallo veri-Trifolietum repentis</i>	6510-6	3 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Prairie fauchée mésophile, basicline et eutrophe à berce spondyle et brome mou <i>Heracleo sphondylii-Brometum mollis</i>	6510-7	1,7 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources Groupement à <i>Carex brizoides</i> de l' <i>Alnion incanae</i>	91EO*	26 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Forêts galeries de saules blancs <i>Salicetum albae</i>	91EO-1*	2 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Forêts de frênes et d'aulnes à laïches <i>Carici remotae-Fraxinetum excelsioris</i>	91EO-8*	38 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes <i>Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae</i>	91EO-11*	20,5 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Hêtraies collinéennes à Luzule <i>Fago sylvaticae-Quercetum petraeae</i>	9110-1	7,5 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Hêtraies neutrophiles <i>Poo chaixii- Fagetum sylvaticae</i>	9130-6	550 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Hêtraies à Mélisque <i>Melico uniflorae- Fagetum sylvaticae</i>	9130-4	50 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
Chênaies neutrophiles du <i>Stellario-Carpinetum</i> <i>Primulo elatiori-Quercetum roboris</i>	9160-2	23 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation

Chênaies acidiclinales du <i>Stellario-Carpinetum</i> <i>Stellario holostea-Quercetum roboris</i> <i>Poo chaixii- Quercetum roboris</i>	9160-3	262 ha	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

(1) Selon l'annexe I de la directive 92/43

TABLEAU 16 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Marsilea quadrifolia</i>	1428	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Lycaena dispar</i>	1060	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Bombina variegata</i>	1192	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Triturus cristatus</i>	1166	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Cottus gobio</i>	1163	Données non disponibles	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation

(1) Selon l'annexe II de la directive 92/43

TABLEAU 17 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation initiale de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Ixobrychus minutus</i>	A002	15 à 20 couples nicheurs sur la Bresse, l'essentiel en ZPS.	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Ardea purpurea</i>	A029	12 à 17 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Ciconia nigra</i>	A030	0 à 1 couple nicheur	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Pernis apivorus</i>	A072	10 à 20 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Milvus migrans</i>	A073	15 à 30 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Circus aeruginosus</i>	A081	1 couple	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Circus cyaneus</i>	A082	3 à 4 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Porzana porzana</i>	A119	0 à 1 couple (prospection 2008)	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Alcedo atthis</i>	A229	15 à 30 couples ? (prospection 2008)	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Picus canus</i>	A234	21 à 28 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Dryocopus martius</i>	A236	7 à 8 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Dendrocopus medius</i>	A238	70 à 100 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Lullula arborea</i>	A246	0 à 1 couple	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Luscinia svecica</i>	A272	0 à 2 chanteurs	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation

<i>Lanius collurio</i>	A338	100 à 110 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Ardea alba</i>	A027	Environ 60 individus en moyenne sur la Bresse.	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Anas strepera</i>	A051	5 à 6 couples sur la ZPS	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Anas querquedula</i>	A055	3 couples sur la ZPS 4 à 7 couples sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Anas clypeata</i>	A056	1 couple sur la ZPS 1 couple sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Anas crecca</i>	A052	3 à 5 couples sur la ZPS 5 à 7 couples sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Netta rufina</i>	A058	3 couples sur la ZPS 5 couples max en Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Aythya ferina</i>	A059	38 à 49 couples sur la ZPS 39 à 51 sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Aythya fuligula</i>	A061	1 à 2 couples sur la ZPS	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Rallus aquaticus</i>	A118	70 à 120 couples sur la ZPS	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Numenius arquata</i>	A160	5 à 8 couples sur la ZPS 15 à 20 couples sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Falco subbueto</i>	A099	13 à 15 couples	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Vanellus vanellus</i>	A142	Disparu ?	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Lanius senator</i>	A341	2 couples sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Saxicola rubetra</i>	A275	1 couple sur la ZPS 1 à 2 couples sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	A298	16 couples sur la ZPS 19 couples sur la Bresse	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation	Phase d'évaluation

(1) Selon l'annexe I de la directive 79/409

CONCLUSION

Le site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord (8 878ha) est réparti en plusieurs îlots autour d'étangs forestiers, de massifs forestiers et le long de la vallée alluviale du Val de Brenne.

La grande valeur biologique de ces milieux est reconnue à travers différents zonages : 1 site classé, 41 ZNIEFF de type 1, 2 ZNIEFF de type 2, 1 APPB, de nombreuses zones humides, ... mais également par le recensement de 26 habitats d'intérêt communautaire sur près de 1 240 ha.

Certains de ces habitats sont classés prioritaires dans l'annexe 1 de la directive 92/43 et sont représentés en milieu forestier par des forêts d'aulne et de frêne ainsi que par des saulaies occupant les dépressions humides ou les bords de rivières. Au sein des habitats herbacés, les prairies mésophiles et mésohygrophiles dominent largement en terme de surface et se développe surtout dans le contexte alluvial de la vallée de la Brenne et de l'Orain. Elles présentent un état de conservation moyen principalement dû à l'artificialisation, l'intensification et l'hypertrophie des milieux s'inscrivant dans un contexte agricole général où une grande partie des milieux ouverts est dominé par les cultures, les prairies artificielles ou les prairies pâturées intensivement. Quant aux habitats d'étangs, il s'agit de gazons amphibies, habitats très spécialisés qui accueillent de nombreuses espèces rares dont la marsilée à quatre feuilles qui figure à l'annexe II de la directive 92/43. En parallèle la gestion traditionnelle des étangs et la mise en assec de ceux-ci permettent l'installation de plusieurs groupements de plantes annuelles hygrophiles sur les bords. Ils abritent, eux aussi, un grand nombre d'espèces d'intérêt régional et local.

Ce patrimoine naturel est intimement lié aux pratiques anthropiques du territoire comme la pisciculture, l'agriculture et la sylviculture. Sa préservation vise donc d'abord à soutenir et conforter les modes de gestion favorables à la biodiversité de ces espaces.

Ce document d'objectifs est le fruit d'une étroite collaboration entre gestionnaires de l'espace et naturalistes. Les années à venir verront la mise en œuvre des actions définies dans le présent DOCOB pour la conservation voire la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore » dans un esprit de partenariat avec les exploitants ou propriétaires du site. Ces derniers pourront adhérer aux objectifs de développement durable du DOCOB via la signature de mesures agro-environnementales, de mesures aqua-environnementales, de contrats forestiers, de contrats Natura 2000 ou de la charte Natura 2000. Il apparaît ainsi essentiel de poursuivre les partenariats engagés et la dynamique initiée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, garante de la réussite de la mise en œuvre de ce document d'objectifs.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD, C. *et al.* (2007) Document d'objectif du site Natura 2000 FR4301318 « Massif de la Serre ». DIREN Franche-Comté, Communauté de communes du Jura entre Serre et Chaux, Besançon et Lavans-lès-Dole. 135 pages.
- BOUARD, H. BEAUFILS, T et CHAMP, S. (2009) Site Natura 2000 Bresse jurassienne nord / Etude et cartographie partielle des habitats forestiers. DIREN Franche-Comté, Union européenne, Communauté de communes du Val de Brenne. 32 pages + annexes.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- FERRER, N. *et al.* (2008) Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301346 «Plateau des mille étangs». DIREN Franche-Comté, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Besançon, 109 pages.
- FERREZ, Y. (2006) Définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives de Franche-Comté : Proposition d'une liste hiérarchisée, Conservatoire Botanique de Franche-Comté. DIREN Franche-Comté, Union Européenne. 71 pages + annexes.
- GIROUD, M. LANGLADE, J. et SENECHAL, V. (2008) Inventaire ornithologique Natura 2000 de la Bresse jurassienne. ZPS : FR 4312008. SIC : FR 4301307. Bureau d'études Sciences Environnement. DIREN Franche-Comté, Besançon. 106 pages + annexes.
- GUINCHARD, M. et P. (2009) Inventaire et cartographie des habitats naturels des milieux ouverts de la Natura 2000 de la Bresse du Nord. DIREN Franche-Comté, Besançon. 120 pages et notice cartographique.
- GUYONNEAU, J. (2004). Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, définition d'un cahier des charges. Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Besançon, version avril 2004. 23 pages.
- HAGIMONT, A. (2009). Document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC : FR4301298 – ZPS : FR4312017) des « vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs ». Communauté de Communes du Plateau du Russey. Le-Russey. 110p. + annexes.
- LE MOTHEUX, M. (2009) Document d'objectifs du site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort ». Conseil général du Territoire de Belfort. 153 pages.
- HILLAIRET, L. *et al.* (2008) Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 430 1328 « Entrecôtes du Milieu ». Parc naturel régional du Haut-Jura. DIREN Franche-Comté Besançon, 97 pages + annexes.
- MELKI F. Biotope (2007). Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- MORA, F. et FRANZONI, A. (2010) Expertise entomologique du complexe de la Bresse jurassienne (39) (Rhopalocères, Odonates et Orthoptères) Tome I : Rapport de restitution des investigations 2009. OPIE, Besançon. DIREN Franche-Comté. FEDER. 24 pages et annexes.
- MORA, F. et FRANZONI, A. (2010) Expertise entomologique du complexe de la Bresse jurassienne (39) (Rhopalocères, Odonates et Orthoptères) Tome II : Fiches synthétiques de résultats - Investigations 2009 sites prioritaires. OPIE, Besançon. DIREN Franche-Comté. FEDER. 24 pages et annexes.
- MORIN, C. et LEGAY, P. (2005) Inventaire des espèces et espaces sensibles préalable à la mise en place d'un programme d'actions / Bresse des étangs (39) et Territoire de Belfort (90). Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, Besançon. DIREN Franche-Comté, Union européenne. 83 pages.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS (2003) Document d'objectifs Natura 2000 site n°FR4301307 / Zone des étangs de Bresse III. DIREN Franche-Comté, Besançon. 51 pages + annexes.
- ROCAMORA, G. *et al.* (1994). Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.

- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. *et al.* (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. *et al.* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Textes réglementaires :

- Arrêté n° 08/254 relatif aux conditions de financement par l'Etat des contrats Natura 2000 dans le domaine forestier. Contrats forestiers en Franche-Comté / Octobre 2008.
- Circulaire DNP/SDEN N° 2007-3 DGAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 (gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code l'environnement.
- Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 « mesures agri-environnementales ».
- PDRH (plan régional de développement rural hexagonal).

ANNEXES

Annexe 1 : liste des communes et intercommunalités

Annexe 2 : liste des ZNIEFF

Annexe 3 : liste des espèces végétales invasives

Annexe 4 : liste des cartes de l'atlas cartographique

Annexe 5 : abréviations et acronymes/glossaire/codes FSD

INSEE	COMMUNE	Cantons					Communauté de communes							Pays			SCOT		Contrat rivière		Surface communale en ha			
		Chaumergy	Bletterans	Sellières	Chaussin	Poigny	Pierre de Bresse	Val de Breyme	Bletteranaise	Comté de Grimont	Plaine Jurassienne	carton de Pierre de Bresse	communes isolées	agglomération du Grand Dole	Dolois	Lédonien	Bresse bourguignonne (71)	Revermont	Pays lédonien	Jura dolois		Orain	Seille	
1 39017	Arlay		1					1							1				1			1	215,07	
2 39034	Balaiseaux				1					1					1						1		224,49	
3 71028	Beauvernois					1					1					1						1	224,00	
4 39049	Bersaillin					1				1							1				1		41,23	
5 39054	Biefmorin				1					1							1				1		910,73	
6 39060	Bois-de-Gand	1					1									1						1	1,39	
7 39077	Bretenières				1					1					1						1		199,83	
8 39090	Chaînée-des-Coupis				1					1					1							1	40,01	
9 39100	Champrougier					1										1						1	674,59	
10 39104	Chapelle-Voland		1					1								1			1			1	322,41	
11 39124	Chaumergy	1					1									1						1	346,73	
12 39128	Chaussin				1					1					1						1		0,00	
13 39136	Chemenot					1				1						1						1	369,64	
14 39139	Chêne-Bernard				1						1					1						1	62,38	
15 39140	Chêne-Sec	1					1									1						1	0,00	
16 39159	Colonne					1				1							1				1		58,24	
17 39160	Commenailles	1					1									1						1	387,26	
18 39194	Desnes		1					1								1			1			1	56,03	
19 39234	Foulénay	1					1									1						1	255,33	
20 39236	Francheville	1					1									1						1	23,67	
21 39243	Froideville	1														1						1	2,40	
22 39245	Gatey				1										1						1		96,66	
23 39110	La Charme				1		1									1						1	239,42	
24 39112	La Chassagne	1					1									1						1	139,45	
25 39132	La Chau-en-Bresse	1					1									1						1	65,11	
26 39119	Le Chateley					1				1							1					1	207,27	
27 39193	Le Deschaux				1									1	1				1		1	1	237,22	
28 39575	Le Villey	1					1									1						1	279,58	
29 39196	Les Deux-Fays	1					1									1						1	501,18	
30 39296	Lombard				1					1						1			1			1	104,13	
31 39310	Mantry				1					1						1			1			1	8,68	
32 39385	Neublans-Abergement					1					1					1						1	450,68	
33 39401	Oussières					1				1							1				1		125,73	
34 39429	Pleure				1						1					1						1	156,39	
35 39448	Rahon					1					1						1					1	18,48	
36 39454	Recanoz	1					1									1						1	97,37	
37 39456	Relans		1					1									1					1	60,98	
38 39472	Rye	1					1									1						1	118,27	
39 39477	Saint-Baraing					1										1						1	135,98	
40 39508	Sellières				1		1									1						1	32,09	
41 39511	Sergenaux	1					1									1						1	220,83	
42 39512	Sergenon	1					1									1						1	371,18	
43 39525	Tassenières					1										1					1		462,15	
44 39555	Vers-sous-Sellières				1										1							1	296,82	
	totaux	15	4	5	12	7	1	18	6	5	11	1	2	1	12	26	1	5	6	1	12	32	8878,08	
		44						44							44				7			44		

ZNIEFF TYPE I (mise à jour 2009)	
Nom	Surface (ha)
VALLEE DE L'ORAIN	400,38
VALLEE DE LA BRENNE	167,98
ETANG CHARDENET	11,63
ETANG BILLEDON	14,26
ETANG NEUF DE TASSENIERES	6,42
ETANGS NEUF ET SERVOTTE	37,53
ETANG DAGUIN	8,4
ETANG DU MEIX	32,33
ZONE HUMIDE ENTRE L'ETANG CHANCELIER ET L'ETANG LE GUET	61,22
ETANG MAITRE BENOIT	5,86
ETANG BOLAIS	33,98
ETANG DU CHENE-BERNARD	17,75
ZONE HUMIDE DE L'ETANG GEORGES ET DE LA BOLAISE	8,21
ETANG NEUF DES DEUX FAYS	5,35
ETANGS DE SERGENON	39,56
ETANG BON	5,84
ETANG DE LA DAME	3,66
ETANG ROUGE	10,8
ZONE HUMIDE DE L'ETANG LA CUDE ET DE L'ETANG GROS	12,35
ETANG MORAS	7,89
ETANG DU BOIS	5,1
ETANG DE LA PROTTE	4,73
ETANG BAILLY	5,79
ETANG COUVENT	2,02
ETANG FRANCAIS	2,38
ETANG DU MOIS DE JAMBE	13,48
ETANG ET MARE AU CURE	3,86
ETANG DU GRAND CHAGNAT	4,77
ETANG GUIGNARD	10,55
ETANG FATY	3,46
ETANG BELAIN	2,48
ETANG DU GRAND VIROLOT	15,27
ETANG DU VERNOIS	49,07
BOIS DU BEULET, BOIS DU MARAIS ET ETANGS DE LA CODRE	192,98
ETANG DE LA CHOULIERE	6,51
ETANGS DE LOMBARD	31,3
ETANG VAILLANT, DU CRET ET DU FORT	75,95
ETANG ANTOINE	7,3
ETANG CROZAT	6,14
ETANG AU ROCH	18,22
LE MOU DE PLEURE	11,91
TOTAL	1364,67

ZNIEFF TYPE II (mise à jour 2009)	
Nom	Surface (ha)
BOIS ET ETANGS DE LA BRESSE MÉDIANE	4 860
BOIS ET ETANGS DU NORD DE LA BRESSE	4 108

Liste 1 : espèces invasives et potentiellement invasives de Franche-Comté - Hiérarchisation des priorités d'intervention - Version 1.0 - mars 2006*
(Yorick FERREZ, Christophe HENNEQUIN et Marc VUILLEMENOT)

	Nom latin	Nom français	Origine	Date d'introduction en France ou en Europe	Nuisances induites				Milieux naturels ou semi-naturels concernés en Franche-Comté	Agressivité potentielle en Franche-Comté	Ampleur de l'invasion en Franche-Comté	Commentaires
					Biodiversité	Santé humaine	Economie	Espèce invasive en France				
Groupe I	Taxons hautement nuisibles pour l'Homme et ses activités en voie de colonisation en Franche-Comté - priorité d'intervention immédiate											
	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'Armoise	Amérique du Nord	1865	++	+++	+++	oui	Grèves	+++	++	
	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	Caucase	-	+++	+	.	oui	Zones humides, prairies	+++	+	
	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Ludwigie à grandes fleurs	Amérique	1820	++++	.	++	oui	Zones humides	+++	+	
	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verd	Myriophylle aquatique	Amérique tropicale	1880	++	.	++	oui	Milieux aquatiques	+++	+	
	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Sénéçon du Cap	Afrique du sud	1935	+++	.	+	oui	-	+++	++	
Groupe II	Taxons hautement nuisibles pour l'environnement en voie de colonisation en Franche-Comté - priorité d'intervention à court terme											
	<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-indigo	Amérique du Nord	1724	++	.	+	oui	Ripisylve, grèves	++	+	
	<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de la Nouvelle-Belgique	Amérique du Nord	1815	+++	.	.	oui	Zones humides	+++	++	
	<i>Aster laevis</i> L.	Aster lisse	Amérique du Nord	1815	+++	.	.	non	-	+++	+	
	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster à feuilles lancéolée	Amérique du Nord	1815	+++	.	.	oui	Zones humides	+++	+	
	<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de la Nouvelle-Angleterre	Amérique du Nord	1815	+++	.	.	non	-	+++	+	
	<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster à feuilles de Saule	Amérique du Nord	1815	+++	.	.	oui	Zones humides	+++	+	
	<i>Cotoneaster dammeri</i> C.K.Schneid.	Cotonéaster de Damner	Asie	-	++	.	.	non	Pelouse	+++	+	
	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne.	Cotonéaster horizontal	Chine	-	++	.	.	non	Pelouse	+++	+	
	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Fausse Gratiolle	Amérique	1850	+++	.	.	oui	Etangs exondés	+++	++	
	<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	Amérique du Nord	17 ^e siècle	++	+	+	oui	-	++	++	
	<i>Rudbeckia laciniata</i> L.	Rudbeckia lacinié	Amérique du Nord	Début du 17 ^e siècle	+++	.	+	oui	Zones humides	+++	+	
Groupe III	Taxons hautement nuisibles pour l'environnement, colonisateurs avérés en Franche-Comté - interventions à prévoir sur le long terme											
	<i>Acer negundo</i> L.	Érable négondo	Amérique du Nord	1688	++++	.	.	oui	Forêts alluviales	+++	+++	
	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante	Chine, Australie	1786	+++	.	.	oui	Pelouse, ripisylve	++	++	
	<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillé	Amérique du Nord	1920	+++	.	.	oui	Zones humides	+++	+++	
	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddléia de David	Chine	1895	++	.	.	oui	Ripisylves, mégaphorbiaies	++	+++	
	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.	-	Hémisphère sud	1954	+++	.	.	oui	Milieux pionniers	+++	+++	
	<i>Datura stramonium</i> L.	Stramoine	Amérique	-	++	+	.	oui	Grèves	+++	+++	
	<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada	Amérique du Nord	1845	++	.	+	oui	Milieux aquatiques	++	+++	
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée de Nuttall	Amérique du Nord	1973	+++	.	+	oui	Milieux aquatiques	+++	+++	
	<i>Galega officinalis</i> L.	Galéga officinal	Europe du sud	-	++	.	++	oui	Prairie	+++	+++	
	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Topinambour	Amérique du Nord	Début du 17 ^e siècle	+++	.	.	oui	Zones humides, grèves	+++	+++	
	<i>Hypericum majus</i> (A.Gray) Britton	Grand Millepertuis	Amérique du Nord	1955	+++	.	.	non	Etangs exondés	+++	+++	
	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse	ouest de l'Himalaya	Début du 20 ^e siècle	++++	.	+	oui	Zones humides	+++	+++	
	<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs	Asie centrale	1870	+++	.	.	oui	Forêts alluviales	+++	+++	
	<i>Panicum capillare</i> L.	Millet capillaire	Amérique du Nord	-	+++	.	.	oui	Grèves	++	+++	
	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.	Millet des rizières	Amérique du Nord	-	+++	.	.	oui	Grèves	++	+++	
	<i>Panicum miliaceum</i> L.	Millet cultivé	Asie centrale	-	++	.	.	oui	Grèves	++	++	
	<i>Pinus nigra</i> Arnold	Pin noir	Europe du sud	-	+++	.	.	oui	Pelouse	+++	+++	L'identité précise du taxon invasif en Franche-Comté reste à approfondir

	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	Asie orientale	1825	++++	.	+	oui	Ripisylves, mégaphorbiaies	+++	+++
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sachaline	Asie orientale, Japon	1869	++++	.	+	oui	Ripisylves, mégaphorbiaies	+++	+++
	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier	Appalaches	1601	++++	.	.	oui	Pelouse	+++	+++
	<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada	Amérique du Nord	1650	+++	.	+	oui	Zones humides	+++	+++
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Verge d'or géante	Amérique du Nord	1750	+++	.	+	oui	Zones humides	+++	+++
Groupe IV											
	Taxons potentiellement nuisibles pour l'environnement, non colonisateurs à l'heure actuelle en Franche-Comté - à surveiller										
	<i>Amaranthus bouchonii</i> Thell.	Amaranthe de Bouchon	Amérique du Nord	1925	+	.	.	oui	Grèves	++	+++
	<i>Amaranthus deflexus</i> L.	Amarante couchée	Amérique du sud	-	+	.	.	oui	Grèves	++	+
	<i>Amaranthus hybridus</i> L.	Amarante hybride	Subcosmopolite	-	+	.	.	oui	Grèves	++	+++
	<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	Amarante réfléchie	Amérique du Nord	-	+	.	.	oui	Grèves	++	+++
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot	Asie de l'est	-	+	.	.	oui	-	+	+
	<i>Asclepias syriaca</i> L.	Asclépiade de Syrie	Amérique du Nord	18 ^e siècle	.	.	+	oui	-	+	+
	<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse Filicule	Amérique tropicale et tempérée	1880	++	.	+	oui	Milieux aquatiques	+	+
	<i>Berteroa incana</i> (L.) DC.	Alysson blanc	Europe, asie	1850	+	.	.	oui	-	+	+
	<i>Bidens comata</i> Willd.	Bident à feuilles connées	Amérique du Nord	Fin du 19 ^e siècle	+	.	.	oui	Grèves	++	+
	<i>Bromus catharticus</i> Vahl	Brome cathartique	Amérique du sud	-	+	.	.	oui	-	+	++
	<i>Bunias orientalis</i> L.	Bunias d'Orient	Europe du sud-est	18 ^e siècle	+	.	.	oui	Prairie	+	++
	<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires	Amérique tropicale	-	+	.	.	oui	-	+	+
	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada	Amérique du Nord	1650	+	.	.	oui	-	+	+++
	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Sumatra	Amérique tropicale	-	+	.	.	oui	-	+	++
	<i>Coronopus didymus</i> (L.) Sm.	Corne-de-cerf à deux lobes	Amérique du Nord	-	+	.	.	oui	-	+	+
	<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier de Duchesne	Asie de l'est	-	+	.	.	non	-	+	+
	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf.	Epilobe cilié	Amérique du Nord	1891	+	.	.	oui	Forêts	+	+
	<i>Egeria densa</i> Planchon	Elodée dense	Amérique du sud	1919	+++	.	++	oui	Milieux aquatiques	+++	+
	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf. sp. pl.	Erigeron annuel	Amérique du Nord	18 ^e siècle	+	.	.	oui	-	++	+++
	<i>Eschscholzia californica</i> Cham.	Pavot de Californie	Amérique du Nord	1790	+	.	.	oui	-	+	+
	<i>Fallopia aubertii</i> (L.Henry) Holub	Renouée d'Aubert	Asie centro-orientale	-	+	.	.	non	-	+	+
	<i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	Galinsoga à petites fleurs	Amérique du sud	-	+	.	+	oui	Etangs exondés	+	+++
	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Galinsoga cilié	Amérique du sud	-	+	.	+	oui	Grèves	+	+
	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc. subsp. <i>stricta</i> (Scribn.) Hultén	Glycérie droite	Amérique du Nord	1849	+	.	.	non	Forêts	++	++
	<i>Impatiens balfourii</i> Hook. f.	Balsamine de Balfour	Himalaya	-	++	.	.	oui	Zones humides	++	+
	<i>Isatis tinctoria</i> L.	Isatis des teinturiers	Europe du sud-est, Asie	12 ^e siècle	++	.	.	oui	-	+	+
	<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc fin	Amérique	1820	+	.	.	oui	Forêts	++	+++
	<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille-d'eau minuscule	Amérique	1965	++	.	.	oui	Milieux aquatiques	++	0
	<i>Lupinus polyphyllus</i> Lindl.	Lupin des jardins	Amérique du Nord	Début du 20 ^e siècle	+	.	+	non	Pelouse	+	+
	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire sans ligules	Asie du nord-est	1860	+	.	.	oui	-	+	+++
	<i>Oenothera biennis</i> L. aggr	Onagre bisannuelle	Amérique du Nord	17 ^e siècle	+	.	.	non	-	+	+++
	<i>Orthodontium lineare</i> Schwägrichen	-	-	-	+	.	.	non	-	+	+
	<i>Orthotrichum consimile</i> Mitt.	-	-	-	+	.	.	non	-	+	+
	<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalide des fontaines	Amérique du Nord	1658	+	.	.	oui	Grèves	+	+++
	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch. (ou inserta)	Vigne-vierge	Amérique	1620	+	.	.	non	Forêts alluviales	++	+++
	<i>Parthenocissus tricuspidata</i> (Siebold & Zucc.) Planch.	Vigne-vierge à trois pointes	Asiatique	-	+	.	.	non	Forêts alluviales	+	+
	<i>Phyllostachys</i> sp. pl.	Bambous	Japon	-	++	.	+	oui	Zones humides	+	+
	<i>Physocarpus opulifolius</i> (L.) Raf.	Physocarpe	Amérique du Nord	-	+	.	.	oui	Forêts alluviales	+	+
	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	Europe du sud, Asie mineur	1580	++	.	.	oui	Forêts	+	+
	<i>Prunus serotina</i> Ehrh	Cerisier tardif	Amérique du Nord	Début du 17 ^e siècle	+++	.	+	oui	-	+	+
	<i>Rhus typhina</i> L.	Vinaigrier	Amérique du Nord	1602	++	+	.	oui	-	+	+
	<i>Rumex patientia</i> L.	Épinard-oseille	Europe du sud-est	-	+	.	.	oui	-	+	+
	<i>Rumex thysiflorus</i> Fingerh.	Oseille à oreillettes	Euro sibérienne	-	+	.	.	oui	-	+	++
	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers.	Sorgho d'Alep	est méditerranée	-	+	.	.	oui	Grèves	++	++
	<i>Setaria</i> sp. pl.	Sétaires	Subcosmopolite	-	++	.	.	non	Grèves	+	++
	<i>Spiraea hypericifolia</i> L. subsp. <i>obovata</i> (Willd.) H.Huber	Spirée d'Espagne	Europe du sud-ouest	-	++	.	.	oui	-	++	+
	<i>Spiraea salicifolia</i> L.	Spirée à feuilles de Saule	Europe du sud-est, Asie	-	++	.	.	oui	Zones humides	++	+
	<i>Veronica peregrina</i> L.	Véronique voyageuse	Amérique	Début du 18 ^e siècle	+	.	.	oui	-	+	+
	<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse	Asie du sud-ouest	-	+	.	.	oui	Prairie	+	+++

*Cette liste constitue une première proposition. Elle est susceptible d'évoluer au fur et à mesure de la progression des connaissances.

Liste des cartes de l'atlas cartographique

- Carte 1** : carte de localisation
- Carte 2** : carte des limites du site
- Carte 3** : carte des aires protégées et inventaires patrimoniaux
- Carte 4** : carte des grands milieux
- Carte 5** : carte des activités humaines
- Carte 6** : Carte des habitats d'intérêt communautaire
- Carte 7A** : Carte des espèces végétales remarquables
- Carte 7B** : Carte des espèces animales remarquables
- Carte 8** : Carte des objectifs de gestion
- Carte 9** : Carte des mesures de gestion
- Carte 10** : Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Carte 11** : Carte des habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire

Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau

DCO : Demande chimique en oxygène
 DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
 DDE : Direction départementale de l'équipement
 DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
 DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
 DDT : Direction départementale des territoires (ex DDEA)
 DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
 DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
 DGAC : Direction générale de l'aviation civile
 DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
 DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (ex DIREN)
 DNE : Doubs nature environnement
 DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
 DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
 DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
 DPF : Domaine public fluvial
 DPM : Domaine public maritime
 DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
 DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
 DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
 EDF : Électricité de France
 ENF : Espaces naturels de France
 ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
 ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
 ENS : Espace naturel sensible
 EP : Établissement public
 EPA : Établissement public à caractère administratif
 EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
 EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
 FCNE : Franche-Comté nature environnement
 FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
 FDC : Fédération départementale des chasseurs
 FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
 FEDER : Fonds européen de développement régional
 FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
 FEP : Fonds européen pour la pêche
 FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
 FNE : France nature environnement

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFPS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale

RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Artificialisation

Apparition d'espèces rudérales, appauvrissement floristique et présomption de labour plus ou moins ancien.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale des territoires (DDT)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche et du ministère de l'Ecologie, placé sous l'autorité du préfet. (ex DDEA) Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Intensification

Surexploitation de l'habitat : surfertilisation, augmentation du nombre de coupes de fauche, précocité de la première fauche etc.

Mégaphorbiaie

Elle est constituée de hautes plantes herbacées, principalement à feuilles larges, qui se développent sur un sol riche en nutriments, frais et bien alimenté en eau. Sa productivité en biomasse est très élevée et elle peut abriter une faune importante.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Pelouse

En écologie, une pelouse est une formation végétale rase et parfois ouverte constituée d'espèces herbacées, essentiellement des graminées à feuilles étroites.

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts trainants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des

			zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune

500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		